



# EVALUATION DE LA SITUATION EN TERMES DE PROTECTION DES PERSONNES DEPLACEES A DIFFA

NIGER, DIFFA

RAPPORT

MAI 2017

Photo de couverture : © DRC – Avril 2017

### A propos de REACH

REACH est une initiative conjointe de deux organisations non-gouvernementales internationales, ACTED et IMPACT Initiatives, et du Programme Opérationnel des Nations Unies pour les Applications Satellitaires (UNOSAT). REACH a été créée en 2010 afin de développer des outils et des produits d'information qui contribuent à renforcer les capacités des acteurs et de faciliter la prise de décisions dans des contextes d'urgence, de relèvement et de développement. L'ensemble des activités de REACH est mené en appui et au sein des mécanismes inter-agences de coordination établis au niveau local, régional et global. Pour plus d'informations visitez notre site web : [www.reach-initiative.org](http://www.reach-initiative.org). Vous pouvez nous contacter directement à l'adresse : [geneva@reach-initiative.org](mailto:geneva@reach-initiative.org) et nous suivre sur Twitter @REACH\_info.

## RESUME

L'insécurité persistante au sein et entre les pays frontaliers du bassin du lac Tchad a entraîné d'importants déplacements forcés de populations tant transfrontaliers qu'à l'intérieur du même pays. Au Niger, ces déplacements sont majoritairement concentrés dans la région de Diffa, au sud-est du pays. En date du 10 mai 2017, on y dénombrait 127 300 personnes déplacées internes (PDI), 106 100 réfugiés, ainsi que 14 500 retournés nigériens.<sup>1</sup> Ces populations vivent majoritairement dans des sites de déplacés, dont la plupart sont situés le long de la route nationale 1 (RN1), axe Niamey – Tchad traversant la région.

Les attaques menées de part et d'autre de la frontière par Boko Haram continuent de constituer une menace sécuritaire pour ces populations, à laquelle s'ajoutent plusieurs préoccupations en termes de protection liées au déplacement. Plusieurs acteurs humanitaires, en particulier le Groupe de Travail Sectoriel (GTS) Protection à Diffa, agissent dans la région dans le but d'atténuer les risques et prévenir les incidents, de répondre aux besoins des populations rendues vulnérables et notamment en termes de protection. Cependant, aucune évaluation inter-agence de référence n'existe sur les besoins de protection ni sur l'impact des déplacements sur ces besoins dans la région de Diffa.

REACH, en partenariat avec le GTS Protection Diffa et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a conduit une évaluation protection dans la région de Diffa dans le but de fournir une vue d'ensemble de la situation en termes de protection des personnes déplacées internes et réfugiées vivant dans la région. Cette évaluation a été conduite entre le 29 mars et le 15 avril 2017 à l'aide d'une méthodologie à deux volets. Le premier était constitué d'entretiens avec 500 informateurs clés (IC) dans 142 sites de déplacés recensés par la Direction Régionale de l'Etat Civil, de la Migration et des Réfugiés (DREC/M-R). Le deuxième se composait de 44 groupes de discussions avec en moyenne 12 participants ciblés en fonction de leurs caractéristiques particulières (âge, genre, statut de déplacé, condition physique, zone géographique habitée) dans le but d'approfondir et de contextualiser certaines thématiques de protection. En raison de la nature qualitative de la méthodologie utilisée, les résultats obtenus ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population déplacée mais les tendances et les dynamiques identifiées peuvent être inférées.

De manière plus spécifique, cette évaluation visait à répondre aux questions de recherche (QR) suivantes, en considérant les personnes déplacées internes et réfugiées de manière distincte (sauf indications contraires, les données sont exprimées en proportion des sites évalués) :

### QR 1 : Quelles sont les caractéristiques et les facteurs de déplacement des populations déplacées dans la région de Diffa ?

La majorité des personnes déplacées dans la région de Diffa le sont depuis une période relativement longue : 50% des sites accueillant des Personnes déplacées internes (PDI) et 75% des sites accueillant des réfugiés comptaient une majorité de personnes ayant quitté leur village d'origine au moins une année avant l'évaluation. Ces populations ont très largement fui l'insécurité dans leur zone d'origine – représentant le principal facteur de déplacement pour une majorité de la population déplacée interne (93% des sites) et réfugiée (99% des sites). Les déplacements multiples ont été courants, suggérant que les populations se sont déplacées tout d'abord dans un lieu relativement proche de leur village d'origine, avant de se déplacer à nouveau plus loin, si elles jugeaient les conditions de vie ou sécuritaires insuffisantes. Les réfugiés se sont en moyenne déplacés un nombre de fois supérieur aux déplacés internes, probablement en raison des distances plus importantes entre leur village d'origine et leur site d'accueil actuel.

Les données récoltées laissent entrevoir une certaine stabilité à venir en termes de déplacement, avec de faibles intentions de mouvements et/ou de retour ultérieurs dans les trois prochains mois.<sup>2</sup> Cette relative stabilité est très

<sup>1</sup> Selon les données de la DREC/M-R, Niger. Publication des données le 10 mai 2017.

<sup>2</sup> D'après les IC, seuls 16 sites, incluant neuf sites accueillant des PDI et sept sites accueillant des réfugiés, comptent une majorité de la population ayant l'intention de se déplacer dans les trois mois suivant l'évaluation. Néanmoins, ces réponses s'appliquent à une majorité de la population vivant dans les sites évalués. Il n'est donc pas impossible que d'importantes minorités des populations déplacées de ces sites aient l'intention de se déplacer et/ou de retourner dans les prochains mois.

largement expliquée par a) l'insécurité persistante dans les zones d'origine des populations déplacées internes et réfugiées, et donc l'impossibilité d'imaginer un retour dans ces mêmes zones à court terme, et b) des conditions sécuritaires et d'accueil jugées généralement acceptables dans les sites actuels.

**QR 2 : Quel est l'impact de ces caractéristiques et facteurs de déplacement sur la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa ?**

Le déplacement se traduit généralement par une vulnérabilité accrue des populations en termes de protection. Celles-ci sont victimes d'incidents sécuritaires de manière relativement régulière. Les IC de respectivement 43% et 46% des sites de déplacés internes et de réfugiés ont signalé des incidents fréquents ou sporadiques. La situation semble néanmoins s'améliorer récemment, du fait de la diminution du nombre d'incidents dans une vaste majorité des sites évalués, en comparaison avec la situation trois mois avant l'évaluation. Les types d'incidents principalement signalés étaient similaires entre les deux groupes de déplacés évalués, c'est-à-dire principalement des combats entre groupes armés, des vols et braquages, ainsi que des violences physiques contre les populations civiles. Les réfugiés semblent davantage exposés à ces incidents sécuritaires que les PDI. Au-delà des atteintes à l'intégrité physique, le manque de documentation juridique et civile, ainsi que les difficultés à enregistrer les nouveau-nés apparaissent comme des problématiques relativement communes dans les sites évalués. Leurs conséquences sont multiples : restrictions de mouvements, risques de détention arbitraire, risque d'apatridie accru.

Il en va de même pour les groupes de personnes particulièrement vulnérables, tels que les enfants, les femmes et les personnes en situation de handicap. Les traumatismes liés aux événements vécus et le sentiment de peur et d'insécurité touchaient spécialement les enfants, les limitant dans leurs mouvements et donc leur accès aux services de base ainsi que dans leur développement personnel. La consommation de stupéfiants a par ailleurs été indiquée comme un moyen d'échapper à ces traumatismes. Les violences basées sur le genre semblent également s'être accrues du fait du déplacement. Elles prennent des formes multiples (violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles) et, selon les participants aux groupes de discussion, sont principalement liées au manque de ressources et à la promiscuité des sites de déplacés. Les mariages précoces et/ou forcés en font partie ; ils semblent acceptés par une vaste majorité de la population malgré leurs risques soulignés par plusieurs participants des groupes de discussion. Certaines femmes ont néanmoins indiqué un recul de l'âge moyen de mariage des jeunes filles grâce aux sensibilisations reçues, bien que cela n'ait pas été confirmé par les jeunes filles interrogées. Les personnes en situation de handicap physique font face à des difficultés supplémentaires en raison de leur handicap. Elles ont particulièrement souligné leur marginalisation et le manque de services et d'aides adaptés.

Enfin, les déplacements de population et la pression accrue que ces déplacements engendrent sur les services de base et sur l'accès aux biens essentiels tels que la terre, peuvent être la cause d'importantes tensions entre communautés hôtes et déplacées. Au moment de l'évaluation, cela ne semblait pas être une problématique commune dans la région de Diffa, la population hôte ayant majoritairement été décrite comme accueillante par les IC déplacés des sites évalués. Néanmoins, cet accueil est apparu parfois limité (dans 21% des sites de déplacés internes et 20% des sites de réfugiés) et des tensions existaient déjà dans une minorité de sites évalués, en particulier avec la population réfugiée (dans 13% sites évalués, comparé à 7% pour la population déplacée interne). Les facteurs de tensions rapportés avaient pour origine la protection de biens, le vol de bétail et le ciblage de l'aide humanitaire.

**QR 3 : Quels sont les mécanismes d'adaptation et de résilience employés par les populations déplacées dans la région de Diffa ?**

Plusieurs actions et stratégies ont été mises en œuvre au niveau communautaire par les populations déplacées afin de bénéficier de conditions sécuritaires et d'accueil jugées acceptables. Les mécanismes communautaires traditionnels déjà en place dans les villages d'origine, tels que le recours au chef de village ou *Boulama*, continuent de jouer un rôle essentiel dans la résolution et la prévention de conflits, que ce soit au sein d'une communauté ou entre communautés. En effet, bien que leur autorité s'est amoindrie suite au déplacement et à la présence d'autres structures dans les sites de déplacés, les *Boulamas* restent un point de référence pour les populations déplacées. Une autre stratégie mise en place par les déplacés consiste à s'établir aux abords d'une communauté hôte – au lieu d'un endroit isolé – afin de bénéficier des systèmes sécuritaires et des services de base déjà en place. Des

actions visant spécifiquement au renforcement de la sécurité dans la région sont également entreprises par le gouvernement, comme mentionné par une majorité de sites évalués (73% de sites accueillant des PDI et 59% de ceux accueillant des réfugiés). Ces actions étaient principalement visibles dans l'augmentation du nombre de patrouilles des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), ou dans la sécurisation de la zone par l'Etat et les autorités locales. Par ailleurs, le rôle positif de l'aide humanitaire a également été souligné comme élément entraînant une amélioration des conditions de vie et ainsi une amélioration de la situation en termes de protection. De plus, la présence de mécanismes de prévention et de résolution de conflits traditionnels et non traditionnels entre populations hôtes et déplacées a également été relevée dans certains sites. On note que l'ensemble des sites ayant rapporté l'existence de tensions entre ces communautés possède un de ces mécanismes.

#### **QR 4 : Quels sont les besoins humanitaires en protection des populations déplacées dans la région de Diffa ?**

Les populations déplacées dans la région de Diffa peinent à accéder aux services de base. L'accès à l'eau, aux latrines et à l'éducation a été souligné comme particulièrement problématique à la fois par les déplacés internes et les réfugiés, tout comme le manque de moyens de subsistance. Ces problèmes d'accès aggravés par l'insécurité, notamment lorsque ces services ne se situent pas à proximité. Les personnes souhaitant bénéficier de ces services se retrouvent alors face à un dilemme : accéder au service voulu mais en prenant des risques parfois considérables pour leur personne, ou rester dans leur abri en sécurité en renonçant à y avoir accès. L'issue de ce dilemme varie en fonction des choix personnels, et les deux options ont été rapportées par les participants lors des groupes de discussion. Ainsi, des femmes et des jeunes filles ont signalé ne plus utiliser les latrines, jugeant celles-ci trop dangereuses, tandis que certains enfants ne sont plus scolarisés en raison du risque d'enlèvement jugé trop élevé dans les écoles. A l'inverse, et de manière non moins préoccupante, d'autres continuaient d'avoir recours à ces services en l'absence d'alternatives malgré les risques encourus. Des cas d'hommes déplacés internes continuant d'aller pêcher sur le lac Tchad malgré la présence de groupes armés, ou encore d'enfants devant parcourir de longues distances pour collecter du bois de chauffe, ou allant à l'école malgré un fort sentiment d'insécurité ont notamment été mentionnés comme exemples.

Pour combler ce manque d'accès aux services de base et de moyens de subsistance, les populations touchées sont susceptibles d'adopter des comportements à risque comme stratégies d'adaptation, tels que la prostitution, le travail forcé ou relevant de l'exploitation, et ce y compris des enfants. Des exemples de telles stratégies ont été mentionnés par les populations déplacées internes et réfugiées lors de l'évaluation. Elles augmentent la vulnérabilité de ces populations et constituent d'importantes préoccupations en termes de protection, avec un risque d'aggravation potentielle si ces problématiques ne sont pas adressées.

#### **Recommandations du Groupe de Travail Sectoriel Protection Diffa :**

Sur la base des résultats de cette évaluation, le GTS Protection à Diffa a identifié des lacunes dans la réponse humanitaire en termes de protection des populations déplacées et a formulé les recommandations suivantes, par type de lacune :

##### **1. Intentions de déplacement et de retour des populations déplacées:**

- Faire l'état des lieux des zones de retour pour évaluer la sécurité et la disponibilité des services de base en vue de produire une cartographie.
- Accompagner le processus de retour des populations déplacées en mettant l'accent sur la sécurisation des zones et en sensibilisant les parties prenantes aux principes humanitaires (à l'intention du gouvernement).
- Plaidoyer auprès du gouvernement pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat et assurer le déploiement des autorités locales dans les zones de retour.
- Faire l'inventaire des biens maisons/terres occupées dans les zones de retour avant de faciliter le retour volontaire des déplacés interne et engager le processus de restitution.
- Renforcer les structures communautaires liées à la protection et l'autogestion dans les sites de déplacés internes.

- Développer des activités d'autonomisation visant le renforcement des capacités des déplacés pour stimuler leur résilience.
- Renforcer l'appui psychosocial en faveur des personnes déplacées dans les sites.
- Développer une campagne de sensibilisation appropriée afin de soutenir tout effort de facilitation des retours des populations déplacées entrepris par le gouvernement, dans la mesure où les conditions le permettent.
- Conduire des évaluations multisectorielles dans les zones de retour afin d'évaluer les conditions actuelles.

## 2. Accès à l'information des populations déplacées:

- Mettre en place des canaux de communication fiables et utiliser les canaux de communication déjà existants (crieur public, radio, téléphone) afin d'intensifier le partage d'informations et d'assurer que ces dernières atteignent au mieux les déplacés.
- Renforcer les capacités des structures communautaires dans le partage de l'information (relais, leaders, comité de protection, les points focaux, cellules d'alertes).
- Former les différents acteurs aux questions de redevabilité envers la population affectée et notamment au partage de l'information d'une manière régulière et transparente.

## 3. Accès à l'aide humanitaire des populations déplacées:

- Conduire des actions de plaidoyer en faveur de l'assistance alimentaire, notamment à Mainé-Soroa.
- Conduire des actions de plaidoyer en faveur de la construction des latrines familiales, notamment à Guidan Kadji.

## 4. Protection générale des populations déplacées:

- Réaliser des audiences foraines pour fournir les actes de naissance.
- Poursuivre l'enregistrement et la documentation des demandeurs d'asile et des réfugiés (à l'intention du gouvernement avec le soutien des acteurs humanitaires).
- Fournir des preuves d'enregistrement des réfugiés (à l'intention du gouvernement et du HCR).
- Renforcer les capacités des agents de la DREC/CNE sur la détermination du statut des réfugiés (à l'intention du HCR).
- Faire un plaidoyer en faveur de la reconnaissance de l'attestation des réfugiés au niveau des postes de contrôle.
- Renforcer les capacités des membres des structures communautaires sur les thématiques de protection.
- Sensibiliser la communauté sur les risques et incidents de protection et sur les voies de référencement.
- Veiller au respect de l'intégration des PDI et des réfugiés dans la mise en place des structures communautaires, en intégrant les nouveaux arrivés de manière continue.
- Renforcer l'identification des sources de conflits dans la communauté. Multiplier les séances de sensibilisation sur la cohabitation pacifique entre les communautés. Renforcer les capacités des leaders communautaires sur la gestion non violente des conflits.
- Informer et sensibiliser sur les types de mines, munitions non explosées et autres restes de guerre, et sur la conduite à tenir en cas de découverte de ce type d'objet. Mettre en place des actions de déminage dans les zones identifiées à risque.
- Mettre en place un système de référencement, sensibiliser la communauté sur le système de référencement existant et s'assurer qu'il est fonctionnel de façon continue.
- Sensibiliser la communauté à la stigmatisation des réfugiés en raison de leur provenance ou de tout autre facteur stigmatisant, sur l'acceptation des déplacés dans la communauté, et l'implication des déplacés dans les activités sociales.
- Faciliter et accélérer la documentation civile (PDI, réfugiés).
-

## 5. Enfants non accompagnés, orphelins ou séparés:

- Multiplier les actions de suivi et de sensibilisation auprès des tuteurs et des familles d'accueil sur le parrainage positif et autres sujets liés à la protection.
- Mise en place par le DRPE et membres du sous-groupe de travail protection de l'enfance de formations aux métiers et soutien financier afin de démarrer une activité économique.
- Elaborer une note de plaidoyer destinée aux acteurs de sécurité alimentaire afin de s'assurer que les personnes les plus vulnérables soient incluses dans les distributions de vivres.
- S'inspirer des recommandations de l'étude nationale sur les écoles coraniques et établir un plan de sensibilisation et une stratégie de communication (messages clés, théâtres forum).
- Vulgariser et disséminer les normes internationales et nationales en matière de protection de l'enfant auprès des acteurs humanitaires, autorités locales et personnes affectées.

## 6. Mariage forcé et précoce des populations déplacées:

- Plaidoyer afin de rendre la scolarisation des filles obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.
- Sensibiliser les parents et enseignants à la question du mariage forcé et précoce.
- Recruter des formateurs et les équiper en kits de formation et d'accompagnement.
- Mettre à disposition des outils de formation adaptés au contexte pour l'ensemble du GTS Protection.
- Mettre à disposition des leaders religieux, communautaires, chef coutumier les outils simplifiés de signalement.
- Plaidoyer pour que chaque pays membre de la Force Multinationale Mixte de l'Union africaine forme et responsabilise son contingent militaire sur les sujets liés aux violences basées sur le genre.
- Former en continu (sur le droit humanitaire, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et les Droits de l'Homme) les acteurs humanitaires et toutes parties prenantes dans la réponse à Diffa.

## 7. Association aux groupes armés des populations déplacées:

- Mettre en place les activités occupationnelles, les activités génératrices de revenu (AGR), les projets à impact rapide pour les jeunes et adolescents, filles et garçons, déplacés et hôtes, afin de réduire les enrôlements dans des groupes armés.
- Mettre en place des programmes de dé-radicalisation dans la communauté.
- Sensibiliser les autorités administratives et locales pour une prise en compte équitable de toutes les catégories sociales pour réduire les frustrations et injustices.

## 8. Personnes déplacées en situation de handicap :

- Construire des latrines et douches adaptées aux personnes en situation de handicap dans les camps et sites de déplacés.
- Identifier et documenter les personnes dans les camps et sites des déplacés en situation de handicap, en vue de leur référencement auprès des services de prise en charge disponibles.
- Appuyer les programmes d'éducation inclusive dans les écoles traditionnelles afin de prendre en compte les enfants en situation de handicap (sourd muet, sourd, enfant avec un handicap physique).
- Evaluer les besoins et les capacités des personnes en situation de handicap en vue de les impliquer dans des activités génératrices de revenus.
- Appuyer les personnes en situation de handicap physique à l'aide de tricycles, cannes et béquilles.
- Appuyer les consultations spéciales en vue de soins pour les personnes en situation de handicap (mal voyants etc.).
- Identifier les personnes malvoyantes accompagnées par leurs enfants mineurs et assurer leur prise en charge durable pour faciliter l'accès à l'éducation de ces enfants.
- S'assurer de la participation dans les structures communautaire des personnes en situation de handicap (comité central, comité des jeunes, comité de distribution).
- Appuyer les structures communautaires dans la sensibilisation aux droits des personnes en situation de handicap afin de réduire les risques de protection liés aux violences physiques, psychologiques ou sexuelles et à la stigmatisation.

- Veiller à la priorisation des personnes en situation de handicap, lors du ciblage de l'aide humanitaire, pour leur faire bénéficier de l'assistance alimentaire, articles non-alimentaires et abris dans les sites de déplacés.
- Faire le suivi auprès des acteurs en charge des structures scolaires afin de construire des rampes pour faciliter l'accès aux enfants en situation de handicap.

#### 9. Violences basées sur le genre à l'encontre des populations déplacées:

- Mener des évaluations et analyses additionnelles sur le mariage précoce et forcé, sur le sexe de survie et la prostitution et sur la consommation de stupéfiants. Sur la base de celles-ci, formuler des recommandations et mettre en place un plan d'action.
- Mener des évaluations et analyses rapides additionnelles sur les mutilations génitales et en particulier s'agissant des réfugiés. Sur la base de ces dernières, formuler des recommandations et mettre en place un plan d'action.
- Renforcer les capacités des acteurs étatiques et leaders communautaires sur les thématiques de violences basées sur le genre.
- Plaidoyer avec le gestionnaire du camp afin d'électrifier les espaces publiques et les sanitaires des sites et des camps.
- Renforcer les sensibilisations sur les violences basées sur le genre de façon ciblée par groupe : hommes, femmes, filles et garçons.
- Impliquer les autorités légales dans les activités de prévention contre les violences basées sur le genre.
- Organiser des activités qui engagent les hommes à changer de comportement.
- Informer la communauté sur l'accès aux services disponibles : quand sont-ils disponibles et comment y accéder.
- Renforcer l'appui psychosocial et les groupes de parole pour les personnes survivantes de violences basées sur le genre.
- Renforcer, lors de la prise en charge d'une victime de violences basées sur le genre, l'approche centrée sur la survivante.
- Renforcer ou créer des activités de réinsertion socio-économiques pour les survivantes.

#### 10. Accès à l'éducation des populations déplacées:

- Former le corps enseignant à la discipline positive afin de faire de l'école un lieu accueillant et adapté aux enfants et non un endroit où les enfants ont peur d'aller au point de les pousser à abandonner leur scolarité. Plaidoyer afin que la discipline positive soit incluse dans le curriculum scolaire de formation des instituteurs.
- Identifier les jeunes de 14 à 25 ans (tranche d'admission requise) et inscrire ceux-ci dans le Centre de formation aux métiers de chaque département de la région de Diffa afin de les occuper et leur préparer un avenir autonome.
- Plaidoyer auprès du Groupe de Travail Education pour orienter les partenaires vers des zones avec des lacunes dans la couverture des besoins.

## TABLE DES MATIERES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>2</b>
Liste des acronymes .....	9
Classifications géographiques .....	9
Liste des cartes, figures, tableaux et graphiques .....	9
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>12</b>
Objectifs de l'évaluation .....	12
Informateurs clés .....	12
Groupes de discussion .....	14
Analyse des données .....	15
Limites .....	16
<b>RÉSULTATS</b> .....	<b>17</b>
<b>Chapitre 1 : Population déplacée interne</b> .....	<b>17</b>
Profil de la population déplacée interne dans les sites évalués .....	17
Situation sécuritaire et problématiques de protection générale .....	20
Mécanismes de prévention, de résilience et d'adaptation, et de référencement .....	25
Relations avec la communauté hôte .....	26
Problématiques de protection spécifique .....	27
Protection de l'enfance .....	27
Violences basées sur le genre .....	29
Personnes en situation de handicap .....	29
Impact sur l'accès aux services de base et accès à l'aide humanitaire .....	30
<b>Chapitre 2: Population réfugiée</b> .....	<b>34</b>
Profil de la population réfugiée dans les sites évalués .....	34
Situation sécuritaire et problématiques de protection générale .....	37
Mécanismes de prévention, de résilience, d'adaptation et de référencement .....	41
Relations avec la communauté hôte .....	42
Problématiques de protection spécifique .....	43
Protection de l'enfance .....	43
Violences basées sur le genre .....	45
Personnes en situation de handicap .....	45
Impact sur l'accès aux services de base et accès à l'aide humanitaire .....	46
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>49</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>52</b>
Annexe 1 : Fiches d'informations .....	52
Annexe 2 : Termes de référence et outils de collectes de données .....	52
Annexe 3 : Liste des villages évalués .....	52

## Liste des acronymes

<b>AGR</b>	Activité génératrice de revenu
<b>DRC</b>	Danish Refugee Council
<b>DREC/M-R</b>	Direction Régionale de l'Etat Civil, de la Migration et des Réfugiés
<b>ESNA</b>	Enfant séparé et non-accompagné
<b>FDS</b>	Force de Défense et de Sécurité
<b>HCR</b>	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
<b>IC</b>	Informateur clé
<b>IRC</b>	International Rescue Committee
<b>PDI</b>	Personne déplacée interne

## Classifications géographiques

<b>Région</b>	Division administrative la plus élevée au niveau national.
<b>Département</b>	Les régions sont divisées en départements. Il y a 67 départements au Niger. Chaque région compte entre 6 et 13 départements.
<b>Commune</b>	Les départements sont divisés en communes. Il y a 266 communes au Niger. Ces dernières se divisent entre communes urbaines (chefs-lieux des départements) et communes rurales. Les arrondissements communaux des grandes villes du pays sont comptabilisés comme commune. Il y a par exemple 5 arrondissements de ce type dans la capitale Niamey.
<b>Village</b>	Les communes se composent de plusieurs villages, ceux-ci constituant la division administrative la plus petite. Les quartiers (480), les villages administratifs (11 298), les campements peul-touareg (2 726), les hameaux (16 514), et les points d'eau (1 243) sont également comptés comme villages.

## Liste des cartes, figures, tableaux et graphiques

Carte 1 : Sites de déplacés dans la région de Diffa.....	13
Carte 2 : Intention d'une majorité de la population déplacée interne de rester dans le site actuel au cours des trois prochains mois, par site.....	20
Carte 3 : Fréquence des incidents sécuritaires au cours des trois mois précédant l'évaluation d'après les IC déplacés internes, par site.....	21
Carte 4 : Accès à une quantité d'informations sur les modalités d'accès à l'aide humanitaire jugé suffisant pour une majorité de la population déplacée interne, par site.....	32
Carte 5 : Intention d'une majorité de la population réfugiée de rester dans le site actuel au cours des trois prochains mois, par site.....	36
Carte 6 : Fréquence des incidents sécuritaires au cours des trois derniers mois d'après les IC réfugiés, par site.....	37
Carte 7 : Accès à une quantité d'information sur les modalités d'accès à l'aide humanitaire jugé suffisant pour une majorité de la population réfugiée, par site.....	48
Figure 1 : Types de violences basées sur le genre abordés par les femmes déplacées internes lors des groupes de discussion.....	29
Figure 2 : Types de violences basées sur le genre abordés par les femmes réfugiées lors des groupes de discussion.....	45
Tableau 1 : Nombre d'IC, par type de déplacement, genre et rôle dans la communauté.....	12
Tableau 2 : Nombre de sites évalués par type de population et par commune.....	14
Tableau 3 : Nombre de participants aux groupes de discussion, par genre, âge et handicap.....	14
Tableau 4 : Distribution des groupes de discussions et partenaires responsables de la modération.....	15
Tableau 5 : Evolution de la taille de la population déplacée interne des sites évalués au cours des trois mois précédant l'enquête par commune, en nombre de sites.....	18

Tableau 6 : Types de voies de référencement disponibles les plus mentionnés par les IC déplacés internes, par commune.....	26
Tableau 7 : Matrice des problématiques principales relatives à la protection de l'enfance mentionnées durant les groupes de discussion avec les déplacés internes, par catégorie de participants .....	28
Tableau 8 : Besoins prioritaires les plus mentionnés par les IC déplacés internes, par commune .....	33
Tableau 9 : Evolution de la population réfugiée des sites évalués au cours des trois mois précédant l'enquête par commune, en nombre de sites .....	35
Tableau 10 : Types de voies de référencement disponibles les plus mentionnés par les IC réfugiés, par commune .....	42
Tableau 11 : Matrice des problématiques principales relatives à la protection de l'enfance mentionnées durant les groupes de discussion réfugiés, par catégorie de participants .....	44
Tableau 12 : Besoins prioritaires de la population réfugiée les plus mentionnés par commune .....	47
Graphique 1 : Durée de déplacement depuis le départ de leur village d'origine de la majorité des PDI, par nombre de site.....	17
Graphique 2 : Nombre de déplacements d'une majorité de la population déplacée interne, par nombre de site..	19
Graphique 3 : Evolution du nombre d'incidents sécuritaires signalés par les IC déplacés internes durant les trois derniers mois, par proportion de sites .....	21
Graphique 4 : Groupes de population déplacée interne les plus affectés par les incidents sécuritaires, par nombre de site.....	22
Graphique 5 : Groupes de personnes déplacées internes (par âge et genre) les plus exposés aux risques d'atteinte à la personne selon les IC déplacés internes, en nombre de sites .....	23
Graphique 6 : Groupes de personnes déplacées internes (par type de vulnérabilité) les plus vulnérables aux risques d'atteinte à la personne, en nombre de sites.....	23
Graphique 7 : Nombre de sites évalués accueillant des PDI ayant perdu leur documentation civile, par commune .....	24
Graphique 8 : Nombre de sites où des difficultés à enregistrer les nouveau-nés ont été rapportées par les IC déplacés internes, par commune .....	24
Graphique 9 : Attitude de la communauté hôte envers la population déplacée interne, selon les IC déplacés internes .....	26
Graphique 10 : Durée de déplacement depuis le départ du village d'origine de la majorité des réfugiés, par nombre de sites .....	34
Graphique 11 : Nombre de déplacements d'une majorité de la population réfugiée, par nombre de sites .....	35
Graphique 12 : Evolution du nombre d'incidents sécuritaires durant les trois derniers mois, par proportion de sites accueillant des réfugiés .....	38
Graphique 13 : Groupes de population réfugiée les plus affectés par les incidents sécuritaires, par nombre de site .....	38
Graphique 14 : Groupes de personnes réfugiées (par âge et genre) les plus exposés aux risques d'atteinte à la personne, en nombre de sites .....	39
Graphique 15 : Groupes de personnes réfugiées (par type de vulnérabilité) les plus vulnérables aux risques d'atteinte à la personne, en nombre de sites.....	40
Graphique 16 : Nombre de sites accueillant majoritairement des réfugiés ayant perdu leur documentation .....	40
Graphique 17 : Nombre de sites de réfugiés où des difficultés à enregistrer les nouveau-nés ont été signalées.	41
Graphique 18 : Attitude de la communauté hôte envers la population réfugiée .....	43

## INTRODUCTION

L'insécurité persistante dans la région du bassin du lac Tchad a entraîné d'importants mouvements de populations au sein et entre les pays frontaliers du lac. Au Niger, ces déplacements sont majoritairement concentrés dans la région de Diffa, au sud-est du pays. En date du 10 mai 2017, on y dénombrait 127 300 PDI, 106 100 réfugiés, ainsi que 14 500 retournés nigériens.<sup>3</sup> Ces populations vivent majoritairement dans des sites de déplacés, dont la plupart sont situés le long de la route nationale 1 (RN1) traversant la région.

Les attaques menées de part et d'autre de la frontière par Boko Haram continuent de constituer une menace sécuritaire pour ces populations, à laquelle s'ajoutent plusieurs préoccupations en termes de protection liées au déplacement. Plusieurs acteurs humanitaires, en particulier le GTS Protection à Diffa, agissent dans la région dans le but d'atténuer les risques et prévenir les incidents, de répondre aux besoins des populations rendues vulnérables et notamment en termes de protection. Cependant, aucune évaluation inter-agence de référence n'existe sur les besoins de protection ni sur l'impact des déplacements sur ces besoins dans la région de Diffa.

Afin de combler ces lacunes en termes d'information, REACH, en partenariat avec le GTS Protection à Diffa et le HCR), a conduit une évaluation de la situation relative à la protection des personnes déplacées internes et réfugiées vivant actuellement dans la région de Diffa. Cette évaluation avait pour objectif de permettre une réponse humanitaire plus adaptée et plus ciblée. Les données ont été collectées dans 142 sites de déplacement entre le 29 mars et le 15 avril 2017 à travers des entretiens avec 500 IC et 44 groupes de discussion comprenant 12 participants en moyenne.

Suite à une description détaillée de la méthodologie employée, ce rapport présente les résultats principaux de l'évaluation pour les PDI puis les réfugiés, organisés selon les sections suivantes :

- Profil de la population déplacée dans les sites évalués
- Situation sécuritaire et problématiques de protection générale
- Problématiques de protection spécifique
- Impact sur l'accès aux services de base et accès à l'assistance humanitaire

<sup>3</sup> Selon les données de la DREC/M-R, Niger, publication des données le 10 mai 2017.

## METHODOLOGIE

### Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation avait pour objectif de fournir une vue d'ensemble de la situation en termes de protection de la population déplacée dans la région de Diffa afin de permettre une réponse humanitaire plus adaptée et plus ciblée. De manière plus spécifique, elle visait à :

1. Comprendre les dynamiques et les facteurs *push and pull* du déplacement dans la région de Diffa.
2. Comprendre les implications des dynamiques de déplacement sur la situation en matière de protection des populations déplacées dans la région de Diffa.
3. Identifier les mécanismes d'adaptation et de résilience en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa.
4. Identifier les besoins en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa.
5. Identifier les lacunes dans la réponse humanitaire en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa.

La population cible de cette évaluation est la population déplacée, entendue comme étant constituée des PDI et des réfugiés vivant dans des sites de déplacés. Entre mai 2016 et février 2017, la DREC/M-R dénombrait un total de 183 sites accueillant des déplacés dans la région de Diffa. REACH, lors d'un exercice de cartographie des infrastructures en mars 2017, a identifié 142 sites comme étant encore existants. L'ensemble de ces 142 sites a été visité (voir carte 1 ci-dessous). Cependant, lors de la visite de chacun de ces sites, il s'est avéré que deux sites (Dorikoulo et Kaoumaram) ne comptaient ni déplacés internes ni réfugiés et ne sont donc pas inclus dans cette évaluation. De plus, Gueskerou n'a pas pu être évalué en raison de préoccupations sécuritaires lors de l'évaluation.

Afin de répondre aux objectifs susmentionnés, une méthodologie à deux volets a été choisie, combinant d'une part des entretiens individuels avec des IC dans tous les sites identifiés et d'autre part des groupes de discussion dans des sites présélectionnés.

### Informateurs clés

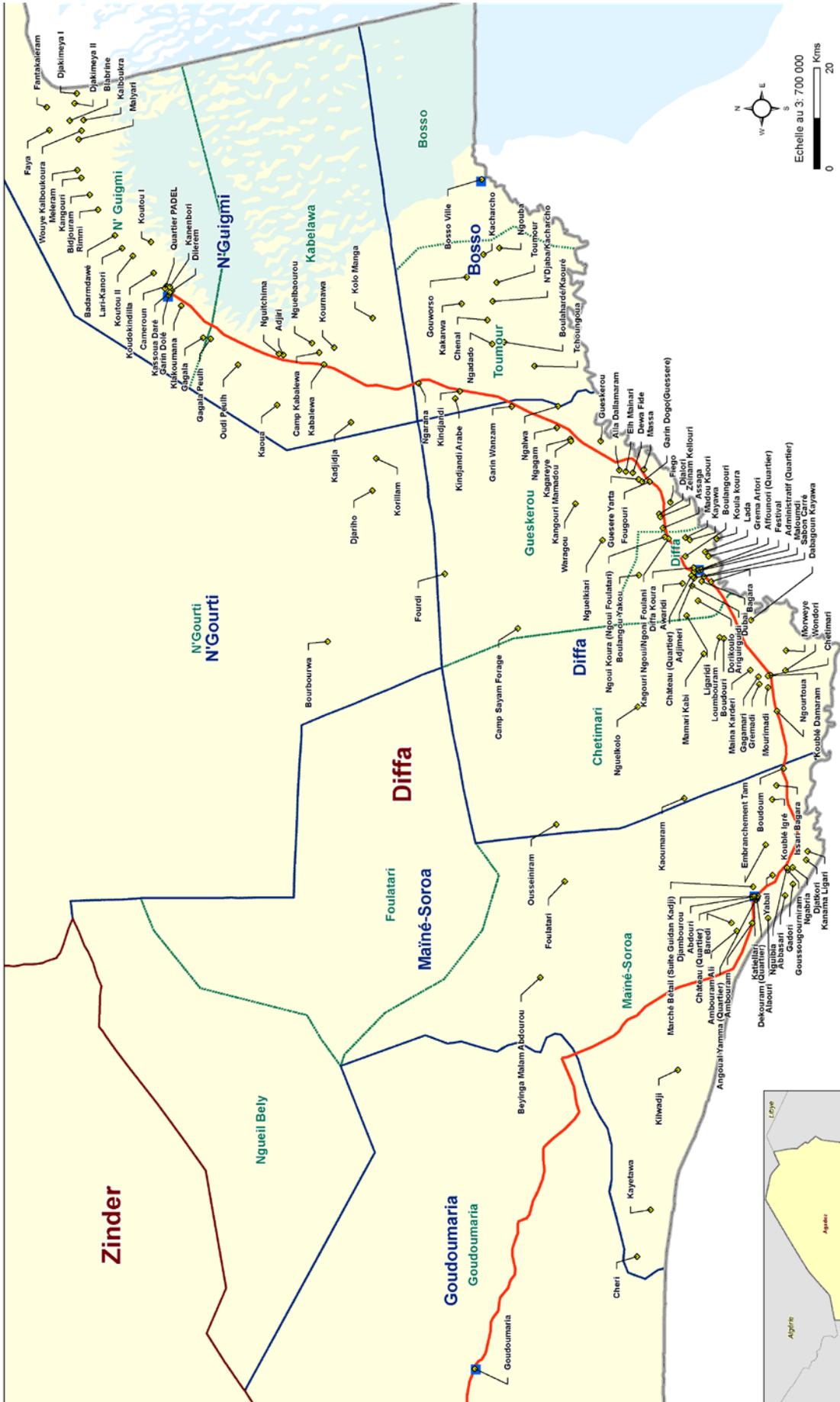
L'ensemble des sites de déplacés identifiés a été évalué à travers des entretiens avec un total de 500 IC,<sup>4</sup> soit un minimum de deux IC interrogés par site et par type de population (déplacée interne et réfugiée), afin de trianguler les informations récoltées à la fois au niveau des sites et des types de déplacés. Lorsque cela a été possible, deux IC issus des comités de gestion des déplacés et deux autres des comités de protection ont été interrogés. Ces profils ont été spécifiquement ciblés car les membres des comités de gestion de déplacés étaient davantage susceptibles d'avoir des connaissances approfondies en termes de déplacement, et ceux du comité de protection pour ce qui est des connaissances relatives à la protection. Lorsque ces comités n'existaient pas ou dans l'éventualité où aucun membre n'était disponible, d'autres profils d'IC, tels que des volontaires communautaires ou des chefs de communauté (*Boulama*) ont été interrogés (tableau 1).

Tableau 1 : Nombre d'IC, par type de déplacement, genre et rôle dans la communauté

	Homme	Femme	Avec handicap	Membre comité de protection	Membre comité de gestion	Volontaire communautaire	Boulama	Enseignant	Autre	Total
Nombre total	415	85	14	110	204	57	18	1	110	500
IC PDI	229	43	6	51	122	29	12	1	57	272
IC réfugiés	186	42	8	59	82	28	6	0	53	228

<sup>4</sup> Un IC est une personne disposant de connaissances étendues sur sa communauté, en particulier concernant le sujet de l'évaluation, et sur laquelle il peut fournir des informations précises.

Carte 1: Sites de déplacés dans la région de Diffa

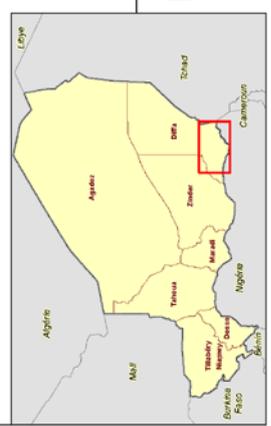


Sources des données: REACH  
 Limite administrative: OCHA - GCS WGS 1984  
 Système de coordonnées: UTM  
 Fichier: NER\_Diffa\_SitesAccueil\_LDREC\_11Avr2017\_A3\_Fr\_v1  
 Contact: niamy@eswactad.org

Note: Les données, désignations ou frontières utilisées dans cette carte ne sont pas garanties sans erreur et n'impliquent en aucun cas la responsabilité ni l'approbation de REACH, de ses partenaires ou organisations associées, ni des bailleurs de fond mentionnés sur cette carte.

Cette carte présente les sites d'accueil des populations déplacées de la région de Diffa recensés par la Direction Régionale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés entre mai 2016 et février 2017. Les données ont été collectées entre le 1er et le 20 mars. 142 sites ont été identifiés au total et représentés sur la carte.

**Légende:**  
 Frontière internationale  
 Région  
 Département  
 Commune  
 Lac Tchad  
 Sites d'accueil  
 Route Nationale N°1



Les enquêtes ont eu lieu entre le 29 mars et le 15 avril 2017. Au total, 127 sites accueillant des déplacés internes et 109 accueillant des réfugiés ont été identifiés (tableau 2). Les informations fournies par les IC s'appliquent à une majorité des ménages de leur communauté.

Tableau 2 : Nombre de sites évalués par type de population et par commune

	PDI	Réfugiés
Bosso	1	1
Chetimari	13	14
Diffa	19	21
Foulatari	3	2
Goudoumaria	1	1
Gueskerou	18	21
Kablewa	8	5
Mainé-Soroa	24	20
N'Guigmi	28	16
Toumour	12	8
Total	127	109

## Groupes de discussion

Parallèlement aux entretiens avec les IC, 44 groupes de discussion ont été organisés, regroupant en moyenne 12 participants chacun, afin de compléter et de trianguler les informations issues des entretiens avec les IC et d'ainsi explorer des thématiques plus sensibles telles que les violences basées sur le genre et la protection de l'enfance. Ces groupes de discussions ont été constitués en fonction du type de populations (déplacés internes ou réfugiés), du genre (homme ou femme), de l'âge (enfant<sup>5</sup> ou adulte), ainsi que de la condition physique (personnes en situation ou non de handicap physique), afin d'obtenir un degré élevé d'homogénéité parmi les participants d'un même groupe et ainsi créer un contexte favorable à la discussion permettant de capturer les opinions des groupes plus vulnérables. De plus, cinq axes principaux ont été couverts (camp de Kablewa ; camp de Sayam Forage ; Bosso et Garin Wanzam ; N'Guigmi ; Maïné-Soroa) pour permettre de déceler les différences et tendances géographiques (voir tableau 3 et tableau 4 ci-dessous).

Tableau 3 : Nombre de participants aux groupes de discussion, par genre, âge et handicap

Filles (11-17 ans)	Garçons (11-17 ans)	Femmes (18+ ans)	Hommes (18+ ans)	Personnes handicapées (18+ ans)
94	97	100	102	93

L'ensemble des groupes de discussion a été mené par des membres du GTS Protection à Diffa possédant les compétences nécessaires pour ce type d'exercice, c'est-à-dire des spécialistes en protection, formés pour mener des groupes de discussion et pour aborder des thématiques sensibles. Ces membres sont CARE, COOPI, Danish Refugee Council (DRC), le HCR, International Rescue Committee (IRC), KARKARA, Save the Children et World Vision.

Les participants aux groupes de discussion ont été sélectionnés selon une approche d'échantillonnage ciblé, bien qu'un certain degré de hasard ait été volontairement appliqué afin d'éviter le biais inhérent à certaines formes de processus de sélection personnelle, communautaire ou familiale.

Le nombre de groupes de discussion a été déterminé sur la base du niveau de saturation des données à atteindre, c'est-à-dire jusqu'à l'obtention de réponses de plus en plus uniformes et répétitives entre les différents groupes, approche permettant de garantir une certaine fiabilité des données.

<sup>5</sup> Dans le contexte de cette évaluation, un enfant est défini comme toute personne mineure, c'est-à-dire dont l'âge est inférieur à 18 ans.

Tableau 4 : Distribution des groupes de discussions et partenaires responsables de la modération

Localité	Type de déplacés	Filles (11-17 ans)	Garçons (11-17 ans)	Femmes (18+ ans)	Hommes (18+ ans)	Personnes avec un handicap (mixtes, 18+ ans)	Total
Camp de Kablewa	<i>Déplacés internes</i>	COOPI (1)	COOPI (1)	HCR (1)	HCR-KARKARA (1)	HCR-KARKARA (1)	10
Camp Sayam Forage	<i>Réfugiés</i>	World Vision (1)	World Vision (1)	IRC (1)	HCR-KARKARA (1)	UHCR-KARKARA (1)	
Bosso et Garin Wanzam	<i>Déplacés internes</i>	COOPI (2)	COOPI (2)	IRC (1)	CARE (1)	IRC (1)	14
	<i>Réfugiés</i>	COOPI (2)	COOPI (2)	IRC (1)	CARE(1)	IRC (1)	
N'Guigmi	<i>Déplacés internes</i>	Save the Children (1)	Save the Children (1)	DRC (1)	DRC (1)	DRC (1)	10
	<i>Réfugiés</i>	Save the Children (1)	Save the Children (1)	DRC (1)	DRC (1)	DRC (1)	
Mainé-Soroa	<i>Déplacés internes</i>	COOPI (1)	COOPI (1)	IRC (1)	HCR (1)	HCR (1)	10
	<i>Réfugiés</i>	Save the Children (1)	Save the Children (1)	IRC (1)	HCR (1)	HCR (1)	
<b>Total</b>	<b>Tous types</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>44</b>

## Analyse des données

Suite à la phase de collecte, les données ont été nettoyées et les réponses controversées ou incohérentes ont été interprétées et corrigées avec l'aide des commentaires des chefs d'équipe. En cas de conflit dans les données collectées sur un même site et par un même type d'IC, la logique suivante a été utilisée :

- Pour toute question de protection : les réponses du comité de protection priment sur celles des IC membres du comité de gestion des déplacés ou ayant un autre rôle dans la communauté (volontaire communautaire, Boulama etc.).
- Pour toute question de déplacement : les réponses du comité de gestion des déplacés priment sur celles des IC membres du comité de protection ou ayant un autre rôle dans la communauté (volontaire communautaire, Boulama etc.).
- Les présidents des comités sont supposés être de meilleurs informateurs que les autres membres des comités et par conséquent leurs réponses priment sur celles des autres membres.
- Les IC sont supposés être de meilleurs informateurs concernant leur propre communauté en fonction du type de déplacement : les déplacés internes connaissent mieux la situation des déplacés internes et les réfugiés celle des réfugiés. Par conséquent, la réponse d'un IC déplacé interne prime sur celle d'un IC réfugié en ce qui concerne les déplacés internes et vice versa.

Enfin, les données et résultats ont été croisés avec des données secondaires disponibles<sup>6</sup>. Sauf indication contraire, les pourcentages contenus dans ce rapport sont donnés en proportion des sites évalués. Des fiches d'information contenant les résultats des entretiens avec les IC sur les thématiques principales de ce rapport sont disponibles (liens en annexes).

<sup>6</sup> « Evaluation Rapide sur les Comités de Protection dans la Région de Diffa », Niger, HCR/REACH, Décembre 2016 <http://bit.ly/2ITuSC8> ; « Préoccupations Sécuritaires dans la Région du Lac Tchad », Tchad, REACH, Février 2017 <http://bit.ly/2p9Ej2O>.

## Limites

Etant donné les caractéristiques de l'évaluation et la méthodologie choisie, les limites suivantes doivent être prises en considérations lors de la lecture des résultats :

- Un site (Gueskerou) n'a pas pu être visité lors de l'évaluation en raison de préoccupations sécuritaires au moment de l'évaluation. Il n'est donc pas inclus dans la liste de sites évalués et les résultats présentés dans ce rapport ne s'appliquent pas à ce site.
- En raison de la nature qualitative de la méthodologie choisie, le niveau de précision des données est limité puisqu'elles sont tirées des informations fournies par un IC sur l'ensemble de la population déplacée interne ou réfugiée du site enquêté. En effet, des populations de plusieurs origines peuvent être présentes sur le site et les IC sont susceptibles de mieux connaître la situation des personnes avec qui ils ont une origine commune.
- Autre conséquence de la méthodologie qualitative, les résultats, en particulier les chiffres, ne peuvent pas être généralisés à toute la population déplacée. Les tendances et les dynamiques générales identifiées peuvent cependant être transposées à l'ensemble de cette population.
- Bien que les enquêteurs se soient efforcés de créer un climat de confiance propice au dialogue, l'occurrence de certaines problématiques de protection, notamment les plus sensibles, a pu être sous-rapportée.
- Enfin, étant donné que les données reposent sur les réponses et les discussions des participants, l'existence d'un potentiel biais dans les réponses, notamment dans l'optique de recevoir davantage d'assistance, ne peut être écartée.

## RESULTATS

Les résultats de l'évaluation protection sont présentés dans cette partie du rapport avec un premier chapitre concernant les PDI et un deuxième chapitre concernant les réfugiés. Les différences relevées entre les différentes communes, entre hommes et femmes, ainsi qu'entre les groupes de différents âges et conditions physiques sont soulignées lorsque cela s'avère pertinent. De plus, une attention particulière a été portée aux deux camps formels accueillant des déplacés internes et/ou des réfugiés – camp de Kablewa et camp Sayam Forage – et leurs particularités ont été soulignées lorsque jugé pertinent.

### Chapitre 1 : Population déplacée interne

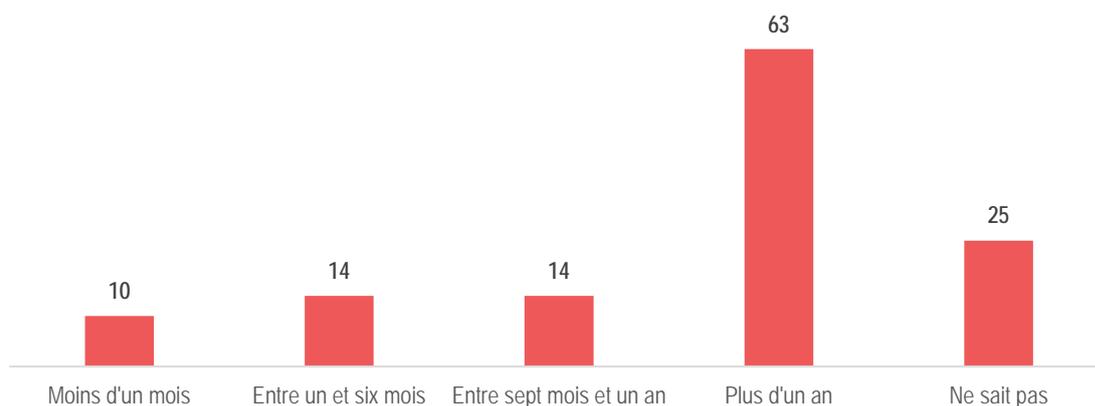
Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation pour la population déplacée interne dans la région de Diffa divisés en quatre sections :

- Profil de la population déplacée interne dans les sites évalués
- Situation sécuritaire et protection générale
- Problématiques de protection spécifique
- Impact sur l'accès aux services de base et accès à l'aide humanitaire

#### Profil de la population déplacée interne dans les sites évalués

Au moment de l'évaluation, 127 sites ont été identifiés comme accueillant des PDI dans la région de Diffa. Comme le montre le graphique 1 ci-dessous, la majorité de ces PDI avait quitté leur village d'origine depuis une durée supérieure à une année. Les déplacements continuaient néanmoins, puisque les IC de plusieurs sites ont rapporté qu'une majorité de la population déplacée interne présente sur leur site avait quitté leur village d'origine au cours du mois précédant l'enquête. Ces sites, au nombre de dix<sup>7</sup>, étaient répartis dans l'ensemble des communes, à l'exception de Diffa, Bosso, Foulatari et Goudoumaria. Le facteur principal de déplacement du village d'origine pour l'ensemble des sites évalués était quasi unanimement l'insécurité dans la zone d'origine (96% des sites évalués). D'autres s'étaient déplacés sur instruction du gouvernement (la majeure partie de la population déplacée interne dans 10% des sites) ou en raison de la perte de moyens de subsistance (7%). De manière notable, l'insécurité a été mentionnée comme unique cause de déplacement de la majorité de la population par tous les IC des 24 sites de Mainé-Soroa.

Graphique 1 : Durée de déplacement depuis le départ de leur village d'origine de la majorité des PDI, par nombre de site



Les flux continus de déplacement se remarquaient également à travers l'évolution de la taille de la population déplacée interne dans les sites évalués au cours des trois mois précédant l'enquête. Celle-ci variait considérablement au sein des sites évalués. En effet, alors qu'une augmentation de la taille de la population déplacée interne a été constatée dans 35% des sites au cours des trois mois précédant l'évaluation, les IC de 32%

<sup>7</sup> Ces sites sont Alla Dallamaram, Angoual Yamma (un quartier de Mainé-Soroa), Camp Kablewa, Djatkori, Kalboukra, Kaoua, N'Gagam, Djambourou, Garin Dodo (Guessere) et Wondori.

des sites ont indiqué une diminution de la population présente sur le site.<sup>8</sup> Aucune tendance claire ne se dégage par commune bien qu'il semblerait néanmoins que la taille des sites soit principalement en augmentation à Kablewa, et stable ou en diminution à Diffa et Mainé-Soroa (voir le tableau 5 ci-dessous). Ces changements dans la taille de la population peuvent être le résultat de nouvelles personnes quittant leur lieu d'origine pour venir s'établir dans un site de déplacés, ou de déplacements secondaires de personnes vivant déjà dans un site de déplacés.

Tableau 5 : Evolution de la taille de la population déplacée interne des sites évalués au cours des trois mois précédant l'enquête par commune, en nombre de sites

	Diminution	Stable	Augmentation
Bosso	0	0	1
Chetimari	3	9	1
Diffa	9	7	3
Foulatari	1	1	1
Goudoumaria	0	1	0
Gueskerou	8	2	8
Kablewa	1	0	7
Mainé-Soroa	9	10	5
N'Guigmi	6	9	13
Toumour	4	3	5
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>44</b>

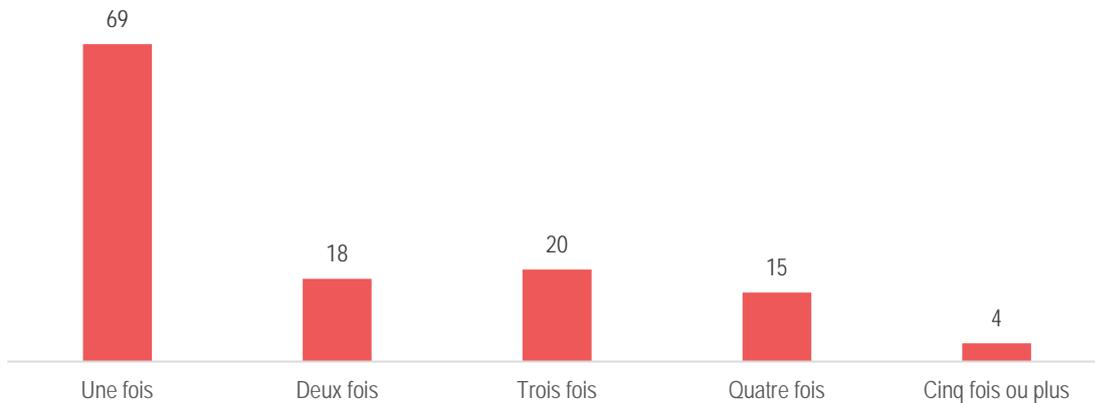
Ainsi, une large minorité de sites (45%) accueillait majoritairement des PDI aux multiples déplacements (graphique 2), c'est-à-dire qui avaient déjà été déplacés de leur lieu d'origine avant leur arrivée sur leur site actuel. Les PDI du camp de Kablewa, dans la commune de Kablewa, ont rapporté en moyenne jusqu'à trois déplacements depuis leur départ de leur lieu d'origine. Il faut noter que les déplacements multiples accroissent la vulnérabilité des personnes déplacées, celles-ci étant plus susceptibles d'avoir un statut précaire et de manquer de ressources, dû au fait qu'elles ne peuvent généralement se déplacer qu'avec une quantité limitée de biens et de matériels, en particulier en cas de départ précipité. Dans 93% des sites évalués, ces personnes avaient quitté leur lieu de déplacement précédent en raison de l'insécurité qui y régnait. Cela était particulièrement le cas à N'Guigmi où 21 sites sur les 28 évalués comptaient principalement des déplacés multiples. Une explication possible est que N'Guigmi se situe plus loin de l'épicentre des conflits avec Boko Haram, et donc les PDI sont davantage susceptibles de s'être déplacées premièrement dans un autre endroit plus proche de leur lieu d'origine. Parallèlement, en comparaison avec les IC des autres communes, les IC des sites évalués à N'Guigmi ont davantage cité des causes de déplacement secondaires autres que l'insécurité, bien que l'insécurité reste tout de même largement en tête (dans 17 des 21 sites).

Les familles déplacées internes semblent s'être majoritairement déplacées dans leur intégralité. En effet, les familles ayant dû laisser un ou plusieurs membres dans leur village d'origine représentent la majorité de la population dans légèrement plus d'un quart des sites (26%). Ces séparations familiales étaient involontaires dans les trois-quarts des cas. Mainé-Soroa accueillait une part importante de ces familles séparées puisque 48% des sites où les PDI ont majoritairement dû laisser une partie de leur famille dans leur village d'origine se situaient dans cette commune (14 sur 32, soit 58% du nombre total de sites de cette commune). Dans le camp de Kablewa, les

<sup>8</sup> Ces résultats sont basés sur les réponses fournies par les IC quant à l'évolution relative de la population des sites évalués et ne sont qu'indicatifs. Pour toute information plus détaillée sur les populations présentes dans les sites évalués, veuillez consulter la DREC/M-R.

séparations familiales n'ont pas été rapportées comme majoritaires parmi les déplacés internes présents dans le camp.

Graphique 2 : Nombre de déplacements d'une majorité de la population déplacée interne, par nombre de site



D'importants mouvements de populations ont été rapportés comme potentiels dans neuf sites uniquement<sup>9</sup> (7% du nombre total de sites évalués). La population de ces sites avait majoritairement l'intention de se déplacer au cours des trois mois suivant l'évaluation. Les communes les plus éloignées de la frontière nigériane et de l'épicentre des conflits avec Boko Haram, comme N'Guigmi, Kablewa, Goudoumaria et Foulatari, ne comptaient aucun site où une majorité de la population déplacée interne avait l'intention de se déplacer dans les trois prochains mois (voir carte 2 ci-dessous). Les causes de départ invoquées étaient l'insuffisance de l'aide humanitaire (cinq sites), la perte de moyens de subsistance (quatre sites) et l'insécurité sur le site de déplacement (trois sites). D'après les IC, la majorité de ceux ayant l'intention de se déplacer souhaite retourner dans leur village d'origine. Les sites où un nombre important de séparations familiales a été rapporté ne correspondent pas aux sites avec des intentions de retour. Par conséquent, aucun lien n'a pu être fait entre ces deux aspects. Pour davantage de détails sur ces intentions de déplacement et de retour, des fiches d'information individuelles, par site où une majorité de la population a l'intention de se déplacer dans les trois mois, sont disponibles en annexes.<sup>10</sup>

Ces faibles intentions de déplacement dénotent une relative stabilité de la situation en termes de déplacements dans les mois à venir en l'absence de changements majeurs.<sup>11</sup> Cette relative stabilité est renforcée par les types d'obstacles au retour les plus mentionnés puisque ceux-ci ne sont que peu susceptibles d'être résolus à court terme. En effet, l'insécurité dans la zone de retour constituait l'obstacle le plus largement mentionné par les IC déplacés internes (91% des sites où une majorité de la population déplacée interne a l'intention de rester au cours des trois prochains mois), suivi par les maisons et/ou propriétés des PDI détruites ou endommagées (25%) et occupées (23%). Il est donc difficile d'imaginer un retour dans ces mêmes zones à court terme, les conditions sécuritaires et d'accueil étant, de plus, jugées acceptables dans les sites actuels. Les principales raisons de rester sur le site actuel reflétaient ces obstacles: l'absence de conflit a ainsi été indiquée par les IC de la quasi-totalité des sites évalués (99%), puis la présence de famille et/ou de connaissances (24%), et l'accès à l'aide humanitaire (22%). Très peu de différences ont été observées au niveau communal.<sup>12</sup>

En ce qui concerne les sources d'informations, les PDI utilisaient principalement la radio et la télévision (70% des sites évalués), suivies par le chef de village ou de la communauté présent sur le site connu sous le nom de *Boulama* (45%), puis la famille, les voisins et/ou les amis (24%). Peu de différences ont été observées, bien que l'ordre entre ces sources principales varie d'une commune à l'autre. De manière intéressante, les lieux de manifestations sociales comme autre source d'information arrivent en troisième position dans les communes de Foulatari et de

<sup>9</sup> Ces sites sont Ambouram Ali, Awaridi, Bourbourwa, Dubai, Garin Wanzam, Gremadi, Kagouri Ngoui (aussi connu sous le nom de Ngoni Foulani), Sabon Carré et Zeinam Kellouri.

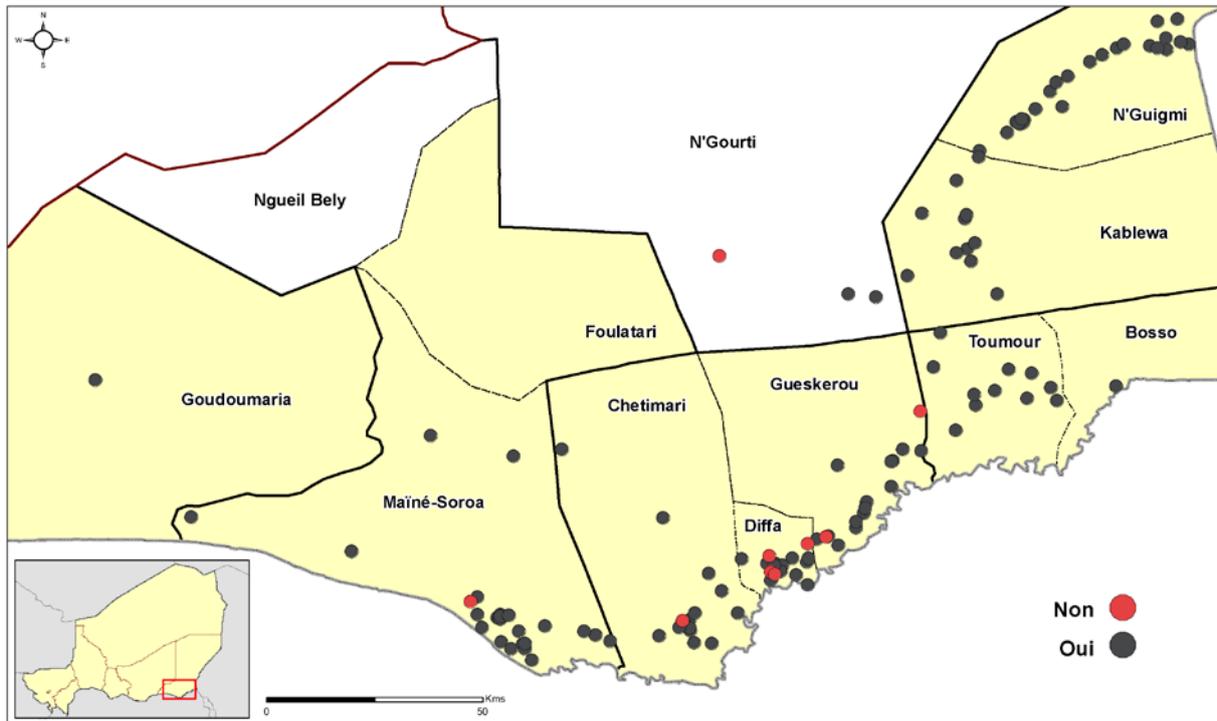
<sup>10</sup> <http://bit.ly/2tojWR8>

<sup>11</sup> Ces réponses s'appliquent à une majorité de la population vivant dans les sites évalués. Il n'est donc pas impossible que de larges minorités des populations déplacées de ces sites aient l'intention de se déplacer et/ou de retourner dans les prochains mois.

<sup>12</sup> Se référer à la fiche d'information « Intentions de Déplacement et de Retour – Déplacés Internes », <http://bit.ly/2rQAzD4>

Mainé-Soroa (dans respectivement 33% et 17% des sites évalués dans ces communes)<sup>13</sup>. Parallèlement, le téléphone et les contacts directs constituaient les moyens de communication les plus utilisés par les PDI, cités dans 69% et 29% des sites respectivement, devançant très largement les réseaux gratuits tels que WhatsApp et Viber (2%). Les autres moyens de communication principaux mentionnés, mais de manière très minoritaire, sont le bouche-à-oreille et l'utilisation d'intermédiaires.

Carte 2 : Intention d'une majorité de la population déplacée interne de rester dans le site actuel au cours des trois prochains mois, par site<sup>14</sup>



Il convient de noter que 11% des sites ont un accès à l'information sur la situation dans leur zone actuelle de résidence jugé insuffisant, principalement à Chetimari et Diffa (dans cinq des respectivement 13 et 19 sites évalués). Cette proportion augmente à 54% lorsque l'on s'intéresse à la quantité d'informations disponibles sur la situation dans leur zone d'origine. En particulier, l'ensemble des sites présents à Toumour se trouve dans cette situation. Les besoins les plus mentionnés en termes d'information sur la zone d'origine concernent principalement la situation sécuritaire, l'état des propriétés des PDI, ainsi que la situation en termes d'eau, hygiène et assainissement. En ce qui concerne le camp de Kablewa, l'accès à l'information sur la situation dans la zone actuelle a été jugé globalement suffisant, alors que l'accès à l'information sur la situation dans leur zone d'origine a été rapporté comme insuffisant, notamment en ce qui concerne la situation sécuritaire.

### Situation sécuritaire et problématiques de protection générale

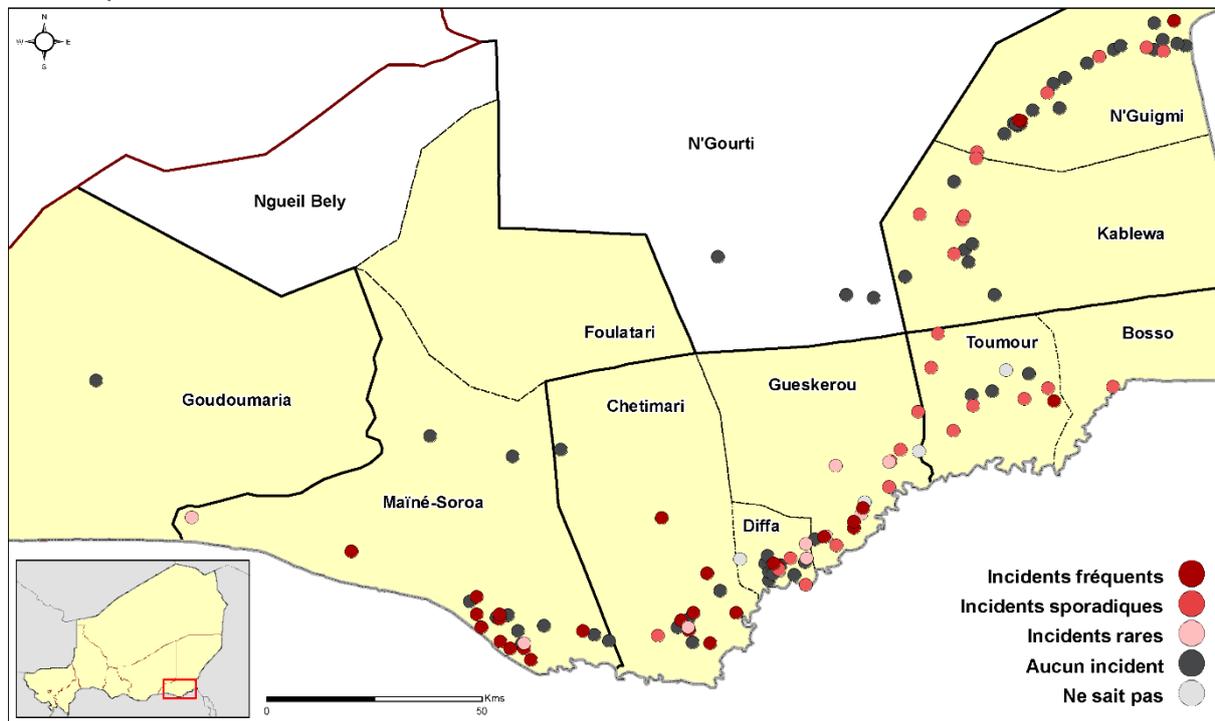
La situation sécuritaire dans les 127 sites évalués accueillant des PDI dans la région de Diffa varie considérablement. Alors que les IC de 45% des sites n'ont rapporté aucun incident sécuritaire sur leur site et dans un rayon de 25 kilomètres (km) autour du site au cours des trois derniers mois, environ la même proportion (43%) a indiqué des incidents fréquents (au moins un par semaine) ou des incidents sporadiques (moins d'un par semaine mais plus d'un par mois). Ainsi, la totalité des sites évalués à Foulatari et Goudoumaria ainsi qu'une majorité des sites de Kablewa et de N'Guigmi semblent relativement sûrs, bien que les IC des sites restants rapportent des incidents fréquents ou sporadiques (voir carte 3 ci-dessous). A l'inverse, les sites des communes de Mainé-Soroa, Chetimari et Gueskerou et leurs alentours apparaissent particulièrement touchés par des incidents sécuritaires. Le

<sup>13</sup> Soit 1 site sur 3 évalué et 3 sites sur 24 évalués respectivement.

<sup>14</sup> Les données GPS des sites collectées lors de l'évaluation les positionnaient parfois dans une commune autre que celle à laquelle ils sont rattachés administrativement, ce qui explique que certains sites apparaissent dans la commune de N'Gourti.

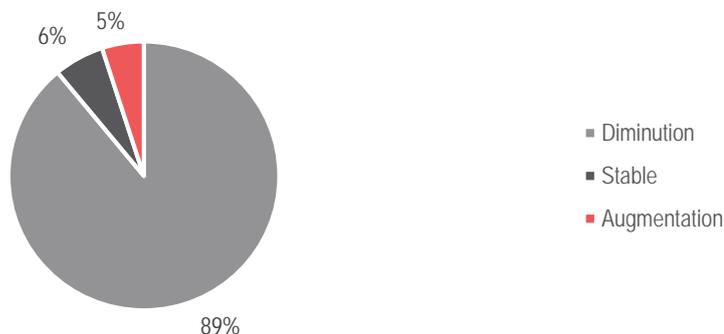
nombre d'incidents le plus élevé a été rapporté dans le site de Boulaharde / Kaouré de la commune de Toumour (10), suivi par Garin Dogo (Guessere) à Gueskerou (7) et Maina Karderé à Chetimari (6).

Carte 3: Fréquence des incidents sécuritaires au cours des trois mois précédant l'évaluation d'après les IC déplacés internes, par site<sup>15</sup>



Le nombre de ces incidents sécuritaires a diminué dans une vaste majorité de sites (89%) en comparaison avec la situation trois mois auparavant. Les six sites<sup>16</sup> (5%) où une augmentation du nombre d'incidents sécuritaires a été rapportée se situent dans les communes de N'Guigmi (deux), Kablewa, Mainé-Soroa, Chetimari et Diffa (un dans chacune). De plus, d'après les IC la majorité de la population déplacée interne de la quasi-totalité des sites évalués (99%) se sentait en sécurité dans leur site actuel au moment de l'évaluation. Ce résultat confirme l'absence de conflit rapportée dans une majorité de sites comme une raison expliquant la volonté d'une majorité de la population de rester dans leur site actuel. L'unique site où ce n'était pas le cas est Dabagoun Kayawa, situé à Chetimari. La raison avancée justifiant ce sentiment d'insécurité était la persistance des tensions entre agriculteurs et éleveurs présents sur le site.

Graphique 3 : Evolution du nombre d'incidents sécuritaires signalés par les IC déplacés internes durant les trois derniers mois, par proportion de sites



Les combats entre groupes armés, les vols et braquages, et les violences physiques contre les civils sont les types d'incidents sécuritaires les plus signalés dans les sites évalués (dans respectivement 35%, 35% et 34% des sites).

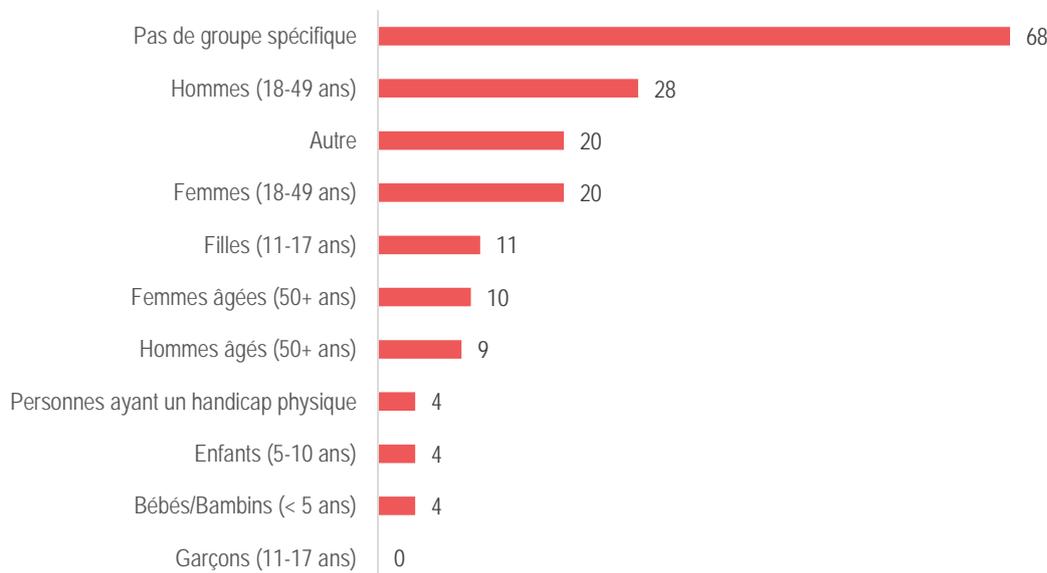
<sup>15</sup> Les données GPS des sites collectées lors de l'évaluation les positionnaient parfois dans une commune autre que celle à laquelle ils sont rattachés administrativement. Cela explique que certains sites apparaissent dans la commune de N'Gourti.

<sup>16</sup> Ces sites sont Abdouré, Dabagoun Kayawa, Gagala, Gagala Peulh, Kayawa et Oudi Peulh.

Les hommes participant aux groupes de discussion ont par ailleurs confirmé les vols courants dans les sites évalués. Peu de variations ont été remarquées entre les différentes communes, bien que les combats entre groupes armés aient été moins mentionnés par les IC des communes de Toumour, Diffa et Kablewa.<sup>17</sup> Dans le camp de Kablewa, les vols et les braquages ont été rapportés comme principaux incidents sécuritaires touchant les PDI. Les enlèvements et disparitions forcés arrivent notamment en troisième position à Toumour et Diffa, alors que ce sont les violences basées sur le genre à Kablewa. A Mainé-Soroa, les disputes intercommunautaires viennent en troisième place. Il paraît pertinent de préciser qu'aucun lien n'a été identifié entre le genre de l'IC et son inclination à mentionner les violences basées sur le genre en tant qu'incident sécuritaire principal. Au contraire, celles-ci ont été uniquement rapportées par des IC masculins.

Les IC ont ensuite été interrogés quant aux groupes de PDI les plus affectés par ces incidents sécuritaires. Comme le montre le graphique 4 ci-dessous, il en ressort que ces incidents ne ciblent généralement pas de groupe spécifique (54% des sites) ou, dans le cas contraire, des adultes (38%). Concernant les variations géographiques, l'absence de ciblage arrive également en tête dans une majorité de communes, à l'exception de Toumour, Diffa et N'Guigmi où les adultes (hommes et femmes), puis les filles, hommes âgés ou femmes âgées ont été principalement mentionnés.

Graphique 4 : Groupes de population déplacée interne les plus affectés par les incidents sécuritaires, par nombre de site<sup>18</sup>



De manière complémentaire à la fréquence des incidents sécuritaires, les IC ont été interrogés sur les différents risques et les groupes de PDI les plus vulnérables afin de dresser un tableau plus complet de la situation sécuritaire dans les sites évalués. De ce fait, et en adéquation avec les résultats susmentionnés, les types de risques d'atteinte à la personne les plus communément signalés étaient les violences physiques telles que les meurtres, attaques, etc. (dans 69% des sites), les arrestations et les détentions arbitraires (19%), ainsi que les travaux forcés (18%). La population déplacée interne du camp de Kablewa était principalement exposée aux risques de violences physiques et de travail forcé. Bien que les violences physiques constituent le risque principal dans l'ensemble des communes, certaines disparités peuvent être observées. Ainsi, les discriminations en termes d'accès aux services de base ont été indiquées dans trois communes comme risque principal (Bosso, N'Guigmi et Goudoumaria), de même que les enlèvements et disparitions forcées (Gueskerou, Diffa et Chetimari).

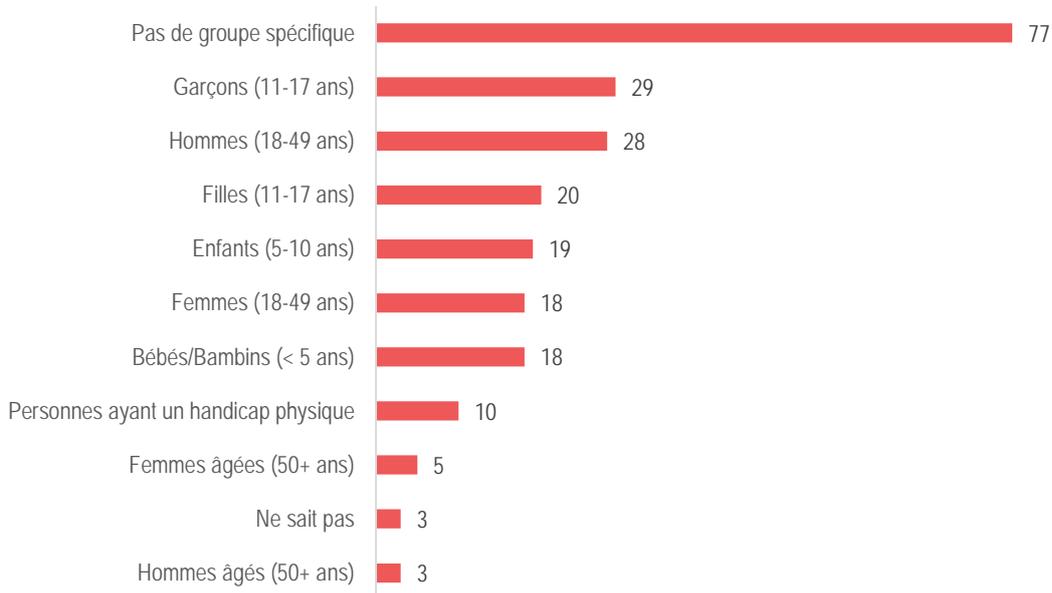
Similairement aux groupes les plus touchés par les incidents sécuritaires, les IC d'une majorité de sites ont indiqué qu'aucun groupe spécifique n'était particulièrement exposé à ces risques (61%). Les garçons (11-17 ans) viennent ensuite (23%), suivis des hommes (18%). Très peu de différences ont été identifiées au niveau communal. Les

<sup>17</sup> Dans ces trois communes, et contrairement aux autres, les combats entre groupes armés n'apparaissent pas dans les trois types d'incidents sécuritaires les plus mentionnés.

<sup>18</sup> Les 20 sites où « Autre » a été choisi n'ont signalé aucun incident et donc aucun groupe de personne ciblé.

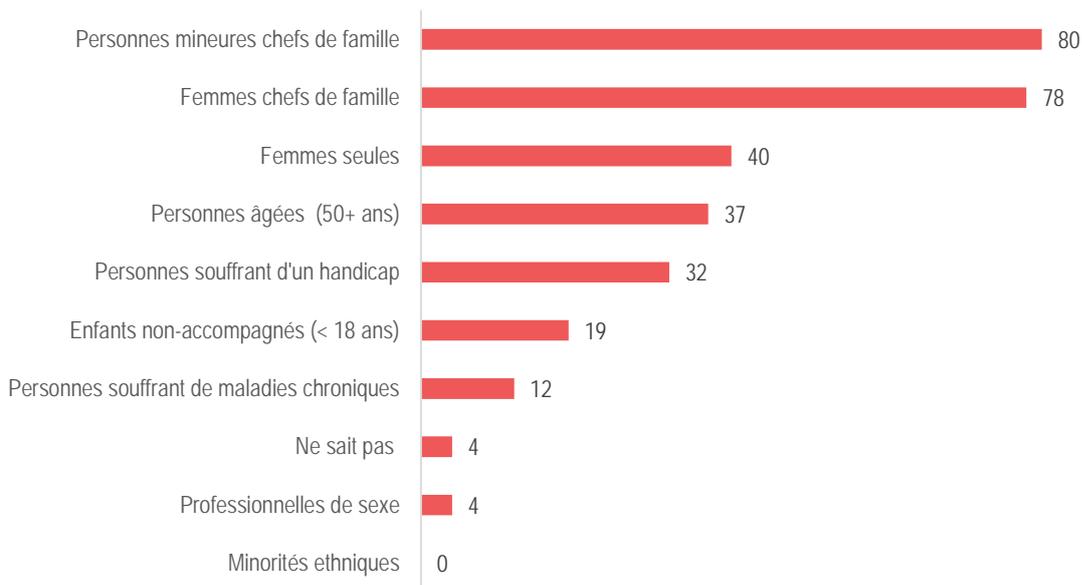
données récoltées lors des groupes de discussion fournissent néanmoins des résultats quelque peu différents, avec les femmes, les enfants – en particulier les filles – et les personnes âgées les plus mentionnés.

Graphique 5 : Groupes de personnes déplacées internes (par âge et genre) les plus exposés aux risques d'atteinte à la personne selon les IC déplacés internes, en nombre de sites



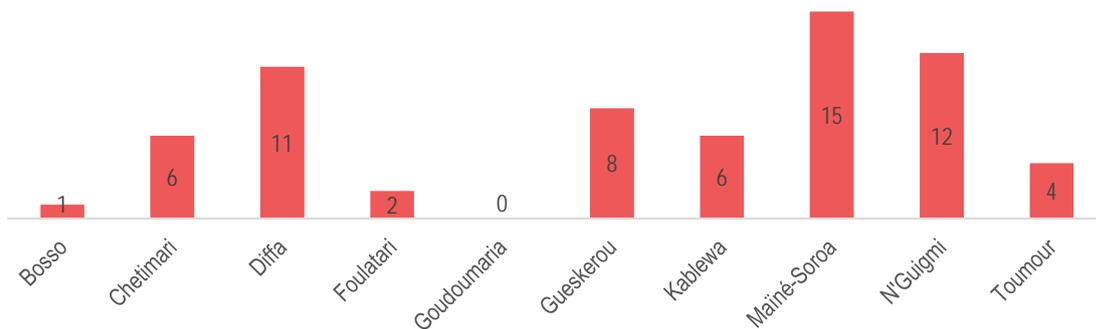
Les groupes de PDI les plus vulnérables, par type de vulnérabilité, ont également été identifiés. Les personnes mineures chefs de famille et les femmes chefs de famille ont été indiquées dans le plus grand nombre de sites (63% et 61% respectivement) comme étant particulièrement exposées aux risques d'atteinte à la personne susmentionnés. Les femmes seules (veuves incluses) viennent ensuite (31%). Ces résultats sont relativement homogènes à travers les différentes communes évaluées. On note néanmoins que les enfants non-accompagnés à Diffa et à Kablewa, ainsi que les personnes en situation de handicap physique à N'Guigmi ont été mentionnés parmi les trois principaux groupes vulnérables. Les participants aux groupes de discussion ont souligné la vulnérabilité accrue des personnes avec un handicap en raison de leur condition, ainsi que des femmes chefs de ménage. Le groupe d'hommes de Mainé-Soroa a néanmoins souligné le fait que les hommes étaient également vulnérables, notamment en raison du fait qu'ils sont pour la plupart dépourvus de moyens de subsistance.

Graphique 6 : Groupes de personnes déplacées internes (par type de vulnérabilité) les plus vulnérables aux risques d'atteinte à la personne, en nombre de sites



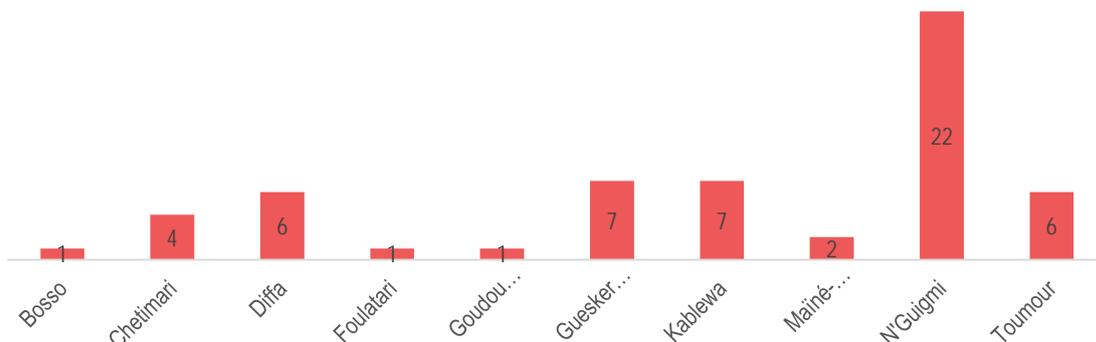
Au-delà de ces incidents et risques sécuritaires, d'autres problématiques de protection générale ont pu être observées de manière récurrente lors de l'évaluation. Ainsi, des PDI ayant perdu leurs documents juridiques et civils, c'est-à-dire leur documentation légale comme une pièce d'identité, un certificat de naissance ou de mariage, ont été rapportées dans environ la moitié des sites évalués (51%), avec une proportion au-dessus de la moyenne dans les communes de Kablewa (6/8 sites, y compris dans le camp de Kablewa, soit 75%), Foulatari (2/3, soit 67%) Mainé-Soroa (15/24, soit 63%), Diffa (11/18, soit 58%) et Bosso (1/1, soit 100%). Les hommes participant aux groupes de discussion ont confirmé qu'un nombre important de personnes ne possède pas de documents. Le manque de documents juridiques peut constituer un obstacle à la détermination du statut des personnes déplacées, ainsi qu'à la réunification familiale. Plus encore, il peut entraîner une forte restriction de mouvements dans le contexte sécuritaire de Diffa, puisqu'il faut être en mesure de présenter une pièce d'identité pour se déplacer dans la région. Certains participants ne possédant pas de pièces d'identité ont ainsi expliqué avoir peur de se déplacer par crainte d'être assimilés aux groupes armés. D'autres n'osaient pas rejoindre leur famille car les nouveaux arrivés sont considérés comme potentiels suspects.

Graphique 7 : Nombre de sites évalués accueillant des PDI ayant perdu leur documentation civile, par commune



Il en est de même en ce qui concerne les difficultés à enregistrer les nouveau-nés, rapportées dans près de la moitié des sites (45%). Comme le montre le graphique 8 ci-dessous, cela était particulièrement le cas dans les sites de Kablewa (7/8, soit 88%) et N'Guigmi (22/28, soit 79%). Les raisons les plus mentionnées par les IC étaient le manque de moyens pour payer le trajet, indiqué dans 54% des sites où de telles difficultés existent, le fait qu'une majorité de PDI ne savent pas comment procéder (28%) ou ne connaissent pas le lieu d'enregistrement (21%). Il apparaît important de souligner que de longs délais d'attente ont été particulièrement rapportés en tant que barrières à l'enregistrement des nouveau-nés à Chelimari et à Kablewa, tandis qu'une distance trop importante pour rejoindre les centres d'enregistrement a été indiquée dans les communes de N'Guigmi et Toumour. Le non-enregistrement des nouveau-nés implique un risque d'apatridie pour ces derniers et des difficultés d'enregistrement auprès de différents établissements, comme auprès des établissements scolaires par exemple.

Graphique 8 : Nombre de sites où des difficultés à enregistrer les nouveau-nés ont été rapportées par les IC déplacés internes, par commune



Enfin, certains IC ont également indiqué la présence de mines terrestres, d'explosifs improvisés et/ou de munitions non explosées dans un rayon de 25 km autour de leur site (dans 14% des sites de PDI évalués). La totalité de ces sites se situe dans les communes de Mainé-Soroa (11 sites), Diffa (6 sites) et N'Guigmi (1 site). La présence de mine terrestres, d'explosifs improvisés et/ou de munitions non explosées restreint les mouvements des personnes

vivant aux alentours et constitue un risque important d'atteinte à leur intégrité physique. Cela peut également contribuer à renforcer un sentiment d'insécurité et de peur.

### Mécanismes de prévention, de résilience et d'adaptation, et de référencement

Afin de faire face aux incidents et risques sécuritaires susmentionnés, des actions de prévention étaient entreprises dans 73% des sites, principalement par les autorités étatiques et les acteurs humanitaires actifs dans la région. Cette proportion est supérieure à 50% dans l'ensemble des communes évaluées, avec un minimum à Gueskerou (10 sur 18 sites, soit 56%), à Kablewa (5 sur 8, soit 63%) et à N'Guigmi (18 sur 28, soit 64%). Ces actions préventives correspondaient principalement à un renforcement de la sécurité (augmentation des patrouilles des FDS et sécurisation de la zone par l'Etat et les autorités locales). Les IC ont également noté que l'accroissement de l'aide humanitaire aux populations vivant dans les sites évalués a un impact positif sur la situation en termes de protection.

Parallèlement, la population déplacée interne a adopté certaines stratégies de résilience et d'adaptation dans l'ensemble des sites évalués pour faire face aux incidents et aux conséquences de ceux-ci. D'après les IC, ces stratégies consistaient principalement à solliciter le soutien du chef de communauté ou *Boulama* présent sur le site (dans 70% des sites). Les *Boulamas*, bien qu'ayant un pouvoir réduit en situation de déplacement car associé à la terre et à un espace géographique, conservent une certaine autorité morale au sein de leur communauté. Lorsqu'un conflit éclate, la population peut se tourner vers eux pour trouver une solution, généralement sous forme d'un arrangement à l'amiable ou de consensus. Dans le cas de conflits intercommunautaires, les *Boulamas* des différentes communautés impliquées peuvent se réunir pour tenter de trouver une solution négociée et acceptable pour leur communauté respective. Ce mécanisme communautaire, déjà en place dans les villages d'origine des déplacés internes, continue d'être utilisé par une part importante de la population déplacée. Une autre stratégie communément adoptée consiste à se déplacer aux abords d'une communauté hôte au sein d'une même localité (relevé dans 41% des sites). Cela leur permet de bénéficier de la sécurité en place dans cette communauté ainsi que des infrastructures présentes, mais sans s'installer directement en son sein et ainsi réduire les risques de conflits potentiels. Afin de mieux gérer les effets des incidents, les populations ont également recours au soutien psychosocial de la société civile et/ou des acteurs humanitaires (mentionné dans 30% des sites). Des stratégies d'adaptation annexes font parties des stratégies les plus mentionnées dans les sites appartenant à certaines communes, telles que le soutien de la famille et d'amis dans les communes de Chetimari, Mainé-Soroa et Goudoumaria, et l'intégration à la communauté hôte à Gueskerou, Diffa et Mainé-Soroa.

De plus, selon les IC, une majorité de la population avait connaissance d'au moins une voie de référencement<sup>19</sup> dans une majorité de sites (61%) au moment de l'évaluation. Cette proportion était relativement constante avec un minimum de 33% à Foulatari (un site sur trois évalués) et un maximum de 100% à Bosso et Goudoumaria (un seul site évalué dans chacune de ces communes). Cela n'était pas le cas dans le camp de Kablewa, où il a été rapporté qu'une majorité de la population déplacée interne n'avait connaissance d'aucune voie de référencement. La vaste majorité des sites où la plupart des PDI connaissait au moins l'une de ces voies de référencement, comptait au moins l'une d'entre elles sur le site (90%). Celles-ci étaient principalement les services de santé (54%), l'éducation (47%) et l'appui psychosocial (30%). Certaines variations peuvent être observées entre les communes, comme le montre le tableau 6 ci-dessous. Les 10% des sites restants où aucune voie de référence n'était disponible se trouvaient principalement dans la commune de N'Guigmi (5/15 sites), suivies par Gueskerou (2/9) et Chetimari (1/10).

Ces voies de référencement n'étaient cependant pas toujours utilisées. En effet, une majorité de la population n'avait pas recours à ces voies de référencement dans 16% des sites où au moins une voie était connue et disponible. Ces sites se situaient principalement dans les communes de Mainé-Soroa (4/14 sites), Chetimari (2/9), Diffa (13/14) et Goudoumaria (0/1). En ce qui concerne les enfants, une majorité de participants des groupes de discussion, à l'exception de ceux de Bosso, ont indiqué connaître au moins une voie de référencement, mais très peu y avaient déjà eu recours. Certains l'ont expliqué par le fait qu'ils n'étaient pas pris au sérieux en raison de leur âge. A Bosso et à Garin Wanzam, les garçons ont indiqué ne pas savoir à qui confier leurs problèmes, tandis que

<sup>19</sup> Les voies de référencement prises en compte durant l'évaluation sont les suivantes : appui psychosocial, éducation, service de groupe de parole, services de santé, accès aux documents légaux (actes de naissance, certificat de divorce, etc.), suivi judiciaire, et programme d'activités génératrices de revenus.

les filles de Bosso ont rapporté ne pas savoir vers qui se tourner en ce qui concerne les abus de leurs parents. L'évaluation n'a pas mesuré l'existence de voies de référencement dans les sites où les IC indiquaient qu'une majorité de la population ne connaissait pas au moins l'une d'elles.

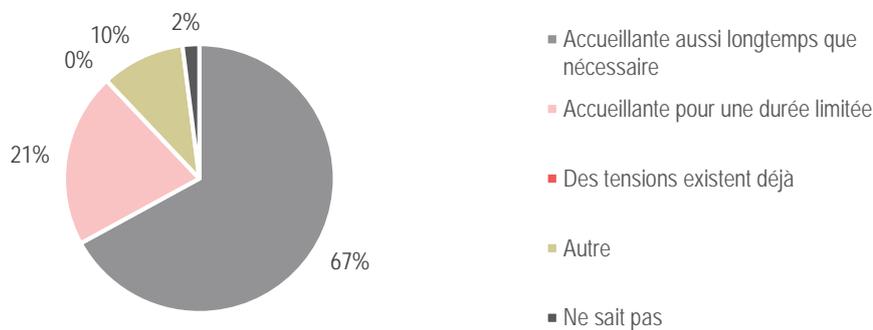
Tableau 6 : Types de voies de référencement disponibles les plus mentionnés par les IC déplacés internes, par commune

	Première	Deuxième	Troisième
Bosso	Services de santé	Services de groupe de parole	-
Chetimari	Services éducatifs	Services de santé	Services de groupe de parole
Diffa	Appui psychosocial	Services de santé ; Accès aux documents ; Services éducatifs	
Foulatari	Services éducatifs	- <sup>20</sup>	-
Goudoumaria	Services de santé ; Services éducatifs		-
Gueskerou	Appui psychosocial	Services éducatifs	-
Kablewa	Appui psychosocial ; Services éducatifs ; Services de santé		
Mainé-Soroa	Services éducatifs	Services de santé	Accès aux documents
N'Guigmi	Services de santé	Accès aux documents ; Services de groupe de parole	
Toumour	Appui psychosocial	Services de santé	Accès aux documents

### Relations avec la communauté hôte

Les relations entre la population déplacée interne et la communauté hôte ont également été évaluées. Concernant l'attitude de la communauté hôte de manière générale, les IC déplacés internes d'une majorité de sites (67%) ont indiqué qu'elle était prête, selon eux, à accueillir les PDI aussi longtemps que nécessaire<sup>21</sup> (voir graphique 9 ci-dessous), et notamment dans l'ensemble des sites évalués des communes de Toumour, Bosso, Chetimari et Kablewa. Les sites où la population hôte a été décrite comme prête à accueillir les PDI pour une durée limitée seulement se situent principalement à N'Guigmi (12 sites).

Graphique 9 : Attitude de la communauté hôte envers la population déplacée interne, selon les IC déplacés internes



Il est intéressant de noter qu'aucune tension n'a alors été soulevée. Cependant, lorsqu'interrogés directement sur l'existence de tensions entre communautés hôte et déplacée interne, les IC de neuf sites<sup>22</sup> (7%) ont répondu par l'affirmative. Trois de ces sites se situaient à Mainé-Soroa, deux à Chetimari et à Toumour, et un à Gueskerou et N'Guigmi. Selon les IC, les causes de ces tensions étaient la protection de biens dans les sites de Chetimari et Mainé-Soroa, l'aide humanitaire à N'Guigmi, et le vol de bétail et le ciblage de l'aide humanitaire à Toumour. De fait, le partage des ressources naturelles et la possession de terres agricoles ou de zones de pâturage n'ont pas été avancés comme raisons expliquant ces tensions. De plus, les participants déplacés internes des groupes de discussion, notamment les garçons, ont également relevé certaines tensions. A N'Guigmi par exemple, une mésentente avec la population hôte a été rapportée, alors qu'à Bosso, les garçons ont, en majorité, expliqué avoir été marginalisés par la population d'accueil à leur arrivée, bien que la situation se soit améliorée depuis. D'autres

<sup>20</sup> Un tiret '-' est utilisé lorsqu'aucune deuxième et/ou troisième voie de référencement disponible n'a été mentionnée par les IC.

<sup>21</sup> On peut également ajouter à ces 67%, la quasi-totalité des réponses « autres », puisque dans 13 sites sur 14, les mots « paix », « solidarité » et « confiance » ont été utilisés pour décrire les relations entre population hôte et déplacée interne. L'absence de communauté hôte à proximité a été indiquée dans un site.

<sup>22</sup> Ces sites sont Morweye et N'Guelkolo à Chetimari, N'Garana à Gueskerou, Kouble Igre, Marché Bétail, et N'Gabria à Mainé-Soroa, Kalboukra à N'Guigmi, et Kacharcho et Kindjandi à Toumour.

participants ont cependant indiqué avoir été associés à des groupes armés par d'autres enfants issus de la communauté hôte, qui les surnomment « les envahisseurs ou les complices de Boko Haram ». Néanmoins, de manière générale, il ressort que les relations entre les populations hôtes et déplacées internes semblent stables au moment de l'évaluation, bien que cela puisse être pour une période relativement limitée dans environ un cinquième des sites évalués. L'ensemble des neuf sites où des tensions ont été rapportées possède au moins un mécanisme de résolution ou de prévention des conflits d'après les IC. Ces derniers se composaient principalement de consultations avec les chefs de village (sept sites) et de consultations avec le conseil des sages (dans trois sites, situés à N'Guigmi et à Toumour).

## Problématiques de protection spécifique

Afin d'obtenir des informations substantielles sur des thématiques sensibles de protection, dont la prévalence est difficilement évaluable, certains sujets ont été abordés lors de groupes de discussion avec des personnes choisies en fonction de leur âge, genre, statut et condition physique. Les résultats obtenus sont qualitatifs et ne permettent pas – ce n'en est pas l'objectif – de mesurer la prévalence de ces problématiques de protection. A l'inverse, ils permettent d'en distinguer les tendances et les dynamiques. Les thématiques approfondies avec cette méthodologie sont la protection de l'enfance, les violences basées sur le genre et les problèmes de protection particuliers rencontrés par les personnes en situation de handicap physique.

### Protection de l'enfance

Les enfants, entendus ici comme l'ensemble des personnes mineures (ayant moins de 18 ans), font face à des problèmes de protection spécifiques, variant en fonction de leur âge et de leur sexe. Certains thèmes sont apparus de manière récurrente durant les groupes de discussion, suggérant leur caractère répandu (voir le tableau 7 ci-dessous). Ainsi, la lourdeur des travaux domestiques, accompagnée de violences physiques et de privations si les travaux ne sont pas accomplis, a été discutée dans la quasi-totalité des groupes de discussions avec les enfants des deux sexes. Des participantes de deux groupes ont ainsi indiqué être privées de nourriture si elles refusent de travailler lorsqu'elles sont trop fatiguées. Des traumatismes ont également été mentionnés de façon récurrente. En effet, de nombreux participants, notamment des garçons de Garin Wanzam et de Bosso, ont expliqué avoir des difficultés à s'endormir ou être victimes de cauchemars pendant lesquels ils revivent des situations qu'ils ont vécu. D'autres, comme les filles participant au groupe de discussion de Bosso, ont partagé avoir des signes de stress post-traumatique, tels que des sursauts incontrôlés et ont expliqué avoir arrêté l'école car cela les faisait revivre les événements vécus pendant qu'elles étaient en classe (attaques et enlèvements). Les participantes adultes ont confirmé l'existence de nombreux cas de traumatismes chez leurs enfants.

Certaines problématiques récurrentes différaient entre les filles et les garçons. Les filles ont de fait particulièrement mentionné l'occurrence de mariages précoces et/ou forcés<sup>23</sup>, et des violences ou harcèlement sexuels. Les participantes dans le camp Kablewa ont par exemple souligné des cas de viol dans le camp. De même, de la prostitution a été rapportée dans plusieurs sites, expliquée par le groupe de garçons de N'Guigmi comme une conséquence du manque de ressources des parents. A l'inverse, les garçons ont davantage indiqué la présence de tensions avec la communauté hôte, principalement en raison de la distribution de l'aide humanitaire ou de l'association avec les groupes armés. Seuls les filles de Garin Wanzam et de Mainé-Soroa et les garçons de Bosso consultés n'ont pas indiqué être victimes de violences physiques, que ce soit au sein de leur famille ou à l'école.

<sup>23</sup> Cette thématique sera étudiée plus en détails dans la suite du rapport.

Tableau 7 : Matrice des problématiques principales relatives à la protection de l'enfance mentionnées durant les groupes de discussion avec les déplacés internes, par catégorie de participants<sup>24</sup>

Un « X » indique que le sujet a été abordé par au moins un groupe de discussion de cette catégorie; un « - » indique que le sujet n'a été abordé par aucun groupe de cette catégorie. Il convient de noter que certains sujets ont été systématiquement abordés par les enquêteurs lors des groupes de discussion tandis que d'autres ont été mentionnés par les participants de manière spontanée. Un sujet non abordé ne signifie pas que le problème n'existe pas.

	Filles	Garçons	Femmes
Traumatisme	X	X	X
Peur / insécurité	X	X	-
Travail domestique forcé <sup>25</sup>	X	X	X
Travail en dehors du ménage	X	X	X
Enlèvement	X	X	-
Mariage précoce ou forcé	X	-	X
Grossesses précoces et maladies sexuellement transmissibles <sup>26</sup>	X	-	X
Consommation de stupéfiants	-	X	X
Abandon des nouveau-nés	X	-	-
Délinquance	-	-	X
Violences physiques	X	X	X
Meurtres	-	X	-
Violences verbales	-	X	X
Violences sexuelles et harcèlement sexuel	X	-	X
Prostitution et proxénétisme	X	X	X
Mendicité	-	-	X

Bien que mentionné dans une majorité de groupes de discussion, le mariage précoce et/ou forcé a été un sujet difficilement abordé en profondeur. Une jeune fille de Bosso a par exemple expliqué ne pas avoir osé en parler en détails durant la discussion de peur d'avoir des ennuis par la suite ou d'être pointée du doigt. Deux cas de figure principaux ont été observés. Dans le premier, et le plus important, le mariage précoce a été décrit comme normal car justifié par la tradition associée à des pratiques religieuses (généralement autour de 15 ans), et accepté par une majorité des participants, y compris une vaste majorité de jeunes filles. De ce fait, à Garin Wanzam, les participantes ont expliqué que 15 ans était « l'âge idéal pour le mariage d'après les recommandations religieuses ». Le deuxième, bien qu'également justifié par la tradition associée à des pratiques religieuses selon les parents, est dû à un manque de ressources. Cela a été principalement mentionné au camp Kablewa. Les femmes interviewées ont cependant tenu des propos légèrement différents, puisque la plupart (trois groupes de discussion sur quatre) ont indiqué un recul de l'âge moyen du mariage grâce aux sensibilisations reçues. Celui-ci se situait généralement entre 12 et 15 ans avant les déplacements, et entre 16 et 18 ans au moment de l'évaluation. La seule exception était à N'Guigmi, où les femmes considéraient qu'il était normal pour les filles de se marier vers 14-15 ans, en citant leur propre vécu. Au vu du fait que ces réponses contrastent avec celles données par les jeunes filles, il est probable que les pratiques n'aient pas vraiment changées mais que les femmes soient plus conscientes que ces pratiques sont perçues comme négatives par la communauté internationale et qu'elles aient donc tendance à les minimiser.<sup>27</sup>

De plus, l'utilisation de stupéfiants, en particulier de colle, et de médicaments par les enfants, notamment les garçons, a été mentionnée comme un problème à Garin Wanzam (par les garçons et les femmes) et dans le camp de Kablewa (par les femmes). Les garçons ont notamment souligné les difficultés d'arrêter en raison de la

<sup>24</sup> Cette matrice ne prend pas en compte les problématiques propres aux personnes en situation de handicap puisqu'une section particulière du rapport leur est consacrée.

<sup>25</sup> « Travail domestique forcé » est ici entendu comme le travail domestique accompagné de violences physiques ou de privations si non-accomplis.

<sup>26</sup> MST = Maladies Sexuellement Transmissibles.

<sup>27</sup> Un résultat similaire a été trouvé lors d'une évaluation conduite en janvier et février 2017 au Tchad sur les préoccupations dans la région du lac Tchad, qui borde la région de Diffa où la présente enquête a eu lieu. En raison des similarités existantes entre les deux régions, un résultat similaire est probable. Voir « Préoccupations sécuritaires des populations dans la région du lac Tchad », REACH, février 2017, <http://bit.ly/2p9Ej2O>.

dépendance et des effets secondaires liés au sentiment de manque (tremblements, maux de tête, vomissements). Ils ont également indiqué ne pas oser s'adresser aux centres de santé de peur d'être dénoncés car ils savent que la consommation de stupéfiants est interdite. Pour les femmes de Garin Wanzam, la consommation de stupéfiants est principalement due au manque d'occupation de ces garçons et au manque de travail.

En ce qui concerne les enfants séparés et non-accompagnés (ESNA), la présence d'orphelins et d'enfants séparés a été noté dans une vaste majorité des groupes de discussion. Ceux-ci sont cependant pris en charge par d'autres membres de la famille, des connaissances ou, dans certains cas, par les maîtres coraniques et par conséquent, aucun cas concret d'enfant non-accompagné n'a été mentionné. Dans le camp de Kablewa, il a été relevé que les enfants vivant dans des familles d'accueil ne disposent pas de rations de nourriture suffisantes, ce qui les pousse à la mendicité. Les femmes ont néanmoins indiqué que les partenaires de protection et le comité de protection identifient les cas d'ESNA et conduisent des activités de sensibilisation auprès des familles d'accueil.

### Violences basées sur le genre

Il convient de noter en premier lieu que les participantes femmes déplacées internes aux groupes de discussion avaient une compréhension relativement inclusive de la notion de violences basées sur le genre, qui comprenait les violences domestiques, psychologiques ou verbales, et économiques, en plus des violences physiques et sexuelles traditionnellement incluses. Les sujets abordés ont donc été nombreux et variés en fonction des différents groupes.

Figure 1 : Types de violences basées sur le genre abordés par les femmes déplacées internes lors des groupes de discussion



Les violences conjugales ont représenté une thématique récurrente lors des discussions, celles-ci ayant principalement été décrites comme étant physiques. Les femmes déplacées internes de Mainé-Soroa ont expliqué que ces violences étaient dues au changement de statut des maris se trouvant dans l'incapacité de pourvoir aux besoins du ménage. Le manque d'activité génératrice de revenu (AGR) pour les hommes empêche ces derniers de remplir leur rôle traditionnel de pourvoyeurs de ressources au sein des ménages, entraînant de fait un changement de statut, ce qui cause des conflits au sein des couples selon ces participantes. La prostitution a également été mentionnée comme une stratégie d'adaptation négative utilisée par les femmes en raison du manque de ressources, et notamment par les femmes veuves ou sans mari (« sexe de survie »).

De plus, des problèmes liés à l'éloignement ou à l'absence de latrines ont été soulevés dans le camp Kablewa et à Mainé-Soroa. En effet, les femmes doivent parfois aller se soulager en plein air par manque de latrines à proximité, ce qui, en plus des risques sanitaires que de telles pratiques comportent, les expose à des risques de violences physiques et sexuelles. Les femmes PDI ducamp de Kablewa ont également indiqué que les douches et latrines n'étaient pas éclairées, et que par conséquent elles craignaient de s'y rendre la nuit tombée, préférant faire leurs besoins à proximité.

Enfin, les femmes de Garin Wanzam ont expliqué que du fait de leur genre, les femmes se trouvaient toujours en position de faiblesse par rapport aux hommes. Au-delà des violences physiques que cela peut entraîner au sein des ménages, certaines femmes ont indiqué être victimes d'injures et d'autres violences psychologiques. De manière similaires, le déni de ressources et les abus de pouvoir des hommes chefs de ménages ont été abordés par les participantes de Mainé-Soroa comme d'autres formes de problématiques de protection les concernant.

### Personnes en situation de handicap

Trois groupes de discussion ont été menés avec des personnes avec un handicap afin de mieux cerner les problématiques qui leur sont propres. En raison de considérations de faisabilité, seules les personnes en situation de handicap physique ont été choisies pour cette évaluation. Par conséquent, les résultats contenus dans ce rapport s'appliquent uniquement à ce type d'handicap, sauf si précisé autrement.

Outre les problématiques liées à l'accessibilité des services de base et au manque de priorisation de ces personnes qui seront explorées dans les sections suivantes, les personnes en situation de handicap ont indiqué être particulièrement victimes de violences physiques et de violences sexuelles, notamment lorsqu'ils sont poussés à la mendicité par manque de moyens de subsistance. Certains cas de violences sexuelles envers des femmes handicapées au village de Kablewa ont par exemple été signalés. Les femmes et filles malvoyantes ou en situation de handicap mental ont été citées comme particulièrement à risque de violences sexuelles en raison des difficultés qu'elles pourraient avoir à reconnaître l'auteur de ces violences. A Mainé-Soroa, il a également été question d'une certaine violence psychologique à l'encontre des personnes en situation de handicap due à leur marginalisation de la société et au fait qu'ils sont considérés comme un « fardeau », pour reprendre le terme utilisé. Par contre, les participants au groupe de discussion mené à N'Guigmi ont indiqué ne pas subir de problématiques particulières en raison de leur handicap. Néanmoins, plus qu'une situation davantage favorable dans le site évalué, il est plus probable que les participants n'aient pas souhaité partager leurs préoccupations pour diverses raisons.

Parallèlement à ces incidents et violences, les personnes avec un handicap font face à des vulnérabilités spécifiques. Ainsi, la plupart se trouvent dans l'incapacité de travailler ou ne trouvent pas d'emplois adaptés, ce qui les contraint à trouver d'autres sources de revenu, parfois sous forme de travaux forcés, d'exploitation, de mendicité ou de prostitution. Il a également été mentionné qu'en cas de déplacements forcés, les personnes en situation de handicap seront les dernières à se déplacer, avec un risque accru de séparation familiale, ce qui les expose encore davantage.

### Impact sur l'accès aux services de base et accès à l'aide humanitaire

Les préoccupations sécuritaires et problématiques de protection exposées dans les parties précédentes du rapport ont un impact sur l'accès aux services de base et inversement, l'accès aux services de base peut avoir des conséquences en termes de protection. Ces deux aspects seront explorés dans cette partie, en se basant principalement sur les données des groupes de discussion.

Tout d'abord, la situation sécuritaire a un effet restrictif sur l'accès aux services de base, en particulier si ceux-ci ne se situent pas à proximité. Ainsi, la distance apparaît comme un facteur limitant important, notamment en raison des risques que les personnes peuvent encourir au cours du trajet. Les filles de Mainé-Soroa ont par exemple mentionné qu'elles n'allaient que très rarement bénéficier de soins de santé pour cette raison. De même, de nombreux participants ont souligné des préoccupations sécuritaires élevées lorsque les enfants s'éloignent pour récolter du bois de chauffe, craignant des cas d'agression et de violences sexuelles. Comme expliqué précédemment, l'accès aux douches et aux latrines peut également se révéler problématique dans certains cas, avec pour conséquence l'arrêt de l'utilisation de ces lieux car jugés dangereux.

De manière complémentaire, le manque d'accès aux services de base peut constituer une problématique de protection en soi. Cela est particulièrement le cas pour les enfants et l'accès à l'éducation. Trois types de structures scolaires ont été mentionnés durant les groupes de discussion : traditionnelle, coranique et DIAP ado (cours d'alphabétisation). Les écoles non-traditionnelles semblent être préférées par les parents déplacés internes aux écoles traditionnelles. Bien que l'évaluation ne se soit pas attelée à déterminer le taux de scolarisation, une majorité des participants aux groupes de discussion ont indiqué qu'une majeure partie des enfants déplacés internes, filles comme garçons, n'est pas scolarisée, et dans tous les groupes de discussion, certains participants n'avaient jamais été scolarisés.

Le travail, principalement domestique pour les filles et en dehors du ménage pour les garçons, constitue l'une des barrières à l'éducation les plus mentionnées par les enfants déplacés internes, accompagné de la peur et de l'insécurité, principalement en raison des enlèvements ayant eu lieu dans des écoles et du risque que cela se reproduise. Les violences physiques, et notamment les châtiments corporels, ont également été mentionnés. Dans le camp de Kablewa, l'aspect temporaire du déplacement a été mentionné par les filles et les garçons comme une raison supplémentaire de ne pas aller à l'école. Les filles ont également souligné les mauvaises conditions des infrastructures scolaires, notamment le manque d'intimité aux latrines, et des raisons qu'elles ont indiquées comme culturelles<sup>28</sup>. Les femmes quant à elles ont indiqué le manque de moyens des parents comme une barrière majeure

<sup>28</sup> Certaines jeunes filles ont indiqué qu'on leur a enseigné que l'école n'est pas faite pour les filles et que la place de ces dernières se trouve dans leur foyer.

à la scolarisation des enfants. Enfin, le manque de structures scolaires adaptées, en particulier pour les adolescents, ainsi que le manque de places dans les structures existantes ont été soulignés dans une majorité de groupes de discussion.

L'accès à l'éducation des enfants séparés ou orphelins ne semble pas différer des autres enfants, mais il a été rapporté que ceux-ci doivent travailler davantage pour subvenir à leurs besoins, surtout ceux vivant avec des personnes âgées dont ils doivent s'occuper. Les enfants handicapés ou de personnes handicapées sont, eux, moins scolarisés. Le manque de classes adaptées constituait la principale barrière à l'éducation des enfants ayant un handicap, tandis que les enfants de personnes en situation de handicap servent d'accompagnants à leurs parents ou travaillent au sein ou en dehors du ménage, souvent en tant que principaux pourvoyeurs de ressources du ménage.

Outre l'éducation des enfants, des difficultés d'accès à l'eau ou aux services de santé ont été rapportées, notamment de longues files d'attente et des soins de santé inadéquats. Les enfants en particulier ont mentionné ces problèmes. Selon les filles de Garin Wanzam par exemple, « *[les infirmiers] te regardent avec leurs yeux et te disent que tu n'as rien et que tu es en bonne santé. Quand tu y vas seule, ils te chassent sous prétexte que tu es enfant* ». Ces difficultés sont exacerbées pour les personnes en situation de handicap physique qui doivent faire face à plusieurs contraintes, principalement physiques, pour accéder aux différents services qui ne sont généralement pas adaptés à leur handicap.

Il en va de même pour l'accès à l'aide humanitaire. En effet, alors que l'ensemble des participants déplacés internes a indiqué la présence de certaines formes d'assistance sur le site, celles-ci ont été décrites comme insuffisantes, et plusieurs problèmes ont été identifiés. Nombre de participants ont mentionné subir des discriminations ou être marginalisés en ce qui concerne l'accès à l'assistance, notamment en comparaison avec la communauté locale. Les filles de Bosso ont par exemple expliqué que l'aide n'était pas toujours distribuée à ceux qui en avaient le plus besoin tandis qu'un manque d'équité de la part du comité de gestion a été indiqué par les filles de Garin Wanzam. Plusieurs participantes femmes ont également signalé que les acteurs humanitaires travaillent davantage avec les hommes qu'avec les femmes. Ensuite, il a été souligné que certains groupes particuliers (femmes chefs de ménage, enfants, personnes avec un handicap) n'avaient pas accès, ou un accès restreint, à l'aide, et ceci sans distinction géographique notable. En ce qui concerne les femmes chefs de ménages, des cas de mariages de circonstances ont été mentionnés à Garin Wanzam afin que ces femmes bénéficient de cartes de rations. Quant aux personnes handicapées, elles ont signalé qu'elles n'étaient pas priorisées dans les distributions et que celles-ci ne tenaient pas en compte leur handicap.<sup>29</sup> Dans le camp de Kablewa, certains participants ont rapporté ne pas avoir eu accès aux aides alimentaires car ils ne figuraient pas sur les listes de bénéficiaires.

En conséquence de ces barrières d'accès aux services de base et au manque de moyens de subsistance, les personnes les plus vulnérables sont susceptibles d'adopter des comportements à risque en guise de stratégies d'adaptation, tels que la prostitution, le travail dégradant ou exploitant pour elles-mêmes ou pour leurs enfants. Des exemples de telles stratégies, exposées dans la partie précédente du rapport, ont été rapportés lors de l'évaluation, avec un risque d'aggravation potentielle si ces problématiques ne sont pas adressées. De plus, certains hommes du camp de Kablewa ont indiqué que le manque de moyens de subsistance les poussait à aller pêcher sur le lac Tchad, malgré la forte présence de groupes armés et les risques d'enlèvements ou de violences physiques qui y sont associés. Au vu de ces résultats, il apparaît nécessaire d'incorporer les principes de la protection transversale<sup>30</sup> dans la mise en œuvre des programmes humanitaires visant à améliorer la situation des populations déplacées internes, c'est-à-dire que l'offre de services de base doit intégrer une dimension sécuritaire et prendre en considération les questions de protection.

Dans cette optique, il est important de noter que la quantité d'information disponible sur les modalités d'accès à l'aide humanitaire<sup>31</sup> a été jugée insuffisante dans un peu plus d'un quart des sites évalués (28%), et en particulier dans les communes de Diffa et de Gueskerou (respectivement 53% et 50%, voir carte 4 ci-dessous). Pour ceux

<sup>29</sup> Lors des distributions, les bénéficiaires doivent s'aligner, parfois pendant de longues périodes, ce qui pose un problème particulier pour les personnes en situation de handicap physique.

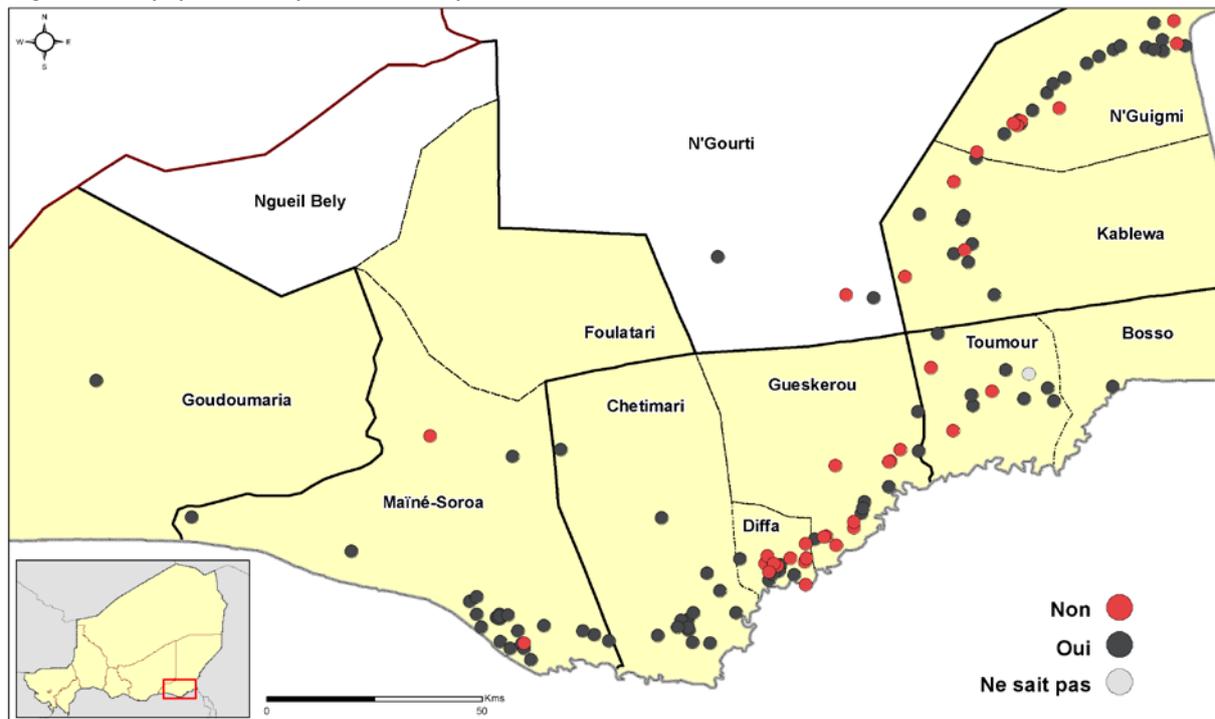
<sup>30</sup> La protection transversale a été définie par le Cluster mondial de la Protection comme étant « le processus consistant à incorporer les principes de la protection et à promouvoir un accès significatif à l'aide humanitaire dans la sécurité et la dignité ». Voir « Protection transversale manuel de formation », Global Protection Cluster, <https://goo.gl/AtRNwo>.

<sup>31</sup> Les modalités d'accès correspondent à « où, quand et comment » accéder à l'aide humanitaire.

ayant un accès suffisant, les sources d'information les plus utilisées pour connaître les modalités d'accès à l'aide sont le chef de communauté ou *Boulama* (rapportées dans 67% des sites enquêtés), la radio ou la télévision (29%) et différents comités villageois (21%). D'autres sources ont également été mentionnées, telles que les travailleurs ou travailleuses humanitaires (notamment à Bosso, Maïné-Soroa et N'Guigmi), la famille, les amis et/ou les voisins (à Gueskerou, Diffa et Kablewa), les chefs religieux (Gueskerou, Diffa et Kablewa), le gouvernement à Chetimari et les groupes de femmes à Kablewa.

Enfin, les biens alimentaires constituaient le principal besoin des PDI présentes sur les sites selon les IC au moment de l'évaluation (indiqué comme tel dans 98% des sites). Les deux seuls sites où les biens alimentaires n'ont pas été mentionnés sont Faya, dans la commune de N'Guigmi et N'Garana, dans la commune de Gueskerou. La prévalence de ce besoin peut potentiellement s'expliquer par deux facteurs. En premier lieu, il est probable qu'une proportion considérable des PDI ne cultive pas, par manque d'accès à la terre ou aux outils nécessaires, ou ont dû quitter leurs terres avant de pouvoir récolter ; ils se retrouvent donc en situation de dépendance à l'aide alimentaire. En deuxième lieu, les dernières récoltes ont été particulièrement mauvaises, il se peut donc que les ménages déplacés internes qui ont pu cultiver, se trouvent en situation de soudure plus tôt que d'habitude et nécessitent un soutien humanitaire en aide alimentaire. L'accès à l'eau potable représentait le deuxième besoin prioritaire (49%), suivi par l'accès à des AGR (39%). Outre les biens alimentaires, les besoins prioritaires variaient considérablement en fonction des communes (voir tableau 8 ci-dessous).

Carte 4 : Accès à une quantité d'informations sur les modalités d'accès à l'aide humanitaire jugé suffisant pour une majorité de la population déplacée interne, par site<sup>32</sup>



Il apparaît important de souligner que lorsqu'interrogés sur la manière dont les acteurs humanitaires pourraient intervenir afin d'améliorer la situation sécuritaire dans les sites évalués, 27 IC ont indiqué qu'une collaboration accrue entre les acteurs humanitaires et la population déplacée participerait à une amélioration de la situation. A Waragou, Lada, Kassoua Daré et Ambouram Ali, l'accès aux AGR a été particulièrement souligné, avec un besoin spécifique en outils d'agriculture en ce qui concerne Lada. Une demande d'intervention pour résoudre le conflit entre agriculteurs et éleveurs a été formulée à Dabougoun Kayawa, une autre afin de sécuriser la zone pour un retour dans les villages d'origine dans le quartier de Dekouram, ou encore une demande en éducation faite à Kindjandi.

<sup>32</sup> Les données GPS des sites collectées lors de l'évaluation les positionnaient parfois dans une commune autre que celle à laquelle ils sont rattachés administrativement. Cela explique que certains sites apparaissent dans la commune de N'Gouri.

Tableau 8 : Besoins prioritaires les plus mentionnés par les IC déplacés internes, par commune

Un « - » indique qu'aucun autre besoin prioritaire n'a été mentionné par les IC.

	Premier	Deuxième	Troisième
Bosso	Biens alimentaires ; Accès à l'eau potable ; Accès à la terre pour cultiver		
Chetimari	Biens alimentaires	Matériaux pour construire ou réparer les abris	Activités génératrices de revenu
Diffa	Biens alimentaires	Habits pour enfants	-
Foulatari	Biens alimentaires ; Activités génératrices de revenu		Matériaux pour construire ou réparer les abris
Goudoumaria	Biens alimentaires ; Activités génératrices de revenu ; Accès aux services de santé		
Gueskerou	Biens alimentaires	Accès à l'eau potable	-
Kablewa	Biens alimentaires	Accès à l'eau potable	Activités génératrices de revenu
Mainé-Soroa	Biens alimentaires	Activités génératrices de revenu	Accès à la terre pour cultiver
N'Guigmi	Biens alimentaires	Accès à l'eau potable	Activités génératrices de revenu
Toumour	Biens alimentaires	Accès à l'eau potable	Ustensiles de cuisine

## Chapitre 2: Population réfugiée

Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation pour la population réfugiée vivant dans la région de Diffa, en suivant la même structure que le premier chapitre, c'est-à-dire :

- Profil de la population réfugiée dans les sites évalués
- Situation sécuritaire et protection générale
- Problématiques de protection spécifiques
- Impact sur l'accès aux services de base et accès à l'aide humanitaire

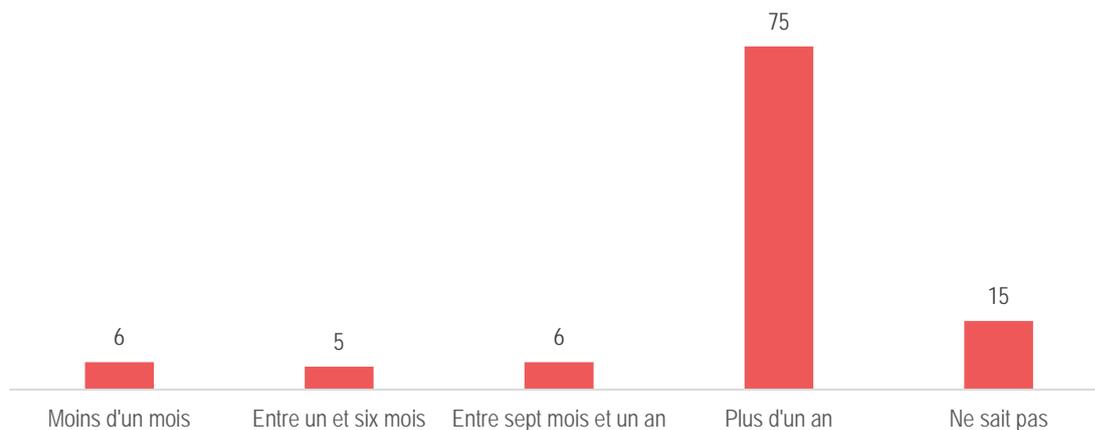
Les résultats sont comparés avec ceux du chapitre précédent concernant les déplacés internes lorsque cela s'avère pertinent.

### Profil de la population réfugiée dans les sites évalués

La population réfugiée vivant dans les sites évalués provenait très majoritairement du Nigéria (dans 84% des sites). Des réfugiés tchadiens ont également été indiqués dans 11% des sites, tous situés dans la commune de N'Guigmi à l'exception du camp Sayam Forage à Chetimari, du camp Kablewa à Kablewa, de Marché Bétail à Mainé-Soroa et du site de Toumour dans la commune de Toumour. Le Cameroun a été indiqué comme pays d'origine de réfugiés présents dans trois sites, camp de Kablewa, Marché Bétail (suite Guidan Kadji) et Toumour, et la Libye dans deux sites (Garin Dolé et Kanenbori).<sup>33</sup>

Ces réfugiés étaient très largement déplacés depuis plus d'une année, puisque les trois-quarts des sites accueillait majoritairement des réfugiés ayant quitté leur village d'origine depuis une durée supérieure à une année (graphique 10). Cette proportion est supérieure à celle des PDI, ce qui signifie que les réfugiés sont en règle générale déplacés depuis plus longtemps que les PDI. De manière similaire aux PDI, l'insécurité dans la zone d'origine a été citée comme facteur principal de déplacement dans l'ensemble des sites évalués. La perte des moyens de subsistance arrive deuxième, indiquée dans 16% des sites, suivie par l'accès limité aux services de base (9%). Les restrictions de mouvements et la demande du gouvernement de quitter certains villages d'origine ont chacune été mentionnées dans 7% des sites. Aucune variation majeure n'a été observée entre les communes, bien que, comme pour les PDI, l'insécurité a été indiquée comme unique cause de déplacement à Mainé-Soroa.

Graphique 10 : Durée de déplacement depuis le départ du village d'origine de la majorité des réfugiés, par nombre de sites

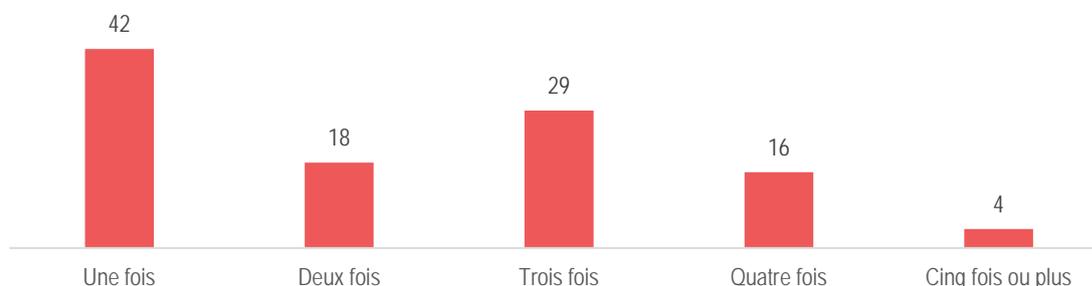


Il a pu être observé que six sites, incluant quatre sites de Gueskerou (Assaga, Fougouri, Kaqareye et N'Garana), un de Kablewa (Kolo Manga) et un de Chetimari (Kouble Damaram), comptaient une majorité de réfugiés fraîchement arrivés de leur pays d'origine. La proximité de ces communes avec la frontière nigériane, à l'exception de Kablewa, est un facteur d'attraction probable. En plus de ces nouvelles arrivées, de nombreux réfugiés s'étaient déplacés plusieurs fois avant d'arriver sur leur site actuel. Ceux-ci constituaient la majorité de la population dans 67% des sites évalués. Cette proportion est supérieure aux 45% des sites accueillant majoritairement des PDI aux multiples déplacements, potentiellement en raison de la distance supérieure parcourue par les personnes nigérianes venant se réfugier au Niger, comparés aux déplacés internes nigériens. Ainsi, les réfugiés sont plus

<sup>33</sup> Les IC pouvaient indiquer plusieurs origines, si des réfugiés de plusieurs pays étaient présents sur le site. Les IC n'ont pas d'indiqué l'origine des réfugiés dans 12% des sites évalués.

susceptibles de se déplacer d'abord dans un endroit proche de leur lieu d'origine, y compris dans leur pays d'origine, avant de fuir plus loin. Cela peut également expliquer pourquoi les sites susmentionnés comptent un nombre important de réfugiés déplacés de leur village d'origine depuis moins d'un mois. Ceux qui ont été déplacés plusieurs fois l'ont généralement été trois fois (graphique 11 ci-dessous), y compris les réfugiés des camps de Kablewa et de Sayam Forage. Aucune différence notable n'a été remarquée entre les communes.

Graphique 11 : Nombre de déplacements d'une majorité de la population réfugiée, par nombre de sites



Ces éléments (présence de nouveaux réfugiés et déplacements multiples) peuvent expliquer l'évolution de la population réfugiée dans les sites évalués. Ainsi, d'importantes variations ont pu être constatées entre les sites. Une augmentation de la taille de la population durant les trois mois précédant l'évaluation a été particulièrement indiquée dans les communes de Gueskerou, Kablewa, Mainé-Soroa et N'Guigmi, contrairement à une diminution à Diffa et Chetimari (tableau 9 ci-dessous).

Tableau 9 : Evolution de la population réfugiée des sites évalués au cours des trois mois précédant l'enquête par commune, en nombre de sites

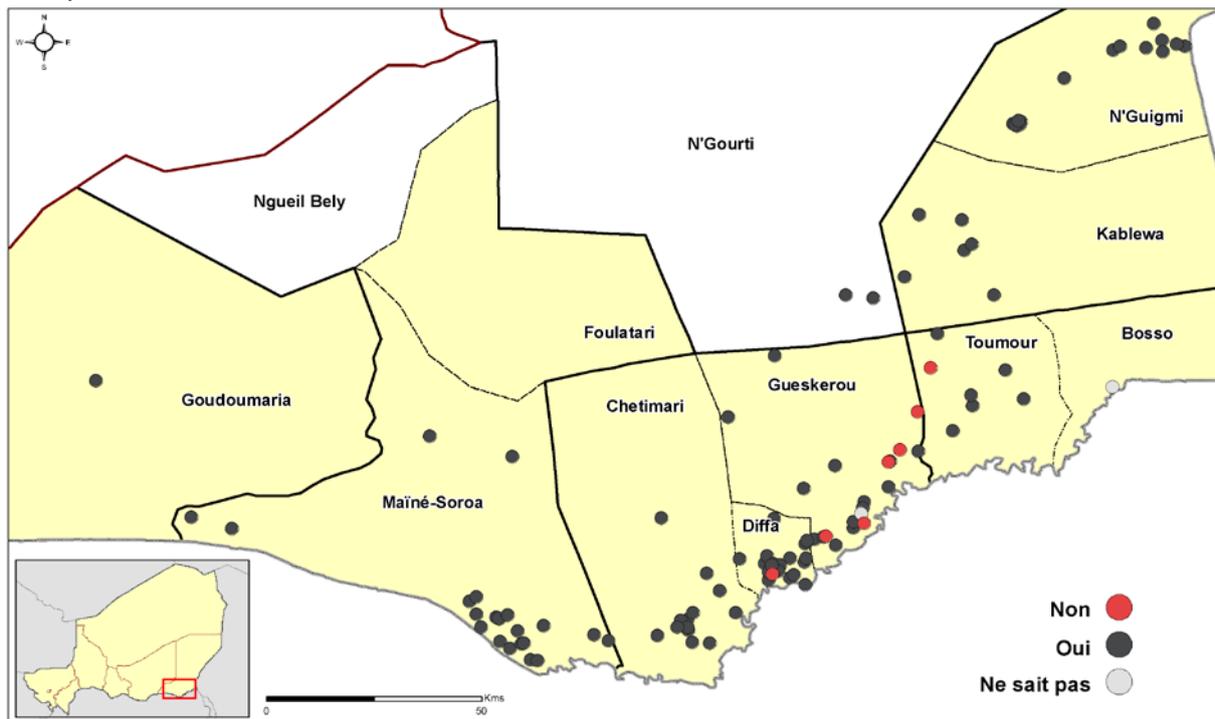
	Diminution	Stable	Augmentation
Bosso	0	0	1
Chetimari	7	4	3
Diffa	10	7	4
Foulatari	1	0	1
Goudoumaria	1	0	0
Gueskerou	7	5	9
Kablewa	0	2	3
Mainé-Soroa	4	9	7
N'Guigmi	7	3	6
Toumour	1	4	3
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>37</b>

Les séparations familiales au moment du déplacement ont été rapportées comme étant communes, bien que non-majoritaires. Celles-ci concernaient une majorité de la population dans un peu moins de la moitié des sites (41%), soit davantage que pour les déplacés internes (26%). Cette proportion était particulièrement élevée à Chetimari et Mainé-Soroa (respectivement 12 sites sur 14, et 13 sur 20), et faible à Kablewa (aucun site sur les cinq évalués) et à Diffa (un site sur 21). De manière similaire aux PDI, ces séparations étaient principalement involontaires, comme rapporté dans 71% des sites évalués. Une majorité de séparations volontaires a surtout été mentionnée à Chetimari (dans 9/12 sites), mais également à N'Guigmi (trois sites), Gueskerou et Toumour (un site chacun). En ce qui concerne les camps de réfugiés, les séparations familiales n'étaient pas majoritaires dans le camp de Kablewa, à l'inverse du camp Sayam Forage où les réfugiés s'étaient pour la plupart séparés de leur famille lors du départ de leur lieu d'origine. Ces séparations avaient majoritairement été volontaires.

Peu d'intentions de déplacement et de retour des réfugiés ont été rapportées dans les trois mois à venir. Seule la population de sept sites<sup>34</sup> (6% des sites) a majoritairement l'intention de se déplacer pendant les trois mois suivant l'évaluation ; ces sites sont situés dans les communes de Gueskerou, Toumour et Diffa (voir carte 5 ci-dessous). D'après les IC, ces intentions de déplacement étaient principalement des intentions de retour, les villages d'origine étant la destination escomptée dans la majorité des cas. Les causes de déplacement étaient presque identiques à celles indiquées dans les neuf sites d'où les PDI avaient l'intention de partir, c'est-à-dire l'insuffisance de l'aide humanitaire et la perte des moyens de subsistance (cinq sites<sup>35</sup>). L'accès limité aux services de base et les persécutions individuelles ont également été rapportés dans deux sites chacun. Là encore, aucun lien n'a été constaté entre les séparations familiales et les intentions de retour. Des fiches d'information individuelles sont également disponibles en annexe.

Comme pour les PDI, cela suggère une relative stabilité de la situation dans les trois mois à venir, en l'état actuel des choses. Les obstacles au retour et les raisons de rester dans le site actuel qui permettent d'expliquer cette absence d'importants mouvements de population à venir sont les mêmes que pour les PDI. Ainsi, les principaux obstacles au retour au moment de l'évaluation étaient l'insécurité dans la zone d'origine (97% des sites évalués), les maisons ou propriétés détruites ou endommagées (32%), et les maisons ou propriétés occupées (28%), tandis que les réfugiés restaient principalement dans leur site actuel en raison de l'absence de conflits (99%), de la présence de famille ou de connaissances (27%) et de l'accès à l'aide humanitaire (18%). Au niveau communal, le manque de moyens de subsistance a été mentionné à Chetimari et Mainé-Soroa en tant que barrière au retour. S'agissant des facteurs encourageant les réfugiés à rester dans leur site actuel, les opportunités économiques ont été indiquées à Diffa et Gueskerou, et la proximité d'un marché à Toumour. De ce fait, les réfugiés restaient dans un endroit en raison d'une situation sécuritaire et des conditions de vie jugées acceptables, ou du moins supérieures à la situation dans leur zone d'origine, qui ne réunissait pas les conditions nécessaires à leur retour au moment de l'évaluation.

Carte 5 : Intention d'une majorité de la population réfugiée de rester dans le site actuel au cours des trois prochains mois, par site<sup>36</sup>



<sup>34</sup> Ces sites sont Djalori, Garin Wanzam, Kangouri Mamadou, Kindjandi, Massa, N'Gagam et Sabon Carré. <http://bit.ly/2tojWR8>

<sup>35</sup> Perte de moyens de subsistance indiquée à Djalori, Kangouri Mamdou, Kindjandi, N'Gagam et Sabon Carré et insuffisance de l'aide humanitaire indiquée à Garin Wanzam, Djalori, Kangouri Mamadou, Kindjandi et Sabon Carré.

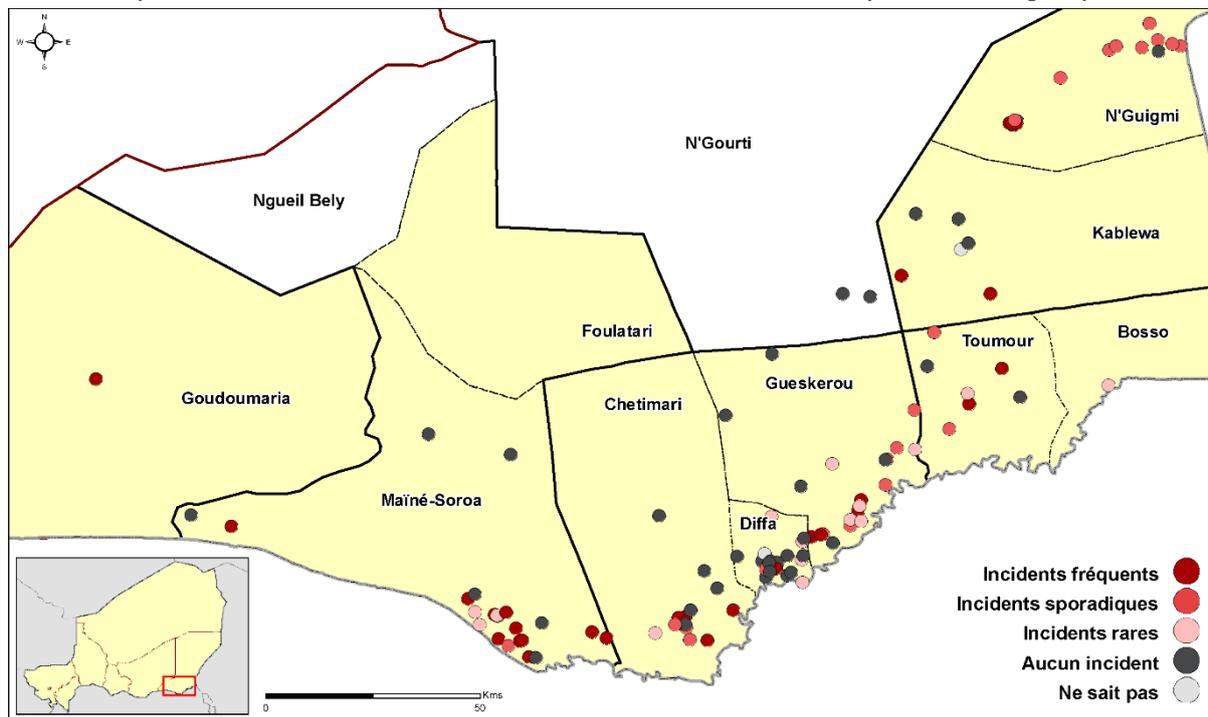
<sup>36</sup> Les données GPS des sites collectées lors de l'évaluation les positionnaient parfois dans une commune autre que celle à laquelle ils sont rattachés administrativement. Cela explique que certains sites apparaissent dans la commune de N'Gourti.

Afin de se tenir informés, les réfugiés se servaient principalement de la radio et de la télévision (pour 77% des sites évalués), des informations fournies par le chef de communauté ou *Boulama* (46%), et de la famille, des voisins et/ou des amis (23%). Les lieux de manifestations sociales ont également été largement mentionnés à Mainé-Soroa. Les moyens de communications principaux étaient le téléphone (72% des sites) et les contacts directs (68%). Le bouche-à-oreille et l'utilisation d'intermédiaires ont également été mentionnés bien que dans une proportion de sites bien plus faible. Ces sources n'étaient cependant pas toujours suffisantes pour aider les réfugiés à prendre des décisions de retour éclairées, puisque la quantité d'information disponible sur leur zone d'origine a été rapportée insuffisante dans 35% des sites, y compris dans le camp de Kablewa (mais pas le camp de Sayam Forage). Les besoins principaux en termes d'information concernaient la situation sécuritaire, l'état des propriétés des réfugiés ainsi que les conditions agricoles dans les zones d'origine. La quantité d'information sur la zone actuelle était bien meilleure, avec seulement 6% des sites où elle était jugée insuffisante.<sup>37</sup> Peu de différences avec les PDI ont été remarquées à ce sujet.

### Situation sécuritaire et problématiques de protection générale

La population réfugiée faisait face à une situation sécuritaire variée en fonction des sites dans lesquels elle vivait au moment de l'évaluation. De manière générale, les réfugiés semblaient être dans une situation d'insécurité similaire aux PDI, bien que légèrement plus élevée. Des incidents fréquents ou sporadiques dans un rayon de 25 km ont été signalés dans 46% des sites dans les trois mois précédant l'enquête, alors qu'aucun incident sécuritaire n'a été indiqué dans 38% des sites, comparé à 43% et 45% respectivement pour la population déplacée interne. D'importantes disparités géographiques ont été constatées avec une situation relativement bonne à Diffa tandis que la situation à N'Guigmi, Kablewa et Goudoumaria semblaient considérablement moins sûre que celle rapportée par les PDI. Ces différences peuvent être dues à trois facteurs : une différence dans les sites évalués, une différence de perception entre les deux populations ou une population réfugiée davantage ciblée par les incidents sécuritaires.

Carte 6 : Fréquence des incidents sécuritaires au cours des trois derniers mois d'après les IC réfugiés, par site<sup>38</sup>



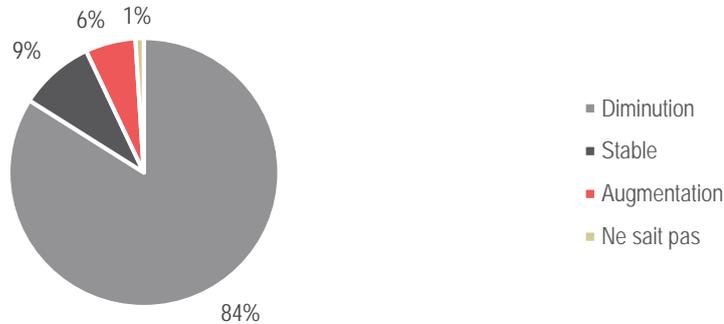
Malgré la fréquence de ces incidents, une amélioration de la situation sécuritaire a été rapportée dans une vaste majorité des sites évalués. En effet, une diminution du nombre d'incidents par rapport à la situation trois mois

<sup>37</sup> Ces sites sont Cheri dans la commune de Mainé-Soroa, Elh Mainari, N'Goui Koura et Fiego à Gueskerou, Foulatari dans la commune du même nom, Grema Artori et Kagouri N'Goui à Diffa,

<sup>38</sup> Les données GPS des sites collectées lors de l'évaluation les positionnaient parfois dans une commune autre que celle à laquelle ils sont rattachés administrativement. Cela explique que certains sites apparaissent dans la commune de N'Gourti.

auparavant a été indiquée dans 84% des sites (graphique 12). Une hausse de la fréquence a été rapportée dans six sites, tous situés dans les communes de Gueskerou, Diffa, N'Guigmi et Kablewa.<sup>39</sup> Parallèlement, la population de cinq sites<sup>40</sup> ne se sentait pas en sécurité d'après les IC, dont deux où une augmentation des incidents sécuritaires a été constatée. Seulement un de ces sites (Kindjandi) fait également partie des sites où une majorité de la population a l'intention de se déplacer durant les trois prochains mois.

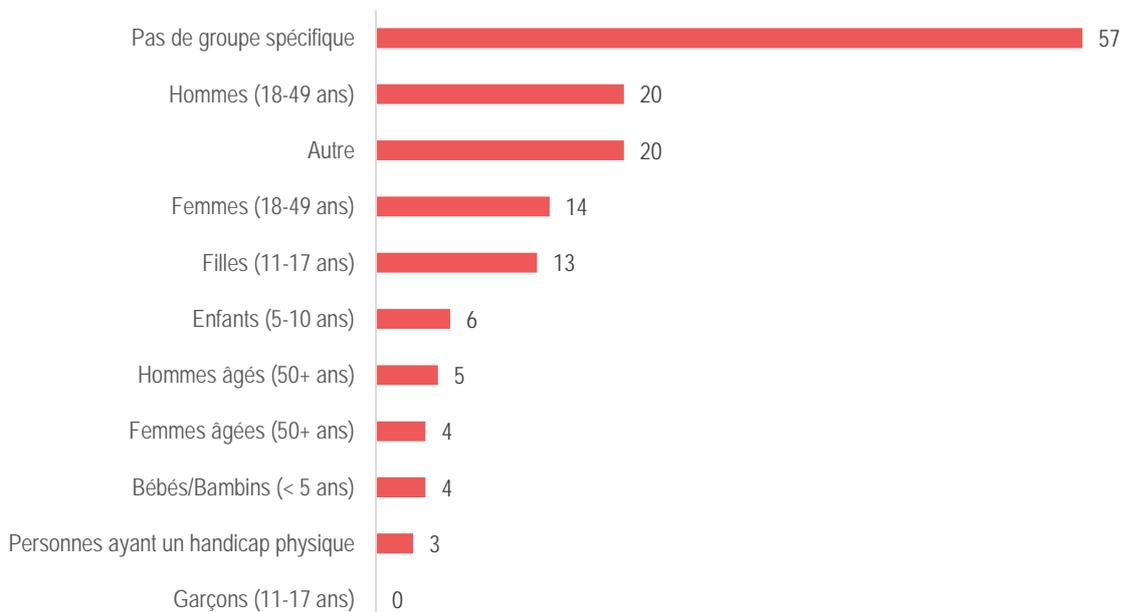
Graphique 12 : Evolution du nombre d'incidents sécuritaires durant les trois derniers mois, par proportion de sites accueillant des réfugiés



Les principaux types d'incidents sécuritaires touchant les réfugiés étaient les mêmes que pour la population déplacée interne, à savoir les combats entre les groupes armés (38% des sites), les vols et braquages (36%), et les violences physiques contre les civils (18%). La seule différence notable au niveau communal était à Mainé-Soroa où les disputes intercommunautaires ont été mentionnées comme un des principaux types d'incidents (dans trois sites sur 20)<sup>41</sup>. Le type d'incident sécuritaire le plus signalé était la violence physique contre les civils dans le camp de Kablewa et les combats entre les groupes armés dans le camp de Sayam Forage.

Ces incidents touchaient généralement la population dans son ensemble, c'est-à-dire pas de groupes spécifiques (52% des sites) ou les adultes (31%), comme déjà constaté pour les PDI. Il existait peu de variations géographiques, à l'exception de Chetimari où les personnes en situation de handicap ont été plus souvent mentionnées (3/14 sites).

Graphique 13 : Groupes de population réfugiée les plus affectés par les incidents sécuritaires, par nombre de site



<sup>39</sup> Ces sites sont Fougouri, N'Galwa, Dubai, Koula Koura, Dilerem et Kadjidja.

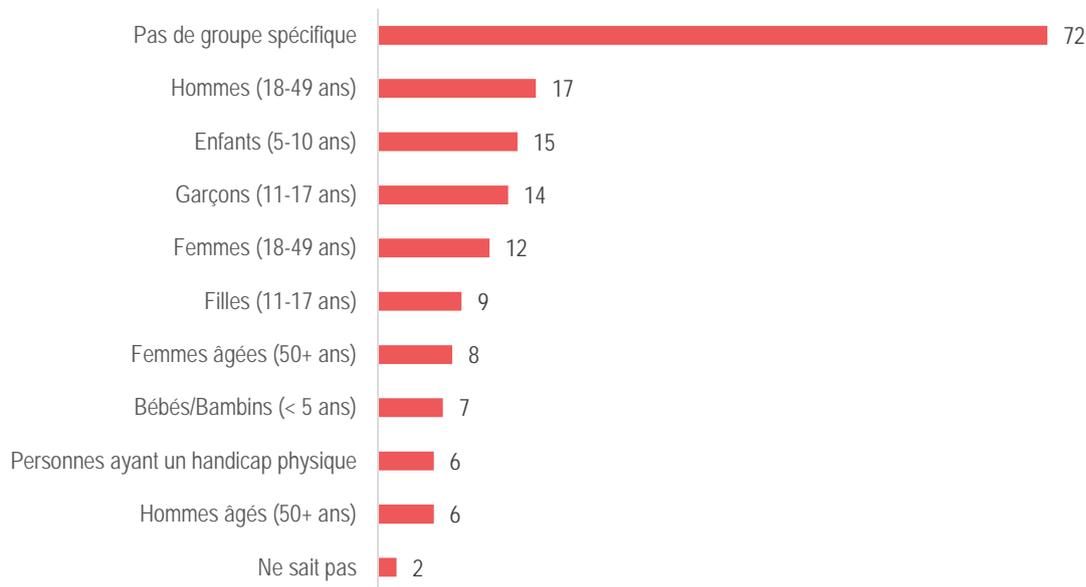
<sup>40</sup> Ces sites sont Dabagoun Kayawa, Fougouri, Garin Dogo (Guessere), Kindjandi et N'Galwa.

<sup>41</sup> Ces trois sites sont Alaouri, Ambouram et Dekouram.

Au-delà de ces incidents, la population réfugiée était également exposée à certains risques, à commencer par les violences physiques, comme mentionné dans 71% des sites évalués. Le travail forcé ainsi que les enlèvements et disparitions forcées viennent ensuite, indiqués dans 17% et 13% des sites respectivement. Le risque d'arrestations et de détentions arbitraires a été moins soulevé que par les PDI et apparaissent dans les trois risques principaux à N'Guigmi et Kablewa uniquement. De plus, des discriminations en termes d'accès aux services de base ont été indiquées à Bosso, Mainé-Soroa et N'Guigmi, et des violences basées sur le genre à Chetimari et Mainé-Soroa. Il a été rapporté que la population réfugiée dans le camp de Kablewa était principalement exposée aux risques de violences physiques, de kidnapping ou disparitions forcées et d'arrestation/détentions arbitraires. De plus, la population réfugiée dans le camp de Sayam Forage serait principalement exposée aux violences basées sur le genre et aux discriminations en termes d'accès aux services de base.

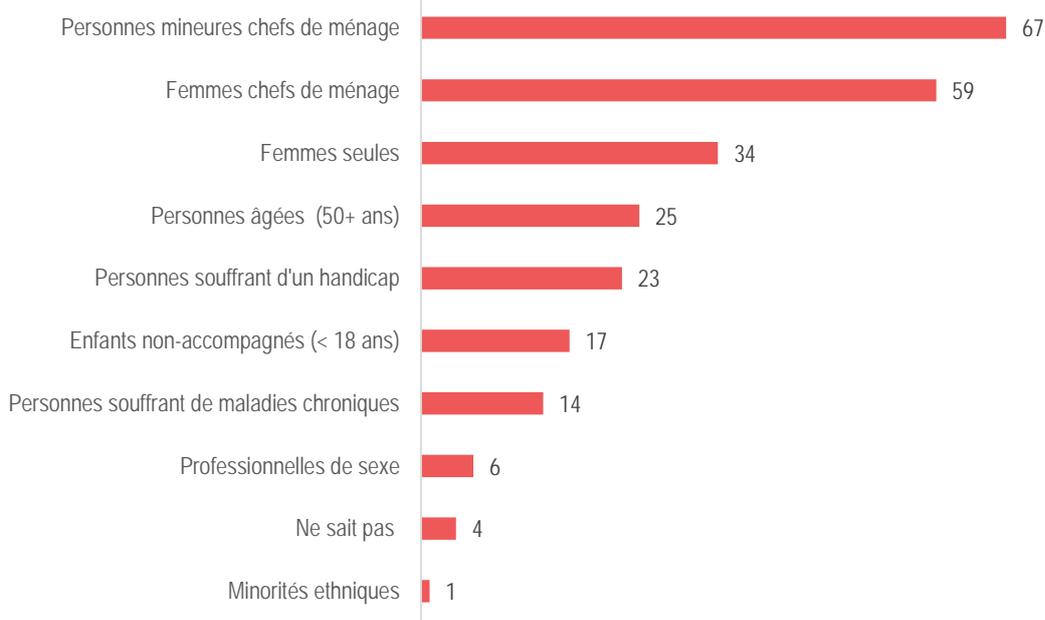
Là encore, aucun groupe spécifique n'était plus particulièrement exposé à ces risques d'atteinte à la personne d'après les IC d'une majorité de sites (66%). Relativement peu d'écarts existent entre les groupes de personnes indiqués comme plus exposés, les hommes, les enfants et les garçons étant les principaux cités (16%, 14% et 12% des sites respectivement). Les résultats ne variaient que peu entre communes.

Graphique 14 : Groupes de personnes réfugiées (par âge et genre) les plus exposés aux risques d'atteinte à la personne, en nombre de sites



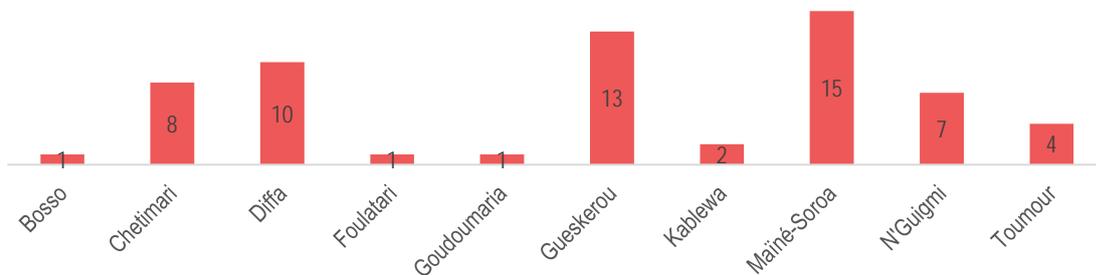
Quant aux groupes les plus vulnérables, les résultats sont identiques à ceux obtenus pour la population déplacée interne, à savoir les personnes mineures chefs de ménage (61% des sites), les femmes chefs de ménage (54%) et les femmes seules (31%). Là encore, relativement peu de variations dans les groupes mentionnés existent au niveau des communes, à l'exception des personnes en situation de handicap à Toumour et à Foulatari, des personnes âgées à Bosso et N'Guigmi, et des enfants non-accompagnés à Kablewa. Lors des groupes de discussion, les participants ont insisté sur la vulnérabilité des enfants et des femmes, notamment chefs de ménage, ainsi que des personnes âgées, du fait que ces groupes sont considérés comme les plus faibles et disposant de peu de moyens pour faire face aux risques.

Graphique 15 : Groupes de personnes réfugiées (par type de vulnérabilité) les plus vulnérables aux risques d'atteinte à la personne, en nombre de sites



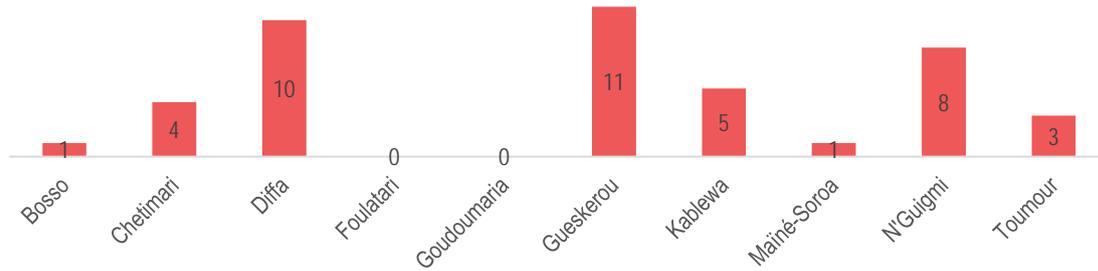
D'autres problématiques de protection générale ont également été explorées lors de l'évaluation. La perte de documents juridiques et civils est apparue comme l'une des principales puisque des réfugiés ne possédant pas de tels documents ont été rapportés dans 57% des sites évalués, y inclus le Camp de Kablewa mais non celui de Sayam Forage. Cela était particulièrement le cas à Mainé-Soroa, Bosso et Goudoumaria. La perte de documents légaux restreint la liberté de mouvements et entraîne un risque d'assimilation aux groupes armés présents dans la région. Elle peut également constituer un frein à la détermination du statut de réfugié.

Graphique 16 : Nombre de sites accueillant majoritairement des réfugiés ayant perdu leur documentation



Des difficultés pour enregistrer les nouveau-nés semblent également être récurrentes, puisqu'elles ont été rapportées dans 39% des sites. Ces difficultés avaient principalement lieu à Gueskerou (11/21 sites soit 50%), Diffa (10/21) et Kablewa (5/5), mais n'ont été que très peu rapportées à Mainé-Soroa (dans un seul site) et pas du tout signalées dans le camp de Sayam Forage. De plus, il existe des risques sécuritaires liés à la présence de mines terrestres, d'explosifs improvisés et/ou de munitions non explosées à proximité d'un cinquième des sites évalués (dans un rayon de 25 km), notamment à Mainé-Soroa (11/20) et Chetimari (7/14). Cette problématique a été davantage signalée par les IC réfugiés que déplacés internes.

Graphique 17 : Nombre de sites de réfugiés où des difficultés à enregistrer les nouveau-nés ont été signalées



### Mécanismes de prévention, de résilience, d'adaptation et de référencement

Confrontées à ces problématiques sécuritaires, les populations mettent en place des stratégies d'adaptation et de résilience au niveau communautaire pour en limiter les risques et les conséquences. Réfugiés et déplacés internes semblent adopter les mêmes, la principale consistant à s'adresser au *Boulama* (mentionnée dans 69% des sites évalués). Comme expliqué précédemment, ces chefs de villages exerçaient traditionnellement un rôle d'administrateur et d'autorité dans leur communauté. Bien que leur statut ait changé suite au déplacement et que leur autorité s'est amoindrie notamment en raison de l'existence d'autres structures dans les sites de déplacés tels que les comités de gestion et les comités de protection, ils continuent d'être un point de référence au sein de leur communauté. En tant que tel, ils peuvent participer à résoudre ou à prévenir certains conflits, que ce soit au sein de leur communauté ou entre communautés. De même, certaines communautés se sont déplacées près de populations hôtes (38% des sites), probablement afin de bénéficier des structures de protection déjà en place et de l'accès aux services de base existants. Enfin, le soutien de la famille et/ou d'amis constitue un pilier non-négligeable pour la résilience des populations réfugiées (33% des sites).

D'autres actions, notamment de prévention, étaient entreprises à un échelon supérieur, par exemple au niveau des autorités locales ou gouvernementales. Ces actions, qui visent principalement à prévenir les incidents sécuritaires, ont été rapportées dans 59% des sites évalués. De manière intéressante, elles ont été indiquées dans tous les sites à Chetimari, mais dans de très faibles proportions à N'Guigmi (un seul site sur les 16 évalués). Ces actions consistaient principalement à renforcer la sécurité dans la région de Diffa, bien que l'aide humanitaire ait également été indiquée comme participant à la prévention des incidents sécuritaires. Etant donné que les vols et braquages constituent des incidents couramment signalés, il est possible de supposer qu'une assistance accrue diminue leur fréquence. La sensibilisation des communautés a également été mentionnée comme une action préventive, celle-ci pouvant viser aussi bien une meilleure protection des populations qu'une baisse des comportements dangereux.

Les voies de référencement étaient relativement peu connues par les réfugiés, avec une majorité de la population qui en connaissait au moins une dans une moitié de sites seulement (51%, incluant les camps de Kablewa et de Sayam Forage). Cette proportion était particulièrement faible dans les communes de Chetimari (5/14 sites) et N'Guigmi (5/16). De plus, les garçons en particulier semblaient être peu au courant de l'existence de ces voies, comme constaté lors des groupes de discussion. Au sein des sites où au moins une voie de référencement était majoritairement connue, 86% en comptaient une sur le site. Celles-ci étaient principalement l'appui psychosocial, les services de santé et l'éducation. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus pour les PDI.

Tableau 10 : Types de voies de référencement disponibles les plus mentionnés par les IC réfugiés, par commune

	Première	Deuxième	Troisième
Bosso	Services de santé ; Services éducatifs		- <sup>42</sup>
Chetimari	Services éducatifs ; Services de santé		-
Diffa	Appui psychosocial	Services de santé	-
Foulatari	Services éducatifs ; Services de santé		-
Goudoumaria	Services éducatifs ; Services de santé		-
Gueskerou	Appui psychosocial	Services éducatifs ; Services de santé	
Kablewa	Services éducatifs ; Services de santé ; Accès aux documents ; Appui psychosocial		
Mainé-Soroa	Services éducatifs	Services de santé	Services de groupes de parole
N'Guigmi	Services de santé	Appui psychosocial	-
Toumour	Services éducatifs ; Services de santé ; Accès aux documents		

De même que pour la population déplacée interne, les réfugiés n'avaient pas toujours recours à ces voies, puisqu'elles étaient inutilisées par la plupart de la population dans près d'un site sur cinq (19%) où elles étaient connues et disponibles. A Garin Wanzam par exemple, les garçons participant aux groupes de discussion ont indiqué que pour avoir recours à l'autorité traditionnelle, il fallait payer 500 nairas.<sup>43</sup> D'autres participants ont expliqué ne pas vouloir utiliser ces voies de référencement, malgré qu'ils les connaissent. Selon les filles de Bosso, « *quand tu expliques ton problème on te dit tout le temps que les gens sont en train de mourir sauvagement, si toi tu es en vie il faut [être reconnaissante]* ». Cependant, dans les camps de Kablewa et de Sayam Forage, il a été rapporté que les voies de référencement étaient accessibles et utilisées par une majorité des populations réfugiées présentes.

### Relations avec la communauté hôte

Les relations entre les populations hôtes et réfugiées semblent être un peu plus complexes qu'entre les populations hôtes et déplacées internes. Ainsi, l'existence de tension a été signalée dans 13% des sites lorsque la question était posée directement. Cela représente près du double de la proportion rapportée dans les sites accueillant des déplacés internes (7%). Ces sites étaient principalement situés dans les communes de Chetimari, Gueskerou, Mainé-Soroa et N'Guigmi.<sup>44</sup> Les facteurs de tensions les plus rapportés étaient la protection de biens (neuf sites), le vol de bétail (deux sites) et le ciblage de l'aide humanitaire (un site). Faisant écho à cela, de nombreux enfants réfugiés participant aux groupes de discussion, en particulier à Bosso, ont indiqué être victimes d'insultes et de menaces de la part de la communauté hôte en raison de leur nationalité et de leur lien supposé aux groupes armés. Ces préoccupations ne semblaient pas partagées par les participants adultes.

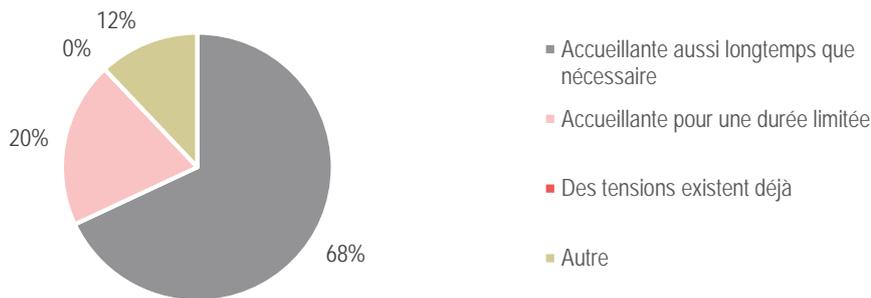
Néanmoins, et de manière similaire aux résultats obtenus pour les PDI, lorsqu'interrogés sur l'attitude de la population hôte à leur égard, aucune tension n'a été soulignée par les IC réfugiés. A l'inverse, la population hôte a été décrite comme accueillante aussi longtemps que nécessaire dans 68% des sites évalués (voir graphique 18). Une population hôte accueillante pour une durée limitée seulement a été trouvée dans des sites de l'ensemble des communes, à l'exception de Chetimari, Kablewa et Bosso.

<sup>42</sup> Un tiret '-' est utilisé lorsqu'aucune deuxième et/ou troisième voie de référencement disponible n'a été mentionnée par les IC.

<sup>43</sup> Le naira est la monnaie nigériane ; 500 nairas correspondent à 1,40 euro environ, à la date du 20 mai 2017, <https://goo.gl/LsnxfC>

<sup>44</sup> Ces sites sont Boudouri, Dabagoun Kayawa, Gagamari, Morweye et Wondori à Chetimari, Dewa Fide et N'Garana à Gueskerou, Angoual Yamma, Issari Bagara, Marché Bétail et N'Guibia à Mainé-Soroa, ainsi que Blabrine, Djakimeya I et Faya à N'Guigmi.

Graphique 18 : Attitude de la communauté hôte envers la population réfugiée



### Problématiques de protection spécifique

De la même manière que pour les PDI, certaines thématiques de protection en particulier ont été explorées lors des groupes de discussion, afin d'en saisir les dynamiques et les tendances. Ces thèmes sont notamment la protection de l'enfance, les violences basées sur le genre et les problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap.

#### Protection de l'enfance

Les enfants constituent un groupe particulièrement vulnérable et font face à un large spectre de problématiques de protection, comme signalés lors des groupes de discussion. Certaines préoccupations sont revenues de manière très régulière entre les différents groupes (voir tableau 11 ci-dessous), parfois sans distinction de genre. Ainsi, un sentiment de peur et d'insécurité semble très répandu chez les enfants. En effet, beaucoup ont indiqué ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils doivent se déplacer en dehors de leur ménage. Ce sentiment d'insécurité est souvent lié à un traumatisme causé par des événements vécus. Ainsi, plusieurs enfants ont souligné des cas d'enlèvements de leurs camarades d'école, notamment à Bosso. Par conséquent, certains ont indiqué ne plus vouloir aller à l'école par peur que cela ne se reproduise. Des cas de cauchemars récurrents ont également été soulevés. Ces angoisses permanentes sont la cause de nombreuses souffrances et peuvent entraîner un comportement dangereux, comme indiqué par un participant de Bosso : « *Nous sommes même tentés de rejoindre les Boko Haram parce que franchement on ne sait même pas à quoi ça sert de vivre si c'est pour souffrir ainsi* ». Similairement aux PDI, les enfants réfugiés ont également souligné la lourdeur des tâches ménagères qui sont régulièrement accompagnées de violences physiques ou de privations si elles ne sont pas accomplies.

D'autres problématiques de protection semblent affecter plus particulièrement un genre en particulier. C'est le cas pour le mariage précoce et/ou forcé, et les violences et harcèlement sexuels pour les filles, tandis que les garçons ont plus particulièrement noté la récurrence de violences physiques et de châtiments corporels à l'école et dans le ménage. De plus, à N'Guigmi, les garçons ont insisté sur les problèmes liés à la pratique de la mendicité par manque de moyens de subsistance. L'ensemble des participantes femmes a confirmé l'existence de ces problématiques de protection touchant les enfants, à l'exception du groupe de Mainé-Soroa. Peu de différences ont été remarquées entre les enfants réfugiés et déplacés internes en termes de types de problématiques mentionnés. Les filles réfugiées semblaient néanmoins moins enclines à aborder des sujets spontanément.

Tableau 11 : Matrice des problématiques principales relatives à la protection de l'enfance mentionnées durant les groupes de discussion réfugiés, par catégorie de participants<sup>45</sup>

Un « X » indique le sujet a été abordé par au moins un groupe de discussion de cette catégorie; un « - » indique que le sujet n'a été abordé par aucun groupe de cette catégorie. Il convient de noter que certains sujets ont été systématiquement abordés par les enquêteurs lors des groupes de discussion tandis que d'autres ont été mentionnés par les participants de manière spontanée. Un sujet non abordé ne signifie pas que le problème n'existe pas.

	Filles	Garçons	Femmes
Traumatisme	-	X	X
Peur / insécurité	X	X	X
Travail domestique forcé <sup>46</sup>	X	X	X
Travail en dehors du ménage	X	X	X
Enlèvement	X	X	-
Mariage précoce ou forcé	X	-	X
Grossesses précoces et maladies sexuellement transmissibles <sup>47</sup>	-	-	X
Consommation de stupéfiants	-	X	X
Abandon des nouveau-nés	-	-	-
Délinquance	-	X	X
Violences physiques	X	X	X
Meurtres	-	X	-
Violences verbales	-	X	-
Violences sexuelles et harcèlement sexuel	X	-	X
Prostitution et proxénétisme	-	-	X
Mendicité	-	X	X

L'existence de mariages précoces et/ou forcés a été un sujet récurrent dans les groupes de discussion, malgré sa sensibilité. De nombreuses filles considèrent normal de se marier autour de l'âge de 15 ans et l'ont justifié en invoquant la tradition associée à des pratiques religieuses. Certaines filles s'y refusent cependant. Dans le camp de Sayam par exemple, le cas d'une jeune fille s'étant enfui pour échapper à son mariage a été discuté par les participantes. Elles ont également indiqué que dans de tels cas, le comité de protection intervenait et que certains parents avaient renoncé à marier leur fille grâce à la médiation du président du comité. D'autres participantes ont expliqué que ces mariages avaient lieu à cause de la pauvreté et que certains parents mariaient leurs filles « *pour le matériel* ». De manière plus préoccupante encore, les filles de Bosso ont indiqué que certains militaires promettaient aux familles de les protéger en échange de leurs filles. Selon elle, les parents redoutent de subir des conséquences s'ils refusent, et que notamment ces militaires profitent d'une attaque de groupes armés pour se venger. Selon elles, « *pour les questions de mariage précoce, ce sont les parents eux-mêmes qui nous demandent de ne rien dire, pour qu'on soit en vie en attendant de trouver un meilleur endroit où partir* ». Quant aux femmes, la majorité a expliqué que l'âge moyen de mariage reculait grâce aux sensibilisations reçues, de manière progressive dans le camp Sayam Forage (de 14 avant à 15-16 maintenant) et jusqu'à 18 ans à Garin Wanzam. A N'Guigmi, l'âge moyen reste entre 13 et 15 ans.

La consommation de stupéfiants est un problème touchant particulièrement les garçons. Il a été particulièrement mentionné à Garin Wanzam et Mainé-Soroa (par les garçons) et dans le camp Sayam Forage (par les femmes). A Garin Wanzam, ceux qui en consomment auraient commencé afin d'être efficace au travail puis deviendraient dépendants. A Mainé-Soroa, les gares ont été indiquées comme le lieu principal de consommation. Selon les femmes interrogées, l'oisiveté des jeunes constitue la raison principale. Ces résultats sont très similaires à ceux des déplacés internes.

<sup>45</sup> Cette matrice ne prend pas en compte les problématiques propres aux personnes en situation de handicap puisqu'une section particulière du rapport leur est consacrées.

<sup>46</sup> « Travail domestique forcé » est ici entendu comme le travail domestique accompagné de violences physiques ou de privations si non-accompli.

<sup>47</sup> MSTs = Maladies Sexuellement Transmissibles.

De manière également analogue aux PDI, la présence d'enfants orphelins et séparés a été indiquée dans tous les groupes de discussion, y compris avec les femmes. Les participants ont ainsi expliqués que d'autres membres de la famille, des connaissances ou des maitres coraniques s'en occupent. Selon les garçons de Garin Wanzam, la plupart des orphelins vivaient avec le marabout<sup>48</sup> et devait mendier pour manger ou pour rapporter quelque chose à celui-ci en échange de son hospitalité. Aucun cas concret d'enfant non accompagné n'a été mentionné.

### Violences basées sur le genre

La notion de violences basées sur le genre était entendue de manière large par les femmes réfugiées participant aux groupes de discussion. A l'image des femmes déplacées internes, celles-ci ont discuté d'un large spectre de violences touchant les femmes, comme indiqué dans la Figure 2. Contrairement aux PDI, les violences verbales n'ont pas été discutées, mais les mutilations génitales féminines ont par contre été mentionnées dans deux groupes de discussion. En effet, à Garin Wanzam et dans le camp Sayam Forage, les participantes ont indiqué la persistance de cette pratique en raison, selon elles, de l'ignorance des parents et des traditions culturelles. F

Figure 2 : Types de violences basées sur le genre abordés par les femmes réfugiées lors des groupes de discussion

<i>Violences Physiques</i> <i>Violences Sexuelles</i>	<i>Violences Economiques</i> <i>Violences Domestiques</i>	<i>Violences Psychologiques</i> <i>Mutilations Génitales</i>
--	--	---

Les violences domestiques semblent communes dans les ménages réfugiés, exacerbées par la pauvreté et le fait que les chefs de ménages n'arrivent plus à subvenir aux besoins de leur foyer. Cette dynamique est similaire à celle expliquée par les femmes déplacées internes et présentée dans la première partie du rapport. En essayant de combler ce manque de ressources, les femmes s'exposent à des risques d'agressions sexuelles et physiques car elles doivent passer un temps considérable en dehors du ménage. Des cas de prostitution et de mendicité ont également été indiqués comme découlant de ce manque de moyens de subsistance.

De plus, certaines femmes étaient également victimes de violences économiques (dénier de ressources) et de violences psychologiques. De manière importante, les participantes de Garin Wanzam ont expliqué que les mariages précoces et/ou forcés représentaient un risque de violences sexuelles domestiques. Elles ont donné l'exemple d'une fille de leur communauté âgée de 14 ans qui a été mariée à un homme sans son consentement et qui a été attachée puis violée le jour de son mariage. Cependant, les femmes de Mainé-Soroa ont indiqué une diminution des violences basées sur le genre grâce aux campagnes de sensibilisation et aux actions menées par le comité de protection.

### Personnes en situation de handicap

La marginalisation constitue le problème principal rapporté par les personnes réfugiées en situation de handicap. Cela constitue à la fois une forme de violence psychologique et une préoccupation en termes d'accès aux services de base et aux ressources, ce qui rend ces personnes particulièrement vulnérables. Pour surmonter ces difficultés, les personnes en situation de handicap sont susceptibles d'adopter des comportements dangereux tels que la mendicité ou la prostitution. Elles sont également plus vulnérables aux vols en raison de leur incapacité à se défendre.

Au sein des groupes de personnes en situation de handicap, les malvoyants ont été indiqués comme particulièrement vulnérables par les participants de Garin Wanzam, et les femmes, à conditions égales, dans le camp Sayam Forage. Il en va de même pour les enfants avec un handicap, notamment face aux violences physiques et sexuelles. De plus, les enfants de personnes en situation de handicap sont également vulnérables, puisqu'ils doivent reprendre le rôle traditionnellement réservé aux parents de pourvoyeurs de ressources, ce qui peut se faire au travers de la mendicité, du travail au sein du ménage ou en dehors du ménage. Se faisant, ils s'exposent à des risques d'exploitation et de violences physiques et/ou sexuelles.

<sup>48</sup> Au Niger, un marabout est un enseignant d'études coraniques.

## Impact sur l'accès aux services de base et accès à l'aide humanitaire

Comme expliqué dans le premier chapitre, la situation en termes de protection et l'accès aux services de base ont des conséquences l'un sur l'autre. En première lieu, l'insécurité peut limiter l'accès aux services de base. La distance joue un rôle amplificateur à cet égard puisque dans une situation d'insécurité telle que celle de la région de Diffa, plus la distance est grande pour accéder à un service, plus les risques encourus sont importants. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service se retrouvent alors face à un dilemme : accéder au service voulu mais en prenant des risques parfois considérables pour leur personne, ou rester en sécurité en renonçant à y avoir accès. L'issue de ce dilemme varie en fonction de choix personnels, et les deux options ont été rapportées par les participants aux groupes de discussion. Ainsi, les jeunes filles de Mainé-Soroa ont expliqué qu'elles ne se sentaient pas en sécurité sur le chemin de l'école – située à une distance considérable – et qu'elles avaient peur d'être harcelées ou victimes de violences sexuelles. Certains exemples de tels incidents ont été rapportés. A l'inverse, d'autres participantes ont indiqué ne plus être scolarisées en raison du risque d'enlèvement jugé trop élevé dans les écoles. Les longs trajets pour aller chercher de l'eau ou du bois de chauffe exposent les réfugiés aux mêmes dangers, et notamment les enfants qui sont généralement en charge de ces tâches ménagères. Il a été rapporté dans le camp Sayam Forage que le bois sec était de plus en plus difficile à se procurer, obligeant les personnes à aller plus loin, accoisant ainsi les risques. D'après les participantes filles, il n'est pas rare qu'un enfant se perde de cette façon.

En deuxième lieu, comme susmentionné, le manque d'accès aux services de base peut constituer un problème en termes de protection. Au niveau de l'éducation, les garçons semblent davantage scolarisés que les filles et aucun consensus n'a pu être trouvé concernant le taux de scolarisation. Une majorité de participants enfants a indiqué que moins de la moitié des enfants allaient à l'école tandis que pour les femmes, ce taux était plus élevé (autour de 80%), à l'exception de celles de N'Guigmi. En plus du nombre de places limitées dans les structures existantes, les différences entre le système éducatif nigérian et nigérien ont été mentionnées comme constituant une barrière majeure à l'éducation pour les réfugiés. De plus, au camp Sayam Forage, les participants filles et garçons ont souligné l'absence d'écoles secondaires dans le camp.

Les barrières à l'éducation des réfugiés étaient relativement similaires à celles rencontrées par les déplacés internes. Le travail, domestique ou en dehors du ménage, et la peur ou l'insécurité figuraient parmi les plus mentionnés. Le déplacement étant pensé comme temporaire et les châtements corporels ayant cours dans les écoles constituaient également des barrières à l'éducation, indiqués en particulier par les filles et les garçons respectivement. La peur de Boko Haram a été particulièrement soulignée à Bosso, en tant que raison pour ne pas fréquenter l'école formelle.

Les enfants séparés ou non accompagnés font face aux mêmes barrières à l'éducation que les autres enfants, bien que le besoin de trouver des moyens de subsistance, et donc de travailler, soit plus impératif chez eux. A l'inverse, comme préalablement mentionné pour les déplacés internes, la majeure partie des enfants réfugiés ayant un handicap physique, filles comme garçons, n'était pas scolarisée par manque de classes adaptées. De même, il a été rapporté que la majeure partie des enfants des personnes réfugiées avec un handicap n'était pas scolarisée non plus car ceux-ci doivent assister leurs parents.

Le manque d'accès à des latrines ou à des douches peut également constituer une problématique importante en termes de protection. En effet, en étant ainsi forcées à se soulager ou à se doucher à l'extérieur, les personnes s'exposent à plusieurs risques. Les filles et les femmes sont alors particulièrement vulnérables aux violences sexuelles et harcèlement sexuel. De telles problématiques ont par exemple été rapportées à Mainé-Soroa, où les filles, qui utilisent leurs pagnes pour se laver à l'abri des regards, ont indiqué être régulièrement harcelées à ce moment-là par des hommes aux alentours.

Ce manque d'accès aux services n'est pas entièrement comblé par l'aide humanitaire. De fait, alors que la quasi-totalité des groupes de discussion ont indiqué la présence d'aide humanitaire, son insuffisance faisait l'unanimité. Ainsi, le besoin prioritaire le plus signalé par les IC réfugiés était quasi-unanimement les biens alimentaires, mentionné dans 99% des sites évalués, suivis par l'accès aux AGR (52%) et l'accès à de l'eau potable (26%). Les deuxième et troisième besoins prioritaires les plus mentionnés variaient par commune, comme montré dans le tableau 12 ci-dessous, avec l'accès à l'éducation, aux services de santé, à la terre pour cultiver, à la sécurité pour

personne survivante et aux articles pour dormir également mentionnés. L'accès aux AGR a été relevé de manière récurrente lors des groupes de discussion avec toutes les catégories de participants. Les femmes ont par exemple indiqué le besoin en formations professionnelles pour les jeunes et le soutien pour débiter une activité, un commerce. Si ces besoins prioritaires étaient satisfaits, cela pourrait participer à une amélioration de la situation sécuritaire selon les logiques exposées ci-dessus. En particulier, les stratégies d'adaptation négatives liés au manque de moyens de subsistance et les risques encourus en parcourant de longues distances pour accéder aux services disponibles seraient réduits.

Tableau 12 : Besoins prioritaires de la population réfugiée les plus mentionnés par commune  
Un « - » indique qu'aucun autre besoin prioritaire n'a été mentionné par les IC.

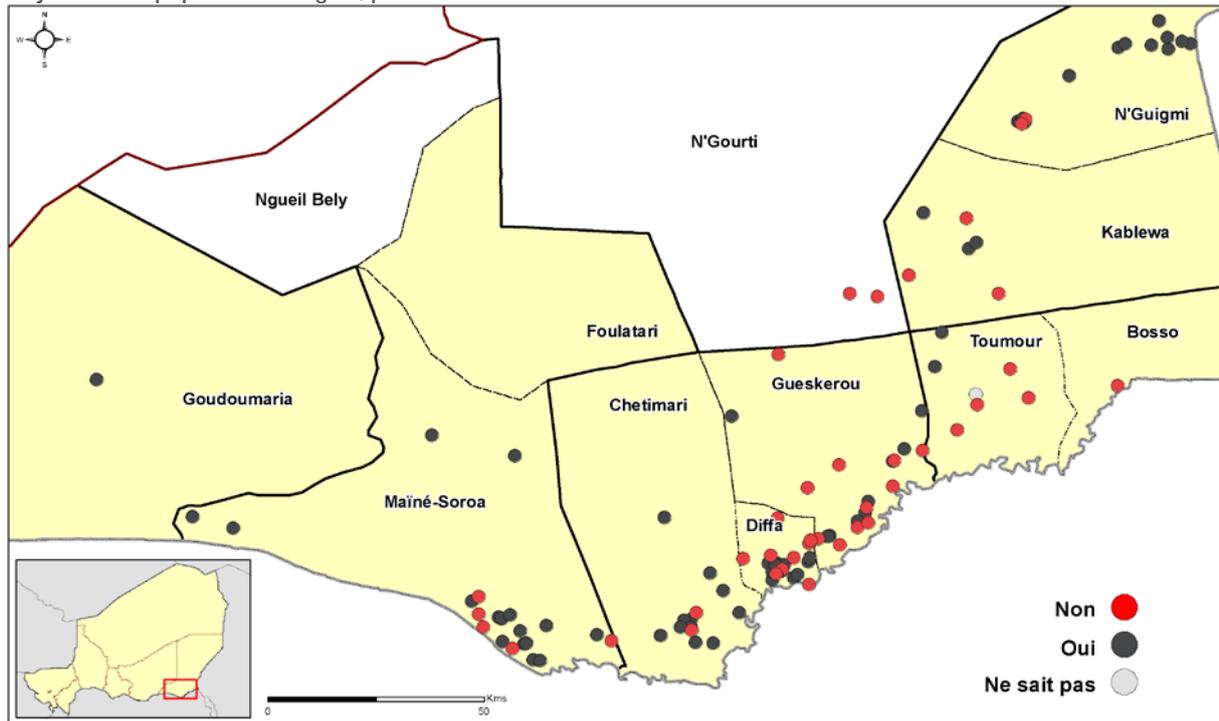
	Premier	Deuxième	Troisième
Bosso	Biens alimentaires ; Accès à l'eau potable ; Accès à l'éducation		
Chetimari	Biens alimentaires	Activités génératrices de revenu	-
Diffa	Biens alimentaires	Articles pour dormir	-
Foulatari	Biens alimentaires	-	-
Goudoumaria	Biens alimentaires ; Activités génératrices de revenu ; Sécurité pour personne survivante		
Gueskerou	Biens alimentaires	Activités génératrices de revenu	-
Kablewa	Biens alimentaires	Accès à l'eau potable	Accès aux services de santé
Mainé-Soroa	Biens alimentaires	Activités génératrices de revenu	Accès à la terre pour cultiver
N'Guigmi	Biens alimentaires	Accès à l'eau potable	Activités génératrices de revenu
Toumour	Biens alimentaires	Accès à l'eau potable	Activités génératrices de revenu

Cependant, les bénéficiaires de l'aide humanitaire existante étaient limités par certaines problématiques soulignées par les participants aux groupes de discussion. Ainsi, nombre d'entre eux ont indiqué la présence de discriminations ou de marginalisations dans les distributions. Pour certains enfants, de Garin Wanzam et de N'Guigmi notamment, la population autochtone est privilégiée aux réfugiés. Plusieurs participantes femmes ont noté que le ciblage de l'aide favorisait les hommes, tandis que les personnes en situation de handicap ont signalé ne pas être priorisées comme leur statut le demanderait, tout comme le fait que leur statut n'était pas pris en compte lors des distributions organisées. A Mainé-Soroa par exemple, les participants handicapés ont rapporté ne pas avoir reçu d'aide alimentaire depuis sept mois et n'avoir un accès que très limité aux services de base. De plus, certaines aides ont été décrites comme inefficaces. Ce fut le cas à Garin Wanzam, où les garçons ont expliqué que les soins de santé disponibles prescrivaient uniquement du paracétamol, quel que soit le problème du patient.

Enfin, l'impact de l'assistance humanitaire était également réduit par le fait que les modalités d'accès à celle-ci ne sont pas toujours connues. Ainsi, la quantité d'information disponible sur où, quand et comment accéder à l'aide est jugée insuffisante dans 36% des sites évalués. Ces sites sont principalement situés à Toumour (six sites sur huit) et à Gueskerou (12 sur 21). Dans les sites où cette information est considérée suffisante, les principales sources utilisées pour l'accès à l'aide humanitaire sont le *Boulama* (45% des sites), la radio ou la télévision (22%), ainsi que les différents comités villageois (9%).

Afin d'améliorer la situation de la communauté en termes d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, une meilleure collaboration entre acteurs humanitaires et populations réfugiées a été indiquée dans un nombre considérable de sites, ainsi que l'accès aux AGR. Faciliter le retour dans les villages d'origine a été mentionné à Lada, dans la commune de Diffa et Garin Wanzam, à Gueskerou tandis qu'une transparence accrue des acteurs humanitaires a été soulignée dans les sites de Toumour, Adjimeri et le quartier d'Affounori à Diffa. L'arrêt des discriminations a été demandé à N'Guelkolo, dans la commune de Gueskerou et une demande d'aide concernant l'établissement des documents juridiques et civils a été faite à Gagamari (Chetimari). Enfin, il semble important de noter qu'un IC réfugié du site de Garin Dogo (Guessere) a demandé « aux ONG d'arrêter de faire exploiter les femmes en échange de nourriture », bien qu'aucune autre information dans ce sens n'ait été collectée.

Carte 7 : Accès à une quantité d'information sur les modalités d'accès à l'aide humanitaire jugé suffisant pour une majorité de la population réfugiée, par site<sup>49</sup>



<sup>49</sup> Les données GPS des sites collectées lors de l'évaluation les positionnaient parfois dans une commune autre que celle à laquelle ils sont rattachés administrativement. Cela explique que certains sites apparaissent dans la commune de N'Gourti.

## CONCLUSION

Cette évaluation, menée par REACH, en partenariat avec le GTS Protection à Diffa et le HCR avait pour but de fournir une vue d'ensemble de la situation en termes de protection des personnes déplacées internes et réfugiées vivant dans la région. De manière plus spécifique, elle visait à répondre à quatre questions de recherche (QR) mentionnées ci-dessous, en considérant les personnes déplacées internes et réfugiées de manière distincte (sauf indications contraires, les données sont exprimées en proportions des sites évalués). Les résultats principaux de cette évaluation sont les suivants :

### QR 1 : Quelles sont les caractéristiques et les facteurs de déplacement des populations déplacées dans la région de Diffa ?

La majorité des personnes déplacées dans la région de Diffa le sont depuis une période relativement longue : 50% des sites accueillant des (PDI) et 75% des sites accueillant des réfugiés comptaient une majorité de personnes ayant quitté leur village d'origine au moins une année avant l'évaluation. Ces populations ont très largement fui l'insécurité dans leur zone d'origine – représentant le principal facteur de déplacement pour une majorité de la population déplacée interne (93% des sites) et réfugiée (99% des sites). Les déplacements multiples ont été communs, suggérant que les populations se sont déplacées tout d'abord dans un lieu relativement proche de leur village d'origine, avant de se déplacer à nouveau plus loin, si elles jugeaient les conditions de vie ou sécuritaires insuffisantes. Les réfugiés se sont en moyenne déplacés un nombre de fois supérieur aux déplacés internes, probablement en raison des distances plus importantes entre leur village d'origine et leur site d'accueil actuel.

Les données récoltées laissent entrevoir une certaine stabilité à venir en termes de déplacement, avec de faibles intentions de mouvements et/ou de retour ultérieurs dans les trois prochains mois.<sup>50</sup> Cette relative stabilité est très largement expliquée par a) l'insécurité persistante dans les zones d'origine des populations déplacées internes et réfugiées, et donc l'impossibilité d'imaginer un retour dans ces mêmes zones à court terme, et b) des conditions sécuritaires et d'accueil jugées généralement acceptables dans les sites actuels.

### QR 2 : Quel est l'impact de ces caractéristiques et facteurs de déplacement sur la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa ?

Le déplacement se traduit généralement par une vulnérabilité accrue des populations en termes de protection. Celles-ci sont victimes d'incidents sécuritaires de manière relativement régulière. Les IC de respectivement 43% et 46% des sites de déplacés internes et de réfugiés ont signalé des incidents fréquents ou sporadiques. La situation semble néanmoins s'améliorer récemment, de par une diminution du nombre d'incidents dans une vaste majorité des sites évalués, en comparaison avec la situation trois mois avant l'évaluation. Les types d'incidents principalement signalés étaient similaires entre les deux groupes de déplacés évalués, c'est-à-dire principalement des combats entre groupes armés, des vols et braquages, ainsi que des violences physiques contre les populations civiles. Les réfugiés semblent davantage exposés à ces incidents sécuritaires que les PDI. Au-delà des atteintes à l'intégrité physique, le manque de documentation juridique et civile, et les difficultés à enregistrer les nouveau-nés apparaissent comme des problématiques relativement communes dans les sites évalués. Leurs conséquences sont multiples : restrictions de mouvements, risques de détention arbitraire, risque d'apatridie accru.

Il en va de même pour les groupes de personnes particulièrement vulnérables, tels que les enfants, les femmes et les personnes en situation de handicap. Les traumatismes liés aux événements vécus et le sentiment de peur et d'insécurité touchaient spécialement les enfants, les limitant dans leurs mouvements et accès aux services de base ainsi que dans leur développement personnel. La consommation de stupéfiants a par ailleurs été indiquée comme un moyen d'échapper à ces traumatismes. Les violences basées sur le genre semblent également s'être accrues en conséquence du déplacement. Elles prennent des formes multiples (violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles) et, selon les participants aux groupes de discussion, sont principalement liées au manque

<sup>50</sup> D'après les IC, seuls 16 sites, incluant 9 sites accueillant des PDI et 7 sites accueillant des réfugiés, comptent une majorité de la population ayant l'intention de se déplacer dans les trois mois suivant l'évaluation. Néanmoins, ces réponses s'appliquent à une majorité de la population vivant dans les sites évalués. Il n'est donc pas impossible que de larges minorités de populations déplacées de ces sites aient l'intention de se déplacer et/ou de retourner dans les prochains mois.

de ressources et à la promiscuité des sites de déplacés. Les mariages précoces et/ou forcés en font partie ; ils semblent acceptés par une vaste majorité de la population malgré que les risques qu'ils entraînent aient été soulignés par plusieurs participants aux groupes de discussion. Certaines femmes ont néanmoins indiqué un recul de l'âge moyen du mariage des jeunes filles grâce aux sensibilisations reçues, bien que cela n'ait pas été confirmé par les jeunes filles interrogées. Les personnes en situation de handicap physique font face à des difficultés supplémentaires en raison de leur handicap. Elles ont particulièrement souligné leur marginalisation et le manque de services et d'aides adaptés.

Enfin, les déplacements de populations et la pression accrue que ces déplacements engendrent sur les services de base et sur l'accès aux biens essentiels tels que la terre peuvent être la cause d'importantes tensions entre communautés hôtes et déplacées. Au moment de l'évaluation, cela ne semblait pas être une problématique commune dans la région de Diffa, la population hôte ayant majoritairement été décrite comme accueillante par les IC déplacées des sites évalués. Néanmoins, cet accueil est apparu parfois limité (dans 21% des sites de déplacés internes et 20% des sites de réfugiés) et des tensions existaient déjà dans une minorité de sites évalués, en particulier avec la population réfugiée (dans 13% sites évalués, comparé à 7% pour la population déplacée interne). Les facteurs de tensions rapportés avaient pour origine la protection de biens, le vol de bétail et le ciblage de l'aide humanitaire.

### QR 3 : Quels sont les mécanismes d'adaptation et de résilience employés par les populations déplacées dans la région de Diffa ?

Plusieurs actions et stratégies ont été mises en œuvre au niveau communautaire par les populations déplacées afin de bénéficier de conditions sécuritaires et d'accueil jugées acceptables. Les mécanismes communautaires traditionnels déjà en place dans les villages d'origine, tels que le recours au chef de village ou *Boulama*, continuent de jouer un rôle essentiel dans la résolution et la prévention de conflits, que ce soit au sein d'une communauté ou entre communautés. En effet, bien que leur autorité s'est amoindrie suite au déplacement et à la présence d'autres structures dans les sites de déplacés, les *Boulamas* constituent un point de référence pour les populations déplacées. Une autre stratégie mise en place par les déplacés consiste à s'établir aux abords d'une communauté hôte – au lieu d'un endroit isolé – afin de bénéficier des systèmes sécuritaires et des services de base déjà en place. Des actions visant spécifiquement à un renforcement de la sécurité dans la région sont également entreprises par le gouvernement, comme mentionné par une majorité de sites évalués (73% de sites accueillant des PDI et 59% de ceux accueillant des réfugiés). Ces actions étaient principalement visibles dans l'augmentation du nombre de patrouilles des FDS, ou dans la sécurisation de la zone par l'Etat et les autorités locales. De manière intéressante, le rôle positif de l'aide humanitaire a également été souligné comme facteur entraînant une amélioration des conditions de vie et ainsi une amélioration de la situation en termes de protection. De plus, la présence de mécanismes de prévention et de résolution de conflits traditionnels et non traditionnels entre populations hôtes et déplacées a également été relevée dans certains sites. De manière notable, l'ensemble des sites ayant rapporté l'existence de tensions entre ces communautés possède un de ces mécanismes.

### QR 4 : Quels sont les besoins humanitaires en protection des populations déplacées dans la région de Diffa ?

Les populations déplacées dans la région de Diffa peinent à accéder aux services de base. L'accès à l'eau, aux latrines et à l'éducation a été souligné comme particulièrement problématique à la fois par les déplacés internes et les réfugiés, tout comme le manque de moyens de subsistance. Ces problèmes d'accès sont d'autant plus empirés par la situation d'insécurité, notamment lorsque ces services ne se situent pas à proximité. Les personnes souhaitant bénéficier de ces services se retrouvent alors face à un dilemme : accéder au service voulu mais en prenant des risques parfois considérables pour leur personne, ou rester dans leur abris en sécurité en renonçant à y avoir accès. L'issue de ce dilemme varie en fonction des choix personnels, et les deux options ont été rapportées par les participants aux groupes de discussion. Ainsi, des femmes et des jeunes filles ont signalé ne plus utiliser les latrines jugeant celles-ci trop dangereuses, tandis que certains enfants ne sont plus scolarisés en raison du risque d'enlèvement jugé trop élevé dans les écoles. A l'inverse, et de manière non moins préoccupante, d'autres continuaient d'avoir recours à ces services en l'absence d'alternatives malgré les risques encourus. Des cas d'hommes déplacés internes continuant d'aller pêcher sur le lac Tchad malgré la présence de groupes armés, ou

encore d'enfants devant parcourir de longues distances pour collecter du bois de chauffe, ou allant à l'école malgré un fort sentiment d'insécurité ont été mentionnés comme exemples.

Pour combler ce manque d'accès aux services de base et de moyens de subsistance, les populations affectées sont susceptibles d'adopter des comportements à risque comme de stratégies d'adaptation, tels que la prostitution, le travail forcé ou relevant de l'exploitation, et ce y compris des enfants. Des exemples de telles stratégies ont été mentionnés par les populations déplacées internes et réfugiées lors de l'évaluation. Elles augmentent la vulnérabilité de ces populations et constituent d'importantes préoccupations en termes de protection, avec un risque d'aggravation potentielle si ces problématiques ne sont pas adressées.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Fiches d'informations

Toutes les fiches d'informations sont disponibles sur la plateforme *REACH Resource Centre* :

- Intentions de déplacement et de retour, déplacés internes : <http://bit.ly/2rQAzD4>
- Intentions de déplacement et de retour, réfugiés : <http://bit.ly/2toGDor>
- Intentions de déplacement et de retour, par site : <http://bit.ly/2tojWR8>
  - o Ambouram Ali, déplacés internes : <http://bit.ly/2sm6xdZ>
  - o Awaridi, déplacés internes : <http://bit.ly/2sP19I5>
  - o Bourbourwa, déplacés internes : <http://bit.ly/2rQWb22>
  - o Djalori, déplacés internes : <http://bit.ly/2slUNbo>
  - o Dubai, déplacés internes : <http://bit.ly/2slUfC1>
  - o Garin Wanzam, déplacés internes : <http://bit.ly/2swzthu>
  - o Gremadi, déplacés internes : <http://bit.ly/2toLWEm>
  - o Kagouri Ngoui (Ngoni Foulani), déplacés internes : <http://bit.ly/2smOJRo>
  - o Sabon Carré, déplacés internes : <http://bit.ly/2tlVuZR>
  - o Djalori, réfugiés : <http://bit.ly/2tlUkOr>
  - o Garin Wanzam, réfugiés : <http://bit.ly/2swi3BS>
  - o Kangouri Mamadou, réfugiés : <http://bit.ly/2sLsLXc>
  - o Kindjandi, réfugiés : <http://bit.ly/2rM8Ms9>
  - o Massa, réfugiés : <http://bit.ly/2rLXWCA>
  - o Ngagam, réfugiés : <http://bit.ly/2sS6ac1>
  - o Sabon Carré, réfugiés : <http://bit.ly/2slVXDK>
- Accès à l'information, déplacés Internes : <http://bit.ly/2to4UP>
- Accès à l'information, réfugiés : <http://bit.ly/2rzbGw5>
- Incident et protection, déplacés Internes : <http://bit.ly/2rMoPWP>
- Incident et protection, réfugiés : <http://bit.ly/2rzmoTF>

### Annexe 2 : Termes de référence et outils de collectes de données

Termes de référence : <http://bit.ly/2qJZmqg>

Liste des indicateurs pour les IC : <http://bit.ly/2s1G2ec>

Questionnaire pour les IC : <http://bit.ly/2qJMaqK>

Feuilles de route pour les groupes de discussion : <http://bit.ly/2qOyVRD>

### Annexe 3 : Liste des villages évalués

N°	Département	Commune	Localité
1	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Abbasari
2	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Abdouri
3	Diffa	Diffa	Adjimeri
4	N'Guigmi	N'Guigmi	Adjiri
5	Diffa	Diffa	Administratif (Quartier)
6	Diffa	Diffa	Affounori (Quartier)
7	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Alaouri
8	Diffa	Gueskerou	Alla Dallamaram
9	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Ambouram
10	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Ambouram Ali
11	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Awaridi
12	Diffa	Diffa	Ariguirguidi
13	Diffa	Gueskerou	Assaga
14	Diffa	Diffa	Awaridi
15	N'Guigmi	N'Guigmi	Badarmdawé

16	Diffa	Diffa	Bagara
17	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Baredi
18	Maine-Soroa	Foulatari	Beyinga Malam Abdourou
19	N'Guigmi	N'Guigmi	Bidjouram
20	N'Guigmi	N'Guigmi	Blabrine
21	Bosso	Bosso	Bosso Ville
22	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Boudoum
23	Diffa	Chetimari	Boudouri
24	Bosso	Toumour	Boulahardé/Kaouré
25	Diffa	Diffa	Boulangou Yakou
26	Diffa	Diffa	Boulangouri
27	Bosso	Toumour	Bourbourwa
28	N'Guigmi	N'Guigmi	Cameroun
29	N'Guigmi	Kabalewa	Camp Kabalewa
30	Diffa	Chetimari	Camp Sayam Forage
31	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Château (Quartier)
32	Diffa	Diffa	Château (Quartier)
33	Bosso	Toumour	Chenal
34	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Cheri
35	Diffa	Chetimari	Chetimari
36	Diffa	Chetimari	Dabagoun Kayawa
37	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Dekouram (Quartier)
38	Diffa	Gueskerou	Dewa Fide
39	Diffa	Diffa	Diffa Koura
40	N'Guigmi	N'Guigmi	Dilerem
41	N'Guigmi	N'Guigmi	Djakimeya I
42	N'Guigmi	N'Guigmi	Djakimeya II
43	Diffa	Gueskerou	Djalori
44	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Djambourou
45	Bosso	Toumour	Djariho
46	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Djatkori
47	Diffa	Diffa	Dorikoulo
48	Diffa	Diffa	Dubai
49	Diffa	Gueskerou	Elh Mainari
50	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Embranchement Tam
51	N'Guigmi	N'Guigmi	Fantakaleram
52	N'Guigmi	N'Guigmi	Faya
53	Diffa	Diffa	Festival
54	Diffa	Gueskerou	Fiego
55	Diffa	Gueskerou	Fougouri
56	Maine-Soroa	Foulatari	Foulatari
57	Bosso	Toumour	Fourdi
58	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Gadori
59	N'Guigmi	N'Guigmi	Gagala
60	N'Guigmi	N'Guigmi	Gagala Peulh
61	Diffa	Chetimari	Gagamari
62	Diffa	Gueskerou	Garin Dogo(Guessere)
63	N'Guigmi	N'Guigmi	Garin Dolé
64	Diffa	Gueskerou	Garin Wanzam
65	Goudoumaria	Goudoumaria	Goudoumaria
66	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Goussougourniram
67	Bosso	Toumour	Gouworso

68	Diffa	Diffa	Grema Artori
69	Diffa	Chetimari	Gremadi
70	Diffa	Gueskerou	Guesere Yarta
71	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Issari Bagara (site Issari Brin)
72	N'Guigmi	Kabalewa	Kabalewa
73	Bosso	Toumour	Kacharcho
74	N'Guigmi	Kabalewa	Kadjidja
75	Diffa	Gueskerou	Kagareye
76	Diffa	Diffa	Kagouri Ngoui/Ngoni Foulani
77	Bosso	Toumour	Kakarwa
78	N'Guigmi	N'Guigmi	Kalboukra
79	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Kanama Ligari
80	N'Guigmi	N'Guigmi	Kanenbori
81	N'Guigmi	N'Guigmi	Kangouri
82	Diffa	Gueskerou	Kangouri Mamadou
83	N'Guigmi	Kabalewa	Kaoua
84	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Kaoumaram
85	N'Guigmi	N'Guigmi	Kassoua Daré
86	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Katiellari
87	Diffa	Diffa	Kayawa
88	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Kayetawa
89	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Kilwadji
90	Diffa	Gueskerou	Kindjandi
91	Diffa	Gueskerou	Kindjandi Arabe
92	N'Guigmi	N'Guigmi	Klakoumana
93	N'Guigmi	Kabalewa	Kolo Manga
94	Diffa	Gueskerou	Korillam
95	Diffa	Chetimari	Koublé Damaram
96	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Koublé Igré
97	N'Guigmi	N'Guigmi	Koudokindilla
98	Diffa	Diffa	Koula koura
99	N'Guigmi	Kabalewa	Kournawa
100	N'Guigmi	N'Guigmi	Koutou I
101	N'Guigmi	N'Guigmi	Koutou II
102	Diffa	Diffa	Lada
103	N'Guigmi	N'Guigmi	Lari-Kanori
104	Diffa	Diffa	Ligaridi
105	Diffa	Chetimari	Loumbouram
106	Diffa	Diffa	Madou Kaouri
107	Diffa	Chetimari	Maina Karder
108	Diffa	Diffa	Maloumdi
109	N'Guigmi	N'Guigmi	Malyari
110	Diffa	Chetimari	Mamari Kabi
111	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Marché Bétail (Suite Guidan Kadji)
112	Diffa	Gueskerou	Massa
113	N'Guigmi	N'Guigmi	Meleram
114	Diffa	Chetimari	Morweye
115	Diffa	Chetimari	Mourimadi
116	Bosso	Toumour	N'Djaba/Kacharcho
117	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Ngabria
118	Bosso	Toumour	Ngadado
119	Diffa	Gueskerou	Ngagam

120	Diffa	Gueskerou	Ngalwa
121	N'Guigmi	Kabalewa	Ngarana
122	Bosso	Toumour	Ngouba
123	Diffa	Gueskerou	Ngoui Koura (Ngoui Foulatari)
124	Diffa	Chetimari	Ngourtoua
125	N'Guigmi	Kabalewa	Nguelbaourou
126	Diffa	Gueskerou	Nguelkiari
127	Diffa	Chetimari	Nguelkolo
128	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Nguibia
129	N'Guigmi	N'Guigmi	Nguitchima
130	N'Guigmi	Kabalewa	Oudi Peulh
131	Maine-Soroa	Foulatari	Ousseiniram
132	N'Guigmi	N'Guigmi	Quartier PADEL
133	N'Guigmi	N'Guigmi	Rimmi
134	Diffa	Diffa	Sabon Carré
135	Bosso	Toumour	Tchoungoua
136	Bosso	Toumour	Toumour
137	Diffa	Gueskerou	Waragou
138	Diffa	Chetimari	Wondori
139	N'Guigmi	N'Guigmi	Wouye Kalboukoura
140	Maine-Soroa	Maine-Soroa	Yabal
141	Diffa	Gueskerou	Zeinam Kellouri